



# R A P P O R T   A N N U E L   2 0 0 1



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

# OCDE RAPPORT ANNUEL

---

© OCDE 2001

LE RAPPORT ANNUEL DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) est préparé par la Division des Relations extérieures, Direction des Relations extérieures et de la Communication. Il est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

PRÉFACE	5	CLUB DU SAHEL	94
AU SUJET DE L'OCDE	9	RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES NON-MEMBRES	96
LA RÉFORME DE L'OCDE	11	LE CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ	98
L'OCDE EN 2000: UNE SÉLECTION D'ÉVÈNEMENTS APERÇU DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE L'OCDE	13	CHINE	102
CROISSANCE ET STABILITÉ ÉCONOMIQUES	26	RUSSIE	104
LES SOURCES DE LA CROISSANCE	29	STATISTIQUES	106
LA FRACTURE NUMÉRIQUE	30	RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATIONS	109
COMITÉ DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TÉRRITORIAL (CPDT)	35	BIAC ET TUAC	114
EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE	38	FORUM 2000	115
LA SANTÉ	40	L'OBSERVATEUR OCDE	117
VIEILLISSEMENT	44	LES PUBLICATIONS DE L'OCDE	118
ÉCHANGES ET INVESTISSEMENT INTERNATIONAL	48	DIRECTION EXÉCUTIVE	120
LES ÉCHANGES ET LES NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL	50	RÉAMENAGEMENT DU SIÈGE DE L'OCDE	121
PRINCIPES DIRECTEURS À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES	53	COMMENT FONCTIONNNE L'OCDE	124
DÉVELOPPEMENT DURABLE	56	AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE	132
L'AGRICULTURE DURABLE	60	AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE	134
CHANGEMENT CLIMATIQUE	65	CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES MINISTRES DE TRANSPORT	137
GOVERNANCE	67	LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX AU NIVEAU INTERNATIONAL : LE GAFI	139
LA LUTTE CONTRE LES ENTENTES	70	LE SECRÉTARIAT DE L'OCDE	141
PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES	73	ORGANIGRAMME DE L'OCDE	142
TIRER LE MEILLEUR PARTI POSSIBLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES	77	RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES COMMUNIQUÉ :	
GESTION DES RISQUES	79	MAÎTRISER LA MONDIALISATION	144
SÉCURITÉ DES ALIMENTS	80	AMBASSADEURS, RÉPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DE L'OCDE	157
DÉVELOPPEMENT	84	LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE	161
UN MONDE MEILLEUR POUR TOUS: PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	87		

## PRÉFACE

**Donald J. Johnston**

Secrétaire général de l'OCDE

L'année 2000 a été une année décisive pour l'OCDE. D'importants rapports sur les biotechnologies et la sécurité des aliments, les conséquences pour l'action du vieillissement démographique et les mesures de gestion de l'éthique dans le secteur public ont été menés à bien. Deux vastes études recoupant plusieurs domaines, l'une sur le développement durable et l'autre sur les sources de la croissance, ont bien avancé. Les ministres ont confié à l'organisation de nouveaux mandats : renforcer l'analyse des politiques de santé et les activités de coopération avec la société civile. Enfin, en décembre, l'OCDE a célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature de sa Convention. Et, le même jour, la République Slovaque est devenue son 30<sup>e</sup> pays membre.

Le rapport annuel de cette année récapitule les principaux résultats des travaux réalisés par l'OCDE en l'an 2000, et je voudrais en souligner quelques-uns.

### Édifier des économies et des sociétés stables

Le projet triennal de l'OCDE sur le développement durable sera soumis à la réunion ministérielle de l'OCDE de 2001 et constituera une contribution importante au Sommet « Rio+10 » de 2002. Ce projet, qui souligne la nécessité d'intégrer dans l'élaboration des politiques les objectifs environnementaux, économiques et sociaux, accordera aussi une attention particulière à des questions comme le changement climatique, la gestion des ressources naturelles, la biodiversité et d'autres enjeux écologiques planétaires.

Le projet sur les sources de la croissance économique vise à déterminer les causes des disparités de croissance observées entre les pays de l'OCDE durant la dernière décennie. Nos recherches montrent que les technologies de l'information et des communications (TIC) contribuent de manière importante à la productivité et à la croissance mais que d'autres facteurs jouent aussi un rôle non négligeable à cet égard. Le nouvel environnement économique actuel reste tributaire d'une gestion macro-économique cohérente, de l'ouverture aux échanges et à la concurrence, ainsi que du bon fonctionnement des marchés et des institutions. Le premier rapport établi dans le cadre de ce projet a été présenté à la réunion ministérielle de l'OCDE de juin 2000 et le rapport final sera soumis à la réunion ministérielle de 2001.

L'une des conclusions qui ressort clairement de ce projet est la nécessité d'accorder plus d'importance encore au capital humain dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur les connaissances. Les pays peuvent bien être inondés de technologies mais sans une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'en servir et de réorganiser le travail et les relations commerciales, ils ne réussiront pas à améliorer leur productivité ni à concrétiser leur potentiel de croissance. L'éducation et les politiques destinées à offrir à tous des possibilités de formation tout au long de la vie sont depuis longtemps, et demeurent, l'une des priorités de l'OCDE. Les travaux menés sur ces questions et sur les questions de santé compléteront ceux que nous avons engagés depuis longtemps dans le cadre de la Stratégie de

l'OCDE pour l'emploi qui vise à déterminer le cadre de l'action publique le plus apte à favoriser des niveaux plus élevés d'emploi et de progrès social.

Les TIC sont porteuses de promesses considérables pour les économies du monde en développement, comme pour le monde développé. A long terme, tous les secteurs finiront par être touchés par les TIC. Mais il y a un risque de voir se creuser une « fracture numérique », aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre les pays, notamment pour ce qui est de l'accès aux technologies pour les pays en développement. Il existe aussi une possibilité réelle de se servir de ces technologies pour réussir à réduire, et finir par combler, l'écart entre les pays développés et le monde en développement. C'est pourquoi je me félicite que l'OCDE soit un membre actif du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) qui a été chargé par le G8, au Sommet d'Okinawa, de rechercher les moyens de combler la fracture numérique.

### Renforcer le système commercial multilatéral et l'investissement

Le retard survenu dans le lancement du nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales a conféré une importance plus grande encore aux vastes travaux entrepris par l'OCDE pour étayer les négociations de l'OMC et le système multilatéral d'échanges et d'investissements. Ce système, fondé sur des règles, offre, avec le concours d'institutions et de politiques intérieures bien conçues, le cadre d'action le plus apte à favoriser la concrétisation des promesses dont la nouvelle économie est porteuse, et à contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Des travaux analytiques ont été engagés sur les liens de complémentarité entre les politiques commerciales et d'autres politiques notamment dans

les domaines suivants : l'environnement, les normes fondamentales du travail, la concurrence et le développement, ainsi que les échanges agricoles et les crédits à l'exportation.

Les Principes directeurs révisés de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales offrent une nouvelle référence en matière de comportement des entreprises multinationales et l'adoption de procédures de mise en œuvre plus rigoureuses devrait leur conférer une efficacité encore plus grande. Elles ont été adoptées en 2000 par tous les pays de l'OCDE ainsi que par l'Argentine, le Brésil et le Chili. Ces lignes directrices sont l'aboutissement du dialogue constructif engagé avec les milieux d'entreprise, les représentants des syndicats et des organisations de la société civile et elles constituent une initiative importante visant à répondre aux inquiétudes que soulève la mondialisation dans les opinions publiques.

### Amélioration des systèmes de gouvernance

Le rôle des pouvoirs publics n'a pas diminué avec la mondialisation mais il s'est transformé. Dans ce nouvel environnement, de plus en plus de questions communes de gouvernance se posent tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres, à mesure que l'administration en ligne devient un instrument de démocratie et de développement. Les États doivent veiller au bon fonctionnement de leurs marchés nationaux en mettant en œuvre des mécanismes réglementaires bien conçus et efficaces, n'exerçant pas de discrimination à l'encontre des échanges et des investissements étrangers. Ils doivent aussi coopérer pour protéger l'intégrité du système financier international contre la corruption, le blanchiment de l'argent et d'autres activités illégales.

La lutte contre la corruption est l'une des grandes priorités et, à ce jour, une trentaine de pays ont ratifié la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers. Les travaux menés par l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables visent à promouvoir l'équité et la transparence dans un environnement fiscal qui est maintenant mondialisé. L'objectif est de parvenir à assujettir tous les territoires fiscaux à des normes de transparence et de responsabilité qui cesseront de pénaliser les contribuables honnêtes des pays développés comme ceux des pays en développement.

Par ailleurs, l'OCDE a élaboré un grand nombre d'instruments de gouvernance – codes de comportement et principes directeurs qui sont le fruit de consensus dégagés à l'issue du dialogue mené sur l'action, comme les Principes de gouvernement d'entreprise, les recommandations sur le secret bancaire et les ententes injustifiables, etc. Nous les rangeons souvent dans la catégorie des instruments juridiques d'application non contraignante. Je suis convaincu que ces instruments peuvent nous permettre d'avancer dans de nombreux domaines de la coopération internationale et de l'élaboration des politiques et qu'ils joueront un rôle grandissant sur la scène internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. Ils ne sont pas soumis, contrairement aux traités, à des processus de négociations longs et difficiles et leurs modalités d'application peuvent être plus efficaces et plus souples, car il est dans l'intérêt bien compris des entreprises et des gouvernements d'adhérer à ces normes acceptées au plan international.

## L'OCDE et le reste du monde

La mission de l'OCDE est d'aider les décideurs à relever les défis concernant l'économie, la société et la gouvernance auxquels ils sont confrontés dans le contexte de la mondialisation. Pour mener à bien cette

mission, l'OCDE tire parti de l'atout unique qui est le sien, à savoir la possibilité de réunir un nombre grandissant d'acteurs et de pays pour parvenir à dégager des consensus. Les ministres de nos pays membres nous ont demandé de trouver de nouveaux moyens d'associer à nos travaux des groupes représentant la société civile ou exprimant l'intérêt général. Bien qu'ils ne soient pas constitués de représentants élus, de nombreux groupements de citoyens sont actifs et bien informés sur les grands enjeux que doivent relever les autorités publiques. Le dialogue avec ces groupes permet aux membres de l'OCDE de mieux comprendre les préoccupations des opinions publiques. Il peut constituer un excellent moyen d'associer ces groupes aux débats sur les difficiles arbitrages auxquels doivent procéder les pouvoirs publics dans pratiquement tous les grands domaines d'action de la vie moderne.

Dans notre monde de plus en plus interdépendant et interconnecté, l'OCDE a la responsabilité – c'est aussi son intérêt bien compris – de partager ses normes et son expérience avec le plus grand nombre de pays possible. En 1991, elle a élaboré un programme intitulé « Partenaires pour la transition ». Les membres de l'OCDE ont, par ce biais, offert leur expérience et leurs compétences – notamment dans le domaine ardu mais fondamental de la mise en place d'institutions et de cadres juridiques et réglementaires adaptés à l'économie de marché – à la Hongrie, à la Pologne, à la République Tchèque et à la République Slovaque. L'adhésion de la République Slovaque à l'OCDE marque le terme d'une étape de l'élargissement de l'OCDE à des pays d'Europe centrale.

Un nombre grandissant de pays adoptent aussi les lignes directrices et les meilleures pratiques mises au point par l'OCDE. Celle-ci associe aujourd'hui environ 70 économies non membres à ses travaux et à ses

méthodes. L'OCDE a conçu des programmes spécifiques de coopération pour la Russie et la Chine, une charte pour l'investissement à l'intention des pays du Sud-Est de l'Europe, un programme régional pour les pays Baltes et des activités en Amérique du Sud. Mais les membres de l'OCDE doivent aller plus loin encore pour faire bénéficier un plus grand nombre de pays des fruits de ces travaux.

Les pays en développement ont accompli des progrès remarquables sur le plan économique et social au cours des 30 dernières années. L'espérance de vie est passée de 41 à 62 ans, les taux de mortalité infantile ont été divisés par deux et les effectifs d'enfants scolarisés en primaire ont doublé. Pourtant un habitant sur quatre des pays en développement reste victime de l'extrême pauvreté et les femmes et les jeunes filles sont aujourd'hui encore les plus défavorisées. Les progrès accomplis en vue d'atteindre d'ici 2015 l'objectif fixé à l'échelon international, à savoir réduire de moitié le pourcentage d'habitants du monde en développement vivant dans des conditions d'extrême pauvreté, restent menacés par de violents conflits et par les dommages de plus en plus graves causés à l'environnement.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, les pays de l'OCDE doivent donc s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et faire en sorte que le monde puisse s'engager dans la voie d'un développement durable sur le plan économique, social et écologique. Ils ont élaboré des ressources et des moyens nouveaux – financiers, intellectuels et technologiques. Mais les investissements dans l'éducation préscolaire et la volonté de continuer à libéraliser les échanges et l'investissement demeurent toujours les meilleurs moyens d'atténuer la pauvreté dans les pays développés et d'apporter le développement aux régions les plus pauvres du globe. J'aime assez ce commentaire formulé par le défunt

historien Lewis Mumford qui disait : «Je suis optimiste quant aux possibilités mais pessimiste quant aux probabilités!»

Les pays de l'OCDE non seulement disposent de ressources, mais ils peuvent aussi s'appuyer sur les enseignements tirés de l'histoire récente, qui est féconde en réussites. C'est pourquoi, au moment où j'entame mon second mandat de Secrétaire général de l'OCDE, je suis optimiste quant aux probabilités et aux possibilités, même si la concrétisation des premières ne peut être envisagée sans la ferme détermination des pays membres de l'OCDE à montrer la voie à suivre.



## AU SUJET DE L'OCDE

[www.oecd.org/about/](http://www.oecd.org/about/)

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) rassemble 30 pays membres dans un cadre unique en son genre qui leur offre la possibilité d'examiner, d'élaborer et d'améliorer leurs politiques économiques et sociales. Elle aide les gouvernements à identifier les bonnes pratiques de gestion économique, et s'efforce aussi d'aider les membres et les non-membres à élaborer des règles du jeu adaptées à l'économie mondialisée du XXI<sup>e</sup> siècle.

Elle s'emploie, par ses travaux, à favoriser la prospérité et à lutter contre la pauvreté par le biais de la croissance économique, de la stabilité financière, des échanges et de l'investissement, du développement technologique, de l'innovation, de l'esprit d'entreprise et de la coopération pour le développement. Elle vise aussi à favoriser le plein emploi et la cohésion sociale, à assurer le développement durable ainsi qu'à promouvoir des méthodes efficaces et intègres de gouvernance.

L'OCDE met à la disposition des gouvernements un cadre dans lequel ils peuvent comparer leurs expériences respectives, rechercher des réponses à des problèmes qui leur sont communs, coordonner les politiques intérieures et internationales, ce qui peut à l'occasion déboucher sur la conclusion d'accords formels ou de conventions.

Les pays de l'OCDE assurent les deux tiers de la production mondiale de biens et services, mais l'organisation n'est aucunement un club fermé. Les pays non membres sont invités à souscrire à certains

accords et conventions, comme la Convention sur la lutte contre la corruption. L'OCDE associe actuellement à ses travaux quelque 70 pays non membres parmi lesquels le Brésil, la Chine et la Russie, ainsi que des pays parmi les moins développés d'Afrique et d'ailleurs. Des représentants du monde des entreprises, des syndicats et de la société civile participent aussi aux travaux qu'elle mène sur un large éventail de questions qui vont des échanges jusqu'à la biotechnologie et à la sécurité des aliments en passant par la protection de l'environnement.

L'OCDE, qui est sans doute plus connue pour ses rapports périodiques sur l'économie de ses pays membres, est aussi à l'avant-garde pour ce qui est de l'analyse des nouvelles tendances d'évolution et des problèmes d'actualité, comme la « nouvelle économie », le commerce électronique, la biotechnologie, la sécurité des aliments ou le développement durable, et s'efforce d'aider les gouvernements à y faire face.

Elle est particulièrement bien placée pour encourager les échanges d'expériences et l'identification des bonnes pratiques. Ses mécanismes d'examen par les pairs peuvent fortement inciter les pays à améliorer leurs politiques et à mettre en œuvre des instruments non contraignants comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Depuis 40 ans, l'organisation est une source majeure de données statistiques, économiques et sociales, parmi les plus fiables du monde. Les bases de données de l'OCDE recouvrent des domaines aussi divers que les comptes nationaux, des indicateurs

économiques et des données sur la population active, les échanges, l'emploi, les migrations, l'éducation, l'énergie, la santé, l'industrie, la fiscalité, le tourisme et l'environnement.

L'OCDE a été créée sous sa forme actuelle en 1961 mais elle émane de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), qui avait été chargée en 1947 de superviser l'exécution du Plan Marshall

pour la reconstruction d'une Europe ravagée par la guerre. Le noyau des pays membres fondateurs d'Europe et d'Amérique du Nord s'est élargi pour accueillir le Japon, la Finlande, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique, la République Tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Corée et la République Slovaque.

## LA RÉFORME DE L'OCDE

Pour répondre aux besoins nouveaux d'une économie mondialisée en évolution rapide, l'OCDE a entrepris une vaste réforme de son organisation et de ses méthodes internes après que les ministres eurent préconisé, en 1996, une accélération du changement structurel, une meilleure hiérarchisation des priorités et des méthodes de gestion plus efficaces.

Le budget a été réduit de 18 % en termes réels et ramené ainsi à environ 1.2 milliard de francs (200 millions de dollars) par an ; la réduction des dépenses administratives a atteint 23 % et celle des effectifs 15 %. Le problème de l'augmentation des dépenses au titre des obligations croissantes en matière de pensions a été résolu en 2000 puisqu'il a été décidé de créer un fonds de réserve pour les pensions, ce qui exclut ces dépenses du budget annuel et permet à l'organisation de parvenir à la stabilité budgétaire.

Les méthodes de travail de l'OCDE ont aussi été réformées pour mieux répondre aux besoins des gouvernements des pays membres qui doivent faire face aux questions nouvelles sur des sujets aussi divers que les incidences des technologies de l'information et des communications et les craintes accrues liées à la biotechnologie et à la sécurité alimentaire. Nombre de ces questions intéressent plusieurs domaines d'action des pouvoirs publics et recourent les sujets traités par différentes directions de l'OCDE. L'étude consacrée à la croissance et le projet sur le développement durable, qui arriveront l'un et l'autre à leur terme en 2001, témoignent de l'adoption d'une nouvelle approche thématique de l'analyse des grandes questions relevant des

pouvoirs publics dans le cadre de laquelle on a fait appel à des spécialistes de l'OCDE travaillant dans un large éventail de domaines, comme l'économie, les échanges ou l'environnement. Cette mise en commun de connaissances spécialisées contribue à accroître l'efficacité et on y recourt pour des travaux portant sur d'autres questions stratégiques, comme le commerce électronique.

L'organisation a également porté à 30 le nombre de ses membres et a transformé ses relations avec les non-membres, consciente que, dans une économie mondialisée, les évolutions nouvelles survenant dans des domaines essentiels – qu'il s'agisse du changement climatique ou des technologies de l'information – ont une portée véritablement planétaire et ne sauraient être prises en charge par un groupe de pays. L'OCDE a élargi son ouverture sur l'extérieur et elle entretient maintenant des relations de coopération avec quelque 70 pays non membres. Les non-membres sont aussi de plus en plus souvent invités à souscrire à des accords de l'OCDE et dans des domaines comme l'élimination des pratiques fiscales dommageables, l'organisation coopère avec les économies non membres pour trouver des solutions acceptables pour tous. Le Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM) a été créé en 1998 pour centraliser la gestion de ces relations. Il administre des programmes intéressant plusieurs pays qui se rattachent à des activités centrales de l'OCDE comme les échanges et l'environnement, ainsi que des programmes par pays concernant de grandes économies non membres comme la Chine ou la Russie.

L'OCDE a réorganisé son dispositif de communication pour faire mieux connaître ses travaux et les rendre accessibles non seulement aux gouvernements des pays membres mais aussi à la société civile et dans les médias. La Direction des relations extérieures et de la communication a été créée en 1997 pour assurer une communication efficace en direction de ces différents publics sur les grandes questions, les manifestations et les publications, et l'action entreprise s'est poursuivie en 2000 avec la mise en place d'un Comité des relations avec le public et de la communication ayant pour tâche de superviser les travaux de la direction. En 2000, cette direction a répondu aux préoccupations grandissantes de la société civile en organisant un Forum de l'OCDE dans le cadre duquel des décideurs, des universitaires, des représentants du monde des affaires, des syndicats et de la société civile ont pu débattre ensemble de questions d'intérêt commun. Un deuxième Forum sera consacré en 2001 au développement durable et à la nouvelle économie.

Le processus continu de réforme a entraîné des changements des procédures administratives de l'OCDE.

La Direction exécutive, qui supervise les infrastructures administratives, financières et opérationnelles, ainsi que la coordination du programme de réforme et l'élaboration du programme de travail et du budget, a été rationalisée et réorganisée en 2000. Tous les services de soutien, notamment le budget et les finances, la gestion des ressources humaines, les opérations, les technologies et réseaux d'information, l'interprétation et la traduction, ont été regroupés au sein de cette direction (*voir chapitre sur la Direction exécutive page 118*).

Dans le cadre de ce processus de réforme, on s'efforcera d'améliorer encore la hiérarchisation des priorités pour exploiter au mieux les ressources disponibles. Des travaux ont été entrepris pour élaborer une stratégie à long terme en ce qui concerne le site du siège de l'OCDE dont l'un des bâtiments contient de l'amiante et n'est pas bien adapté aux exigences d'une législation moderne en matière de sécurité incendie.

## L'OCDE EN 2000 : UNE SÉLECTION D'ÉVÉNEMENTS

### JANVIER

#### *Conférence internationale sur l'emploi*

Les ministères du travail et des finances de la Finlande, avec l'appui de l'OCDE et de la Commission européenne, organisent une conférence sur l'emploi pour évaluer la contribution des stratégies de l'OCDE et de l'Union européenne à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage structurel.

#### *Relations OCDE/Commission européenne*

Dans le cadre de ses consultations régulières avec des personnalités internationales de haut niveau, le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston, rencontre le Président de la Commission européenne, Romano Prodi.



**Thorvald Moe, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, avec Pertti Sorsa, Secrétaire permanent, Ministère du travail, Finlande, lors de la conférence sur l'emploi à Helsinki.**

#### *Réglementation et contrôle de l'assurance en Chine*

A l'occasion de la première réunion sur la réglementation et le contrôle de l'assurance en Chine, 85 experts discutent de la gestion de la solvabilité, du traitement de l'insolvabilité et de l'assurance obligatoire.

### FÉVRIER

#### *Les TIC et la qualité de la formation*

Des experts, des décideurs et des praticiens des pays membres de l'OCDE participent à un séminaire international sur les technologies de l'information et de la communication et la qualité de la formation, au Futuroscope de Poitiers, France.

#### *Étude économique de la Russie*

L'OCDE publie sa troisième étude de la situation économique et des perspectives de la Fédération de Russie.



**Le juge Vasily Vitriansky, Président adjoint de la cour suprême d'arbitrage de Russie, Seiichi Kondo, Secrétaire général adjoint de l'OCDE, et Dimitry Vasiliev, Président du Centre de coordination pour la protection des droits et des intérêts légaux des investisseurs, Russie, lors de la table ronde Banque Mondiale/OCDE pour la Russie.**

### *L'OCDE et la Banque mondiale organisent une table ronde sur le gouvernement d'entreprise en Russie*

Quelque 80 responsables gouvernementaux et représentants du secteur privé, des investisseurs venus de Russie et de plusieurs pays membres de l'OCDE, diverses parties prenantes et des représentants d'institutions financières internationales réfléchissent ensemble sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux protéger les droits des actionnaires en Russie et leur assurer un traitement équitable.

### *Perspectives africaines*

L'OCDE et la Banque africaine de développement organisent conjointement le premier forum international sur les perspectives africaines où plus de 300 experts de pays de l'OCDE et d'Afrique analysent les perspectives de croissance de l'Afrique et les défis à relever au plan des politiques.

### *Sécurité des aliments génétiquement modifiés*

Une conférence de l'OCDE à Edimbourg sur les aspects scientifiques et sanitaires des aliments génétiquement modifiés rassemble quelque 400 participants originaires de plus de 40 pays.

## MARS

### *Normes fiscales internationales*

Lors d'une réunion informelle à Paris, le Comité des affaires fiscales et le Comité d'aide au développement de l'OCDE examinent les moyens d'aider les petites économies à s'adapter au nouvel environnement financier international.



**Sir John Krebs, Professeur de Zoologie, Université d'Oxford, Royaume-Uni, président de la conférence de l'OCDE sur les aspects scientifiques et sanitaires des aliments génétiquement modifiés, avec la Très Honorable Mo (Majorie) Mowlem, Ministre du Cabinet, Royaume-Uni.**

### *Forum sur l'avenir*

Le Secrétaire général de l'OCDE préside une conférence de l'OCDE, organisée par la Nord/LB Norddeutsche Landesbank, Hanovre sur le thème « La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle : les pouvoirs dans l'économie et la société mondiales du savoir ».



**Nicola Mancino,  
Président du Sénat italien,  
rend visite à Donald Johnston,  
Secrétaire général de l'OCDE.**

### **AVRIL**

#### *L'OCDE rencontre les gouvernements des pays des Caraïbes*

Plus de 50 participants venant de pays membres et non membres de l'OCDE assistent à une conférence à Saint-Domingue portant sur l'investissement direct étranger (IDE) dans le Bassin des Caraïbes et sur les tendances actuelles et les perspectives d'évolution de l'IDE dans la région, le climat de l'investissement, le cadre des politiques de l'IDE et le rôle de l'IDE dans le développement.

#### *Table ronde sur le gouvernement d'entreprise en Amérique latine*

Des hauts responsables du secteur public, des responsables de la réglementation et des dirigeants des entreprises examinent l'avenir du gouvernement d'entreprise en Amérique latine, lors d'une réunion co-organisée par la Bourse de Sao Paulo, la Commission brésilienne des opérations de bourse, l'Institut brésilien du gouvernement d'entreprise et le Forum mondial sur le gouvernement d'entreprise Banque mondiale/OCDE.

#### *Programme régional pour les pays baltes*

Au cours de la deuxième réunion annuelle, les pays baltes présentent des propositions stratégiques pour leur coopération future avec l'OCDE et le Centre pour la coopération avec les non-membres de l'OCDE expose les grandes lignes de sa coopération avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.



**Donald Johnston, Secrétaire général  
de l'OCDE, reçoit Mart Laar,  
Premier ministre de la République d'Estonie.**

### *Réglementation du marché des valeurs en Asie*

Des hauts responsables de la réglementation du marché des valeurs asiatiques ainsi que des experts des pays membres de l'OCDE se réunissent à Tokyo lors la deuxième table ronde sur la réforme du marché des capitaux en Asie, afin de discuter des initiatives à prendre dans la région.

## MAI



Première réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement en 1962.

### *Coopération pour le développement*

La réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) identifie les moyens par lesquels la communauté internationale peut traduire en actes les principes qu'elle défend dans des domaines essentiels de la coopération pour le développement. Cette réunion marque le 40<sup>e</sup> anniversaire du Groupe d'aide au développement, le précurseur du CAD.

### *Base de données sur les taxes liées à l'environnement*

L'OCDE lance une base de données qui permet de procéder à des comparaisons internationales entre les différentes mesures prises par les pouvoirs publics en matière de taxes liées à l'environnement et qui peut être utilisée comme support d'évaluation de l'efficacité des écotaxes.

### *Acier*

Des représentants des autorités indiennes participent pour la première fois, en qualité d'observateurs, à une réunion du Comité de l'acier de l'OCDE.

### *Partenariats pour la gouvernance*

Un séminaire à haut niveau de l'OCDE sur les réponses communes au défi de la mondialisation aborde des questions telles que le gouvernement d'entreprise, l'éthique dans les entreprises et les administrations, et la réforme de la réglementation.



**José Maria Roldan (Espagne), président entrant du Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux, et Gil Galvao (Portugal), président sortant du Groupe, lors d'une conférence de presse à l'occasion de la sortie du rapport sur les pays et territoires non coopératifs.**



**Le Brésil se joint aux efforts déployés par les pays de l'OCDE pour combattre les ententes. Échange de lettres entre S.E. Marcos Castrito de Azambuja, Ambassadeur de la République Fédérative du Brésil en France, et Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE.**

## JUIN

### *Blanchiment de capitaux*

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, qui comprend 31 pays et organisations membres, et dont le Secrétariat se trouve à l'OCDE, publie son onzième rapport annuel et un rapport sur les pays ou territoires non coopératifs.

### *Programme anti-ententes de l'OCDE*

Le Brésil devient le premier pays non membre à se joindre aux efforts déployés par les pays de l'OCDE pour combattre les ententes impliquant des pratiques comme les prix imposés, les soumissions concertées, le partage du marché et la limitation de la production.



**S.E. Anthony Hinton, Représentant permanent de l'Australie auprès de l'OCDE, avec l'Honorable Peter Costello, Trésorier australien, président de la réunion du conseil de l'OCDE au niveau des ministres.**

### *Les ministres de l'OCDE se réunissent*

Le thème de la réunion du Conseil ministériel est la maîtrise de la mondialisation. Les discussions sont axées sur le développement durable et la cohésion sociale ; les perspectives économiques ; la « nouvelle économie » et les sources de croissance ; maintenir la dynamique de la libéralisation des échanges ; la gouvernance ; la coopération pour le développement ; et la coopération avec les non-membres.

### *Pratiques fiscales dommageables*

Les Bermudes, les Îles Caïman, Chypre, Malte, l'Île Maurice et San Marin s'associent aux pays membres de l'OCDE en s'engageant à mettre fin aux pratiques fiscales dommageables d'ici la fin de 2005 et à adopter les normes fiscales internationales en matière de transparence, d'échange de renseignements et de concurrence fiscale loyale. L'OCDE publie un rapport sur les progrès réalisés dans l'identification et la réduction des pratiques fiscales dommageables. Ce rapport identifie 35 juridictions répondant aux critères techniques des paradis fiscaux et les invite à coopérer avec l'OCDE pour supprimer, d'ici 2005, les caractéristiques

dommageables de leurs régimes. Le rapport identifie également les régimes préférentiels potentiellement dommageables dans les pays membres de l'OCDE. Des ministres et des hauts fonctionnaires de 60 économies, ainsi que des représentants d'organisations internationales examinent les conséquences au niveau mondial de la prolifération des paradis fiscaux et des autres pratiques fiscales dommageables, lors d'une conférence internationale co-organisée par la France et l'OCDE.

### *Petites et moyennes entreprises et mondialisation*

La première conférence au niveau des ministres sur les petites et moyennes entreprises (PME), organisée à Bologne par l'OCDE et le gouvernement italien,



**Charlene Barshefsky, Représentant pour les Affaires de Commerce des États-Unis, lors de la réunion du conseil de l'OCDE au niveau des ministres.**

adopte la Charte de Bologne qui souligne la nécessité d'un cadre réglementaire propice à la croissance des PME qui contribueront ainsi à la croissance de l'emploi, à la cohésion sociale et au développement local.

### *Un monde meilleur pour tous*

Pour la première fois, les Nations unies, l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale publient des objectifs communs et s'emploient à faire de ces objectifs de développement un cadre commun pour leurs actions et leurs programmes, et pour mesurer leur efficacité.

### *Société et environnement*

Lors d'un séminaire organisé par les autorités grecs à Athènes, quelque 80 participants de pays de l'OCDE, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du milieu des entreprises, abordent des questions telles que l'accès du public aux informations concernant l'environnement, élément nécessaire à la formulation des politiques et au débat.

### *Forum 2000 de l'OCDE*

Un millier de délégués de tous les secteurs de l'économie et de la société assistent au premier Forum 2000 de l'OCDE qui a pour thème général « Partenariats pour la nouvelle économie ». Cette conférence internationale et salon de la connaissance ouverts au public seront organisés annuellement en marge du sommet annuel des ministres de l'OCDE. Le Forum 2001 aura pour thème « développement durable et nouvelle économie ».

## JUILLET

### *Forum international sur les perspectives asiatiques*

Le sixième forum international organisé conjointement par la Banque Asiatique de Développement et l'OCDE a pour thème « Après la crise : comment mobiliser des ressources pour le développement ? ». Il donne lieu à un échange de vues entre experts sur les conséquences de la crise financière en Asie et les moyens à mettre en œuvre pour attirer à nouveau les capitaux étrangers et optimiser l'allocation des ressources.



**Martin Baily, Président,  
Conseil des conseillers économiques  
des Etats-Unis et président  
du comité de politique économique  
de l'OCDE, participe au Forum 2000  
de l'OCDE.**



**Discussion entre Sally Shelton-Colby et Hervig Schlögl, Secrétaires généraux adjoints de l'OCDE, Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, et Aleksander Kwasniewski, Président de la Pologne, à l'occasion de la réunion du conseil de l'OCDE à Varsovie.**

## SEPTEMBRE

### *Dix années de transformation en Pologne*

Le Conseil de l'OCDE se réunit à Varsovie pour marquer dix années de transformation économique et politique réussie en Pologne.

### *Centre pour le développement du secteur privé à Istanbul*

M. Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, et l'Ambassadeur Mithat Balkan du ministère turc des Affaires étrangères, signent un Mémorandum d'accord à l'occasion de l'inauguration du nouveau site du Centre de l'OCDE à Istanbul.

### *Conférence OCDE-Chine sur l'investissement direct étranger (IDE)*

Une réunion à Xiamen, Chine discute des moteurs de l'IDE et ses conséquences économiques pour le développement de la Chine ainsi que des projets et des politiques de l'IDE à l'avenir.

## OCTOBRE

### *Président élu du Mexique*

Pendant une visite en France, le président élu de Mexique, Vicente Fox Quesada, s'entretient avec le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston.

### *Transports écologiquement viables*

Une conférence internationale de l'OCDE, accueillie par le gouvernement autrichien à Vienne, procède à un échange d'informations sur les options et instruments disponibles dont la mise en œuvre est susceptible de déboucher sur des améliorations sensibles des caractéristiques écologiques des transports et d'importants avantages économiques et sociaux.



**Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, reçoit Vicente Fox Quesada, Président élu du Mexique au siège de l'OCDE.**

### *Xénotransplantation et surveillance*

L'OCDE, l'Organisation mondiale de la santé et le gouvernement du Canada organisent une conférence à Paris sur les questions d'éthique et de sécurité publique soulevées par la xénotransplantation.

### *Pauvreté et exclusion sociale*

Une conférence au niveau des ministres organisée conjointement par l'OCDE et le gouvernement du Royaume-Uni donne l'occasion d'avoir des entretiens, dénués de toute formalité, au sujet des politiques nouvelles et naissantes pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de faire part des pratiques exemplaires.

### *Évaluation comparative des relations entre la science et l'industrie*

Le rôle des droits de propriété intellectuelle dans la recherche publique et les incitations proposées aux chercheurs pour la commercialisation du savoir sont les thèmes d'une conférence internationale organisée conjointement par l'OCDE et le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche à Berlin.

### *Approvisionnements en eau propre*

Le gouvernement du Kazakhstan accueille une réunion pour débattre de la situation actuelle des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et des investissements dans les nouveaux États indépendants (NEI) de l'ex-Union soviétique. Parmi les participants figurent les ministres des finances, de l'économie et de l'environnement des NEI, ainsi que des fonctionnaires de haut niveau de plusieurs pays de l'OCDE, d'organisations internationales, et des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.

### *Pacte de coopération OCDE-Russie*

Lors d'un entretien à Paris avec le Président Vladimir Putin, le Secrétaire général de l'OCDE, M. Donald Johnston, appelle les autorités russes à accélérer leur programme de réformes, les encourageant à recueillir ainsi pleinement les fruits de la coopération engagée depuis déjà un certain temps entre la Russie et l'OCDE.



**Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, s'entretient avec Vladimir Putin, Président de la Fédération de Russie.**

### *Échanges et organisations représentant la société civile*

Le Comité des échanges de l'OCDE et une vingtaine d'organisations de la société civile de pays membres de l'OCDE débattent du rôle des arrangements commerciaux multilatéraux et procèdent à des échanges de vues sur la manière d'intensifier le débat, au sein d'une opinion publique bien informée, sur les échanges et leurs conséquences dans l'économie mondiale.

### *Projet de l'OCDE sur l'avenir : risques systémiques émergents*

Le Groupe directeur du projet consacré aux risques systémiques émergents se réunit pour la première fois afin de débattre du cadre général et des lignes de force des travaux. Les 32 membres de ce Groupe directeur appartiennent à des administrations centrales, au secteur privé et à des organisations internationales.

### *Marchés des valeurs en Chine*

Une table ronde internationale discute de la réforme des marchés des valeurs, l'une des réformes clés de la politique intérieure de la Chine.

## NOVEMBRE

### *L'école de demain*

Une conférence internationale organisée conjointement par l'OCDE et le gouvernement des Pays-Bas, à Rotterdam, examine les systèmes scolaires et l'avenir de l'enseignement, ainsi que la capacité des systèmes scolaires traditionnels de répondre aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

### *Conférence sur l'égalité homme-femme : compétitivité et croissance*

L'OCDE et le Conseil nordique des ministres organisent conjointement, à Paris, une conférence au niveau ministériel pour procéder à des analyses et à des échanges d'expériences sur l'intégration de l'égalité homme-femme telle qu'elle est pratiquée à l'heure actuelle.



**Rosario Green, Ministre des Affaires étrangères du Mexique, et Geir H. Haarde, Ministre des Finances de l'Islande, à la conférence de l'OCDE sur l'égalité homme-femme à Paris.**

### *Investissement direct étranger en Europe du Sud-Est*

Dans le cadre de la Charte sur l'investissement du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'OCDE organise une conférence à Vienne pour analyser les obstacles et les entraves à l'investissement direct étranger en Europe du Sud-Est, et étudier comment les pratiques exemplaires préconisées par l'OCDE peuvent contribuer à la reconstruction de la région.

### *Les moyens de promouvoir un vieillissement en bonne santé*

Un atelier de l'OCDE organisé à Tokyo sur le thème Vieillesse en bonne santé et biotechnologie : recherche et grandes orientations examine les enjeux scientifiques et sanitaires auxquels se trouvent confrontés les gouvernements du fait de l'évolution des biotechnologies qui offrent aujourd'hui de nouveaux moyens de détecter, prévenir et traiter les maladies et pathologies liées au vieillissement.

### *Coopération scientifique et technologique internationale en faveur du développement durable*

L'OCDE et la Corée organisent une conférence à Séoul pour réfléchir aux moyens d'encourager et de faciliter la coopération internationale entre pays développés et pays en développement, en vue de développer et de diffuser les technologies de l'environnement, en particulier les technologies propres.

### *Femmes entrepreneurs*

« Comment mieux intégrer les entreprises dirigées par des femmes dans l'économie mondiale ? » est le thème d'une conférence internationale organisée à Paris par l'OCDE et le gouvernement français.

### *Expérimentation animale*

Les pays de l'OCDE parviennent à un accord sur l'abolition du test de Draize, qui détermine la toxicité des produits chimiques pour l'homme et les animaux, et qui a été largement critiqué pour son caractère peu respectueux de la sensibilité des animaux.

### *Pauvreté et inégalité des revenus dans les pays en développement*

Des représentants de la société civile émanant des syndicats, du monde agricole, du secteur des petites entreprises, de celui des entreprises dirigées par des femmes et de fédérations d'ONG, venant de plus de



**Aida Alvarez, Administrateur, Small Business Administration, États-Unis, lors de la conférence sur les femmes entrepreneurs à la tête de PME.**

vingt pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine participent à un dialogue politique sur les conséquences de la mondialisation, organisé par le Centre de développement de l'OCDE.

## DÉCEMBRE



### *Commerce en ligne*

Une conférence organisée par l'OCDE et le gouvernement néerlandais à la Haye étudie la façon dont des mécanismes alternatifs de règlement en ligne des litiges peuvent contribuer à résoudre les différends en matière de protection de la vie privée et de consommation dans le domaine du commerce électronique.

### *Formation tout au long de la vie*

Les gouvernements, les experts et les partenaires sociaux débattent des questions concernant la recherche et les politiques lors d'une conférence ayant pour thème « la formation tout au long de la vie, un investissement abordable », organisée par l'OCDE et le Canada à Ottawa.

### *Slovaquie*

La République slovaque devient le 30<sup>e</sup> pays membre de l'OCDE le 14 décembre, jour qui marque le 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la convention qui créa l'OCDE.

### *Nouveau mandat pour le Secrétaire général*

M. Donald Johnston est invité à accomplir un deuxième mandat de cinq ans à partir du 1<sup>er</sup> juin 2001.

### *Initiative anti-corruption OCDE/Banque asiatique de développement*

Une conférence sur la lutte contre la corruption, organisée par l'OCDE et la Banque asiatique de développement à Séoul, décide de la création d'un cadre régional pour la lutte contre la corruption dans la région Asie et Pacifique.

## APERÇU DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DE L'OCDE

L'année écoulée a marqué un tournant pour plusieurs grandes initiatives de l'OCDE en réponse à la mondialisation et à l'explosion des technologies de l'information et des communications (TIC), notamment l'étude sur les sources de la croissance économique et le projet sur le développement durable.

Parallèlement, l'organisation a jeté les bases de travaux futurs dans des domaines suscitant des préoccupations croissantes – sécurité des produits alimentaires par exemple – en même temps qu'elle poursuivait son analyse de questions comme la santé et le vieillissement démographique.

Un aspect récurrent essentiel dans tous ces travaux est le caractère planétaire d'un grand nombre de questions. Les pays membres de l'OCDE peuvent être confrontés à des problèmes similaires dans de nombreux domaines, mais les 30 membres de l'organisation ne peuvent à eux seuls résoudre des questions qui dépassent largement leurs frontières, qu'il s'agisse du changement climatique, des pratiques fiscales dommageables ou des règles qui devraient régir le commerce électronique.

Ces questions intéressent simultanément plusieurs secteurs de l'OCDE mais elles imposent aussi à l'organisation de repenser ses relations avec le monde extérieur, qui doivent s'étendre non seulement à ses gouvernements membres, mais aussi aux pays non membres et également aux représentants de la société civile qui sont les porte-parole d'intérêts du monde entier.

Outre leurs travaux économiques réguliers, tels que les examens des économies des pays membres de l'OCDE et le rapport semestriel des *Perspectives économiques* faisant le point de la situation dans l'ensemble des pays membres, les économistes de l'OCDE ont poursuivi en 2000 leur étude des sources de la croissance, qui doit durer deux ans, notamment la question de savoir si une «nouvelle économie» est en train de prendre forme et la façon dont les politiques doivent s'y ajuster. Le rapport final doit être soumis aux ministres à leur réunion annuelle de mai 2001, mais un rapport intérimaire publié en 2000 donne à penser que les mécanismes et politiques de «l'ancienne économie» restent indispensables pour comprendre le processus de croissance et augmenter le revenu par habitant à long terme. La diffusion des TIC et leurs applications, comme le commerce électronique, nécessiteront par exemple des ajustements des diverses politiques, concernant aussi bien la concurrence que la protection des consommateurs. L'environnement de la nouvelle économie nécessitera également des qualifications et des compétences nouvelles ainsi que des formes originales d'organisation du travail, qui imposeront des changements dans les politiques en matière d'enseignement, de formation et de relations professionnelles.

Une autre grande initiative qui se concrétisait en 2000 est le projet triennal sur le développement durable, qui consiste à prendre en compte les facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans

une étude consacrée à la façon d'affiner l'action gouvernementale pour accroître le bien-être des populations. Une grande partie des travaux menés à bien dans toute l'OCDE au cours de l'année écoulée a servi de contribution à ce projet, depuis les études sur l'agriculture et la pêche durables jusqu'à l'analyse des incidences des TIC et de la consommation d'énergie à long terme, en passant par le problème clé du changement climatique. Un enjeu majeur a été de trouver les moyens de faire en sorte que la croissance économique n'entraîne pas automatiquement une plus forte dégradation de l'environnement.

Beaucoup de temps a été consacré à la «fracture numérique» qui apparaît entre pays industriels et pays en développement, mais aussi dans les pays industriels, entre riches et pauvres, du fait de l'évolution vers une société informatisée, fondée sur le savoir. Ce n'est pas simplement une question d'argent et d'accès à l'ordinateur : s'ajoutent également les problèmes de l'accès à l'enseignement nécessaire pour utiliser ces outils, et de la disponibilité d'enseignants équipés pour dispenser cette formation. Toutes ces questions ont été analysées en détail au cours de l'année écoulée, l'OCDE recueillant des données utiles et utilisant les chiffres pour brosser un tableau des évolutions jusqu'à aujourd'hui, qui ont été examinées par les ministres de l'éducation des pays membres en avril 2001.

Dans le domaine social, l'attention s'est portée sur l'écart croissant entre riches et pauvres dans de nombreux pays membres de l'OCDE, sur la façon de prévenir l'exclusion sociale et sur les moyens d'inverser ce phénomène lorsqu'il apparaît. Les éléments recueillis à ce jour donnent à penser que les emplois sont un moyen essentiel de réintégration

des individus dans la société, ce qui ramène le débat au problème de l'éducation et des compétences nécessaires pour faire face dans une société fondée sur le savoir.

Les travaux en cours sur la santé et les problèmes du vieillissement ont également attiré l'attention sur les activités réalisées dans le domaine des tendances migratoires, certains pays membres ayant pris des mesures pour attirer de jeunes travailleurs hautement qualifiés dont manquent leurs propres économies, tout en recherchant les moyens de gérer au mieux l'afflux d'immigrants clandestins en provenance d'économies moins développées.

Plusieurs progrès importants ont été enregistrés dans les efforts déployés pour que le cadre réglementaire accompagne les évolutions de l'économie mondiale, notamment dans le domaine des échanges. Un examen des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui propose aux entreprises un schéma de comportement, où qu'elles opèrent, a débouché sur un document actualisé intégrant l'ensemble des normes de travail essentielles internationales, de même que des éléments d'orientation sur les questions d'environnement, sur la protection des consommateurs et sur la gouvernance.

L'OCDE a également progressé dans ses efforts pour éliminer les pratiques fiscales dommageables, en publiant pour la première fois une liste de territoires considérés comme des paradis fiscaux et en annonçant des mesures si les territoires en question ne proposaient pas d'amender leurs pratiques.

Un nouveau domaine d'étude a été la sécurité des produits alimentaires et les aliments génétiquement modifiés, à la demande du Groupe des 8. L'OCDE a

organisé à Edimbourg une conférence rassemblant des experts et des représentants des parties intéressées – opposants comme défenseurs – et elle a réalisé plusieurs études des informations disponibles, qui ont été présentées au Sommet du G8 en 2000.

S'agissant des pays en développement, l'attention a été centrée sur l'élaboration de mesures de lutte contre la pauvreté. L'OCDE et d'autres organisations internationales ont coproduit pour la première fois un ouvrage intitulé *Un monde meilleur pour tous*, qui regroupe les objectifs de développement pour les années à venir et montre combien ceux-ci sont loin d'être atteints, compte tenu des tendances actuelles.

L'année écoulée a également permis à l'OCDE d'élargir encore ses relations avec quelque 70 pays non membres, en leur proposant son expertise et un dialogue sur des questions allant de l'enseignement à l'emploi, la santé et la fiscalité.

Outre ses relations avec les gouvernements, l'OCDE a aussi de plus en plus associé la société civile à ses travaux à plusieurs niveaux. Le Forum 2000, première manifestation de ce type, a réuni des entreprises, des organisations syndicales, des universitaires et des

organisations non gouvernementales qui ont pu rencontrer de hauts responsables de l'OCDE et des ministres pour débattre des grands problèmes posés par la mondialisation et la nouvelle économie.

Mais l'OCDE a également associé à ses travaux la société civile à tous les niveaux, par des consultations sur un large éventail de questions, depuis les aliments génétiquement modifiés jusqu'aux révisions des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La fin de l'année a marqué le 40<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention portant création de l'OCDE sous sa forme actuelle, ainsi que l'adhésion de la Slovaquie qui est devenue le 30<sup>e</sup> membre de l'organisation.

Et alors même que les travaux s'achevaient sur de grands projets tels que l'étude sur la croissance et le rapport sur le développement durable, de nouvelles questions apparaissaient sur lesquelles il faudra se pencher, comme l'incidence sur l'environnement des organismes génétiquement modifiés, et le regain d'attention pour les questions de santé et d'immigration.

## CROISSANCE ET STABILITÉ ÉCONOMIQUES

[www.oecd.org/eco/eco/](http://www.oecd.org/eco/eco/)

L'OCDE mène de vastes activités de suivi et d'analyse de la croissance et de la stabilité économiques sous diverses formes liées les unes aux autres : évaluations globales des évolutions et des politiques économiques dans les différents pays membres et dans certains pays non membres, surveillance multilatérale de l'évolution mondiale et analyse de questions structurelles internationales majeures. Les résultats de ces activités sont publiés dans les *Études économiques* établies pour les différents pays, les *Perspectives économiques* qui couvrent l'ensemble des pays membres et paraissent deux fois par an, les documents de travail du département des affaires économiques et des publications spéciales occasionnelles.

En 2000, l'OCDE a analysé et évalué un certain nombre de risques pour la croissance et la stabilité économiques, notamment la hausse continue des prix mondiaux du pétrole et d'autres produits de base, ainsi que l'instabilité des marchés des actions et l'évolution des conditions sur les marchés des obligations publiques et des changes. L'organisation a aussi réalisé des études empiriques sur les effets de l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) du point de vue de l'amélioration de la productivité et de l'atténuation des pressions inflationnistes, et elle s'est intéressée au désir général des autorités d'alléger la fiscalité et d'accroître les dépenses publiques lorsque les positions budgétaires se révèlent meilleures que prévu.

### Réforme fiscale, durabilité et vieillissement de la population

Trois thèmes structurels ont occupé une place prépondérante dans les examens des différents pays – la réforme fiscale, les politiques visant à favoriser une croissance durable respectueuse de l'environnement, et les politiques visant à résoudre les problèmes liés au vieillissement de la population. L'OCDE établit maintenant une synthèse des résultats de ces évaluations par pays. L'analyse d'une croissance durable représente une importante contribution à l'examen plus général du développement durable en cours à l'organisation. Dans le cadre d'un examen des sources de la croissance économique entrepris en 2000 dans l'ensemble de l'OCDE, l'organisation a analysé les facteurs qui ont été à l'origine de la récente expansion dans les pays membres, en vue de déterminer dans quelle mesure la diffusion des TIC a amélioré la productivité de la « nouvelle économie ». Ces travaux ont porté non seulement sur le rôle des déterminants traditionnels que sont l'emploi et les heures ouvrées, l'accumulation de capital physique et humain et les activités de recherche-développement, mais aussi sur les contributions, dans les pays de l'OCDE, des politiques macro-économiques, des politiques en matière de réglementation et de l'évolution financière.

### Contributions à la croissance

Les aspects scientifique et technologique du projet sur la croissance qui sera achevé en 2001 (*voir encadré*,

## LES SOURCES DE LA CROISSANCE

[www.oecd.org/subject/growth/](http://www.oecd.org/subject/growth/)

En réponse à la demande formulée par les ministres à leur réunion de mai 1999, l'OCDE a lancé une étude de deux ans sur les causes des différentiels de croissance entre les pays de l'OCDE. Les ministres avaient également demandé à l'OCDE de préciser les facteurs, les institutions et les politiques qui seraient de nature à améliorer les perspectives de croissance à long terme. Il s'agissait au cours de la première année d'axer les travaux sur l'analyse des principales sources de la croissance dans les différents pays de l'OCDE et de montrer comment elles expliquent les écarts de performance économique. Un premier rapport a été présenté aux ministres en juin 2000 qui synthétise les principales conclusions des travaux :

- Bien qu'occupant déjà la première place par le niveau du produit intérieur brut (PIB) par habitant, les États-Unis ont vu pendant toutes les années 1990 leur croissance tendancielle s'améliorer. Un petit nombre d'autres pays de l'OCDE seulement, et plus particulièrement l'Australie, l'Irlande et les Pays-Bas, ont enregistré une croissance de leur PIB par habitant nettement plus forte pendant cette décennie que pendant la précédente, celle des années 1980. En outre, des pays comme la Corée ont continué de se rapprocher des niveaux de revenu supérieurs. Par contre, dans de nombreux autres pays de l'OCDE, notamment au Japon et dans une bonne partie de l'Europe, la croissance du PIB par habitant a ralenti. Les pays les plus performants ont en règle générale amélioré la situation de l'emploi, accumulé davantage de capital, particulièrement en

matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), mais aussi de capital humain, et ont souvent fait progresser l'efficacité globale de l'utilisation du capital et de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la productivité multifactorielle (PMF).

- Dans plusieurs pays de l'OCDE, une part importante de la croissance est due à une meilleure utilisation de la main-d'œuvre, c'est-à-dire à un moindre chômage, à un taux d'activité plus élevé ou à un allongement du temps de travail. Les pays à fort taux de croissance par habitant ont le plus souvent préservé ou accru l'emploi pendant les années 1990, alors que l'emploi a stagné ou baissé dans ceux où la croissance du PIB par habitant a ralenti. En outre, dans les pays très performants, l'utilisation de la main-d'œuvre et la productivité de celle-ci ont toutes deux augmenté, ce qui indiquerait que les deux facteurs ont tendance à se renforcer mutuellement.
- L'élément le plus dynamique de l'investissement a été l'investissement dans les TIC, qui a progressé à des taux à deux chiffres au cours des deux dernières décennies dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans la plupart de ceux-ci, ces investissements se sont accélérés dans la deuxième moitié des années 1990 à mesure que les prix des biens du secteur des TIC chutaient. Les logiciels ont représenté environ un tiers de la contribution globale des TIC à la croissance de la production.

- L'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre, mesurée par l'élévation du niveau de formation de la population active, a elle aussi beaucoup contribué à la croissance dans pratiquement tous les pays de l'OCDE – mais rarement plus dans les années 1990 que dans les années 1980. Ces améliorations ont été particulièrement sensibles dans nombre de pays européens. Toutefois elles se sont généralement accompagnées d'une croissance de l'emploi plutôt molle, les gains de productivité étant en partie obtenus par le licenciement ou le non-recrutement de travailleurs peu qualifiés.
- La croissance de la productivité multifactorielle s'est renforcée dans plusieurs pays de l'OCDE au cours des années 1990, notamment en Australie, au Canada, en Finlande, en Irlande et en Suède. Au cours de la deuxième moitié des années 1990, la PMF a remonté dans plusieurs pays, y compris aux États-Unis. La PMF traduit l'efficience globale de l'utilisation de la main-d'œuvre et du capital et subit l'effet de multiples facteurs, dont les nouvelles pratiques de gestion, le changement organisationnel et, plus généralement, l'amélioration des méthodes de production des biens et des services. L'investissement dans la recherche et le développement (R-D) est un des grands moteurs de la PMF. Dans certains pays de l'OCDE, comme les États-Unis, le progrès technologique rapide qu'a connu la production des biens du secteur des TIC a contribué à la croissance de la PMF. Par ailleurs, il ressort d'observations préliminaires que la croissance de la PMF est peut-être aussi due aux avantages qu'ont entraînés l'utilisation et la diffusion des TIC.

Les travaux de la première année ont apporté des éclaircissements sur les sources de la croissance mais

ont aussi soulevé de nombreuses questions nouvelles ; ils ont en particulier amené à s'interroger sur le rôle joué par les politiques publiques comme facteur d'explication des modes de croissance observés. Le travail d'investigation s'est poursuivi, mais au cours de la seconde année, on s'est davantage orienté vers l'analyse des politiques publiques et des institutions qui soutiennent la croissance.

Les faits rassemblés jusqu'à présent montrent que les mécanismes et les politiques de la « vieille économie » restent essentiels pour la compréhension du processus de croissance et le relèvement du revenu par habitant à long terme. Le fait est que le soutien des ressorts économiques de la croissance suppose la mise en œuvre d'un ensemble de politiques visant à créer un environnement ouvert, concurrentiel et tourné vers le marché.

En particulier, une gestion macro-économique judicieuse et l'ouverture au commerce international et à la concurrence ont manifestement contribué à l'amélioration de la croissance dans les années 1990. Les dépenses publiques consacrées aux infrastructures et à l'éducation ont également concouru à l'accumulation de capital physique et humain. Les réformes en cours des conditions qui prévalent sur les marchés des produits et les marchés financiers ont aidé à accélérer l'adoption des nouvelles technologies et, plus généralement, l'innovation et la croissance.

Il faudra aussi, si l'on veut améliorer les perspectives de croissance à long terme, faire des efforts particuliers dans un certain nombre de domaines précis de l'action des pouvoirs publics. La mise en œuvre et la diffusion des TIC et de leurs applications, comme le commerce électronique, nécessiteront des mesures

d'ajustement dans des secteurs allant de la concurrence à la protection du consommateur. Le nouvel environnement économique aura aussi besoin de qualifications, de compétences et de modalités d'organisation du travail nouvelles, qui supposeront des réformes de l'éducation, de la formation et des relations du travail. Des mesures devront aussi garantir l'avenir des nouvelles technologies et la poursuite de la contribution à la croissance qu'apportent l'innovation et la diffusion des technologies. Enfin, l'ins-

tauration d'un climat propice à un nouveau dynamisme en matière de création d'entreprises et d'entrepreneuriat exigera la prise de mesures dans quantité de domaines.

Le rapport final sur la croissance, qui portera sur les sources de la croissance et les politiques qui en sont porteuses dans la nouvelle économie, sera présenté à la réunion de l'OCDE au niveau des ministres en mai 2001.

page ? ?) appellent divers autres projets en 2001 et 2002, notamment des travaux sur la mobilité internationale et une analyse plus approfondie des déterminants et de la mesure de la productivité. Les contributions analytiques et méthodologiques au projet sur la croissance ont donné lieu à un rapport sur la configuration de la croissance et la première analyse parmi les pays du G7 de la contribution des TIC à l'expansion de la production. Cette analyse est en cours d'extension en vue du rapport final sur la croissance en 2001. Ces travaux analytiques ont été étayés par l'établissement d'un manuel sur la mesure de la productivité et le lancement d'une brochure sur les méthodes de prise en compte de l'importante évolution de la qualité dans la production de secteurs de haute technologie tel que celui des TIC. Des travaux méthodologiques sont aussi en cours afin d'établir un manuel qui améliorera la comparabilité internationale et la mesure des divers aspects de la mondialisation, notamment l'investissement direct étranger, les échanges et la diffusion de la technologie. Un projet final de ce manuel sera achevé en 2001. Des travaux sur la productivité et la mondialisation et

l'analyse de l'évolution structurelle à l'aide de la nouvelle base de données pour l'analyse structurelle (STAN) qui, maintenant, comprend aussi les services, figureront dans le *Tableau de bord de la science, de la technologie et de l'industrie* – 2001.

De nouveaux travaux analytiques sur le rôle des entreprises à forte croissance (« gazelles ») ont aussi été achevés en 2000 et ont montré la diversité qui existe au niveau de l'entreprise. Un atelier sur la démographie des entreprises est prévu en 2001.

L'OCDE a aussi mis au point de nouvelles mesures du chômage structurel, analysant leur rôle dans la conduite de la politique monétaire, et évalué l'incidence des flux d'immigrants dans les pays de l'OCDE, et plus précisément leurs possibles contributions aux niveaux de vie futurs dans les pays à populations vieillissantes. D'autres travaux ont été consacrés en 2000 à l'examen de la contribution des réformes structurelles à la récente amélioration de la situation sur le marché du travail, et à l'examen de la politique monétaire dans un environnement financier en pleine mutation, centré sur la taille croissante des marchés de capitaux par

rapport à la production et l'importance grandissante des actifs facilement négociables.

Les travaux de l'OCDE montrent que la distribution du revenu avant impôts et transferts s'est élargie entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90 dans presque tous les pays membres. Dans la plupart des pays, il est en résultat une plus large distribution du revenu final, mais certains ont restructuré leur système d'impôts et de transferts, de sorte que cela ne s'est pas produit. Cette stratégie comporte un risque, toutefois, si l'on aboutit à un système qui ne récompense pas le travail et l'épargne.

Les nouvelles données sur la répartition du revenu et la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales ont aidé à élucider les liens qui existent entre ces tendances et la croissance. Rien ne permet de dire que l'inégalité est bonne ou mauvaise pour la croissance, mais il est manifeste que, si des niveaux élevés de transferts de ressources sont associés à de médiocres taux de croissance, des dépenses plus élevées au titre des politiques sociales « actives » peuvent être bonnes pour la croissance. Des politiques actives du marché du travail « valorisant le travail », aidant les personnes ayant des enfants à concilier leurs diverses responsabilités, même les soins de santé, sont autant d'éléments qui sont de nature à favoriser l'activité dans l'économie de marché, tout en permettant à la plus grande part possible de la population de profiter des possibilités accrues qu'offre la croissance économique.

## Rôle des marchés financiers

[www.oecd.org/daf/](http://www.oecd.org/daf/)

Les marchés financiers ont un rôle clé à jouer dans la croissance et la stabilité économiques et ils sont

suivis de près par l'OCDE, tant du point de vue des conditions structurelles et réglementaires qu'afin de promouvoir la libéralisation des services financiers et l'adoption de pratiques financières exemplaires à l'échelon international. L'OCDE s'attache aussi à favoriser l'intégration des pays non membres dans le système financier mondial.

En 2000, le suivi des marchés financiers a donné lieu à des discussions approfondies avec les milieux financiers et à la participation de représentants du secteur privé aux travaux de l'OCDE sur les assurances et les pensions privées, un domaine qui revêt une importance grandissante du fait du vieillissement de la population dans les pays membres. L'analyse a porté sur la réglementation des investissements des compagnies d'assurance et des fonds de pensions, les deux principaux groupes d'investisseurs institutionnels dans la zone de l'OCDE, ainsi que sur la gestion des fonds de pension, le développement de l'assurance maladie privée et la réforme de la solvabilité dans l'assurance. L'OCDE a examiné d'importantes questions structurelles telles que les perspectives futures des marchés financiers nationaux et des places boursières nationales, les conséquences du risque subjectif et la contagion des crises financières internationales, et le rôle du gouvernement d'entreprise dans les instruments de placement collectif.

Les principales réalisations de l'année passée ont été un accord sur les obligations élargies en matière d'investissement à l'étranger par les compagnies d'assurance et les fonds de pensions, un cadre pour la libéralisation des assurances et un accord sur 15 Principes de base pour la réglementation des pensions privées. L'OCDE a aussi établi une taxinomie mondiale des systèmes de pensions, analysé la

réglementation relative à la gestion et à l'investissement des fonds de pensions et créé un réseau international unique d'entités responsables de la réglementation et de la surveillance des systèmes de pensions. Ce réseau comprend aujourd'hui près de 100 institutions chargées de la réglementation et de la supervision dans le monde entier. Dans le cadre des efforts déployés par l'OCDE afin de faire participer des non-membres aux travaux sur l'investissement et les pensions, Singapour s'est joint au Comité des assurances en qualité d'observateur, après avoir obtenu le statut d'observateur auprès du Comité des marchés financiers (CMF) en 1999, tandis que la Russie a pris part à certaines activités des deux comités. Ces Comités s'occupent aussi des questions relatives à la finance électronique.

Le Comité des assurances contribue aussi au projet de l'OCDE sur la santé, par sa composante assurance maladie privée. Un accord a été trouvé en 2000 sur de nouvelles obligations pour les rubriques relatives aux assurances du Code des invisibles de l'OCDE, des obligations étendues pour l'investissement à l'étranger par des compagnies d'assurance, et des travaux sur l'échange de renseignements dans le domaine de la réassurance, la gestion des risques, les obligations indexées et les systèmes d'opérations boursières électroniques.

Les travaux sur les statistiques financières ont été étendus à l'investissement direct international, aux régimes de pensions capitalisés et à la privatisation et, pour la première fois, des travaux ont été entrepris sur la dette publique, avec la finalisation d'un important nouvel annuaire intitulé, *Dette de l'administration centrale : annuaire statistique 1980-1999*. La coopération avec des organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, la Banque des règlements

internationaux (BRI), la Banque centrale européenne (BCE) et Eurostat a été élargie avec des projets tels que les discussions en cours avec la Banque mondiale en vue de la création d'une base de données commune sur la privatisation. De nouveaux travaux méthodologiques ont été lancés dans des domaines tels que les fusions et acquisitions, afin de maintenir les statistiques financières en accord avec les besoins des analystes, et la base de données des statistiques d'assurance a été étendue aux statistiques sur l'assurance maladie privée, ce qui devrait compléter la base de données sur la santé de l'OCDE.

Un des principaux faits nouveaux en 2000 a été la consolidation interne plus poussée des activités de l'OCDE sur les questions financières, reflétant des tendances parallèles sur les marchés financiers mondiaux. Cela se voit en particulier dans le programme de travail 2001-2002, qui comporte plusieurs questions d'intérêt commun concernant les investisseurs institutionnels, la convergence financière, le commerce électronique et la réforme des pensions.

## Industrie et croissance

[www.oecd.org/dsti/sti/industry/](http://www.oecd.org/dsti/sti/industry/)

Les travaux sur l'industrie consistent à examiner les effets de l'évolution économique sur des secteurs particuliers allant de l'acier à l'électronique et aux services aux entreprises. Les tendances de la mondialisation industrielle – notamment les fusions et acquisitions internationales, les alliances stratégiques internationales et le commerce électronique – sont en cours d'évaluation afin de déterminer leurs conséquences sectorielles et pour l'action gouvernementale. Les approches nationales du gouvernement d'entreprise, de l'investissement

## LA FRACTURE NUMÉRIQUE

[www.oecd.org/dsti/sti/it](http://www.oecd.org/dsti/sti/it)

L'importance des technologies de l'information et des communications (TIC) pour le développement économique et social a fait ressortir la nécessité de comprendre et de combler la « fracture numérique ». Cette expression désigne les disparités qui peuvent exister entre citoyens, ménages, entreprises et régions géographiques en ce qui concerne l'accès aux TIC et l'utilisation d'Internet, mais elle englobe également les questions concernant le développement des compétences nécessaires pour utiliser ces technologies lorsqu'elles sont disponibles. La fracture numérique traduit des écarts entre pays mais également entre classes sociales à l'intérieur d'une même économie. Elle soulève un certain nombre de questions. Où et pourquoi se forme cette fracture ? Quelles en sont les causes ? Comment peut-on la mesurer ? Quels sont les paramètres pertinents ? Quelle est son ampleur ? Dans quels domaines est-elle la plus préoccupante ? Quels seront ses effets probables à court et à plus long terme ? Que faut-il faire pour en atténuer la gravité ? Voilà des questions relativement récentes auxquelles s'est attaquée l'OCDE dans ses travaux en 2000.

Les données recueillies à ce jour par l'OCDE sur les infrastructures de télécommunications, la disponibilité des ordinateurs et l'accès à Internet ont été rassemblées pour mesurer l'ampleur du problème. L'étude intitulée *Understanding the Digital Divide* (Pour comprendre la fracture numérique) révèle que l'écart entre les ménages est essentiellement déterminé par les niveaux de revenu et d'instruction. Elle souligne également l'importance d'un changement de stratégie et d'une

réforme de la réglementation pour remédier au problème. L'OCDE a toutefois précisé que les travaux visant à définir la fracture numérique et à en mesurer l'ampleur viennent de commencer et se poursuivront.

L'OCDE a également produit en 2000 une importante publication qui examine comment les TIC influent sur l'éducation et l'apprentissage. *Learning to Bridge the Digital Divide* souligne que les matériels et les logiciels des TIC sont dépourvus d'utilité si l'on ne possède pas la compétence nécessaire pour en exploiter les possibilités. C'est en partie aux établissements d'enseignement, où sont jetées les bases d'un apprentissage qui durera toute la vie et où se fait l'initiation à l'utilisation des technologies, qu'il incombe d'entretenir cette compétence, mais une partie de l'apprentissage se déroule également dans les foyers, dans les collectivités et au travail. Les disparités qui définissent la « fracture numérique de l'apprentissage » deviennent aussi importantes que celles observées en ce qui concerne l'accès à la technologie proprement dite, mais elles n'ont pas encore autant retenu l'attention des pouvoirs publics. La publication précitée analyse ces disparités induites par les TIC, ainsi que les stratégies qui ont été mises en œuvre dans différents pays pour y remédier.

Un atelier qui s'est tenu à Paris en décembre a également examiné les travaux menés pour mesurer la fracture numérique à l'intérieur des pays de l'OCDE et entre eux, ainsi que les mesures prises par les pouvoirs publics, les entreprises, les travailleurs et les citoyens pour la combler.

L'OCDE est également associée au Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), qui a été créé par les pays du G8 en juillet 2000 pour veiller à ce que le monde en développement ne soit pas laissé pour compte de la révolution du numérique.

L'OCDE présentera également des recommandations sur une action concrète au niveau mondial pour combler la fracture numérique, lors du prochain sommet du G8, qui se tiendra à Gênes en juillet 2001.

immatériel, de la réforme de la réglementation et d'autres paramètres sont comparées afin d'améliorer les mesures gouvernementales visant à créer des conditions favorables pour les entreprises.

En 2000, des forums sur la politique commerciale et industrielle ont réuni les principaux intéressés pour discuter de questions telles que les moteurs micro-économiques de la « nouvelle économie » et la gestion de l'environnement dans l'industrie. En 2001, les débats porteront sur Internet et la performance des entreprises, et sur la restructuration industrielle mondiale. Les travaux sur les petites et moyennes entreprises (PME) ont porté sur le capital risque, les stock options, la fiscalité et la formation, tandis qu'une conférence tenue à Bologne a permis de voir comment la mise en réseaux des petites entreprises peut accroître leur portée mondiale. Une conférence sur les femmes chefs de PME a fait mieux comprendre les obstacles particuliers auxquels se heurtent les femmes qui veulent faire démarrer une entreprise. L'amélioration de l'accès des petites entreprises au financement et au commerce électronique est une préoccupation permanente.

## Tourisme

[www.oecd.org/dsti/sti/tranpor/tourism/](http://www.oecd.org/dsti/sti/tranpor/tourism/)

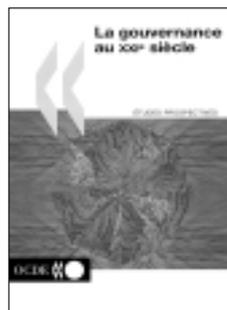
En 2000, dans le domaine du tourisme, l'OCDE a participé aux discussions en cours à l'Organisation mondiale du commerce au sujet de la poursuite de la libéralisation des services relatifs au tourisme. Un manuel a été publié afin d'aider les pays de l'OCDE à mesurer le rôle que le tourisme joue dans l'économie et dans l'emploi. En 2001, les travaux concerneront l'emploi dans le secteur du tourisme, la libéralisation des activités liées au tourisme et l'analyse des politiques nationales du tourisme dans les pays de l'OCDE.

## Acier

[www.oecd.org/dsti/sti/industry/steel/](http://www.oecd.org/dsti/sti/industry/steel/)

Malgré la vigoureuse expansion de la demande, de la production et des échanges mondiaux d'acier qui atteignent des niveaux records, les prix restent peu élevés et des tensions commerciales persistent.

L'excédent de capacité demeure préoccupant. Le Comité de l'acier de l'OCDE envisage d'intervenir plus activement en analysant l'évolution du marché mondial de l'acier et il a décidé une gamme étendue d'activités en vue de renforcer son rôle comme plateforme du débat sur les problèmes de l'acier. En 2000, une session spéciale sur les échanges internationaux d'acier a aidé à déterminer le rôle des négociants sur le marché mondial de l'acier et, plus précisément, leur responsabilité dans les distorsions des marchés régionaux. Parmi les pays non membres, l'Inde et la Bulgarie se sont jointes au Comité de l'acier en qualité d'observateurs, ce qui permettra à cet organe d'aborder les questions de politique économique sur une base multilatérale plus large.



## Tendances futures

[www.oecd.org/sga/au/](http://www.oecd.org/sga/au/)

Pour le moyen terme, l'OCDE s'attache à déterminer si le monde entre dans une nouvelle période de transition socio-économique majeure. L'an passé, elle a achevé une série de publications sur les défis du

XXI<sup>e</sup> siècle, regroupant quatre titres : *Les technologies du XXI<sup>e</sup> siècle* ; *L'économie mondiale de demain* ; *La société créatrice du XXI<sup>e</sup> siècle* ; et *La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle*. Ces études ont conclu que les germes du changement sont présents. Cependant, la transition du XXI<sup>e</sup> siècle ne s'opérera pas toute seule et les gouvernements ont un rôle stratégique à jouer dans la mise en ordre des pièces de ce puzzle. La série examine les principaux domaines de l'action gouvernementale future et les pièges possibles.

## COMITÉ DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CPDT)

[www.oecd.org/tds/](http://www.oecd.org/tds/)

Le Comité des politiques de développement territorial (CPDT), dernier né des comités de l'OCDE, a été créé en 1999 pour offrir aux pays membres un cadre à l'intérieur duquel ils puissent échanger leurs vues sur les problèmes stratégiques que pose le développement territorial et en effectuer l'analyse dans le but d'améliorer la croissance économique, la cohésion sociale et la bonne gestion des affaires publiques. Il accorde une attention particulière aux conséquences de la mondialisation et du changement technologique sur les formes de développement selon les territoires, à la fragmentation territoriale et aux disparités régionales, ainsi qu'au développement durable. Il favorise aussi les expériences et les innovations à l'échelon territorial et développe plus avant les travaux d'analyse de ses groupes de travail sur les politiques territoriales dans les zones urbaines et dans les zones rurales ainsi que sur les indicateurs et les statistiques territoriaux.

Les principales activités et productions du CPDT sont des examens nationaux et régionaux comportant des études de fond des grandes politiques spatiales, économiques et sociales de développement territorial, ainsi que des questions de gouvernance, et des études des principaux enjeux qui touchent les zones rurales et urbaines, comme celui des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les travaux du Comité présentent la particularité d'être pluridisciplinaires, axés sur des questions intersectorielles, et de pouvoir englober des pro-

blèmes d'une grande variété. Le CPDT est l'un des rares comités de l'OCDE qui puissent aborder les problèmes sous deux angles différents, local et micro-économique d'une part, national et macro-économique d'autre part, en intégrant tout l'éventail des questions socio-économiques et politiques. Il est assisté de trois groupes de travail qui se consacrent aux politiques spécifiquement urbaines et rurales ainsi qu'aux indicateurs territoriaux.

En juin 2000, le Comité a approuvé un rapport sur la gouvernance des grandes métropoles et un ensemble de principes de gouvernance métropolitaine qui doivent aider les gouvernements à améliorer leurs stratégies de développement des grandes agglomérations urbaines. Cette condition est en effet essentielle au maintien d'un niveau élevé de croissance économique, mais les structures de gouvernance en place sont souvent anciennes et mal adaptées aux tâches auxquelles elles doivent faire face. Le rapport examine les questions de gouvernance et les innovations récentes dans les grandes agglomérations urbaines, en tirant les leçons des efforts déployés, avec succès ou non, pour réformer la gouvernance métropolitaine. Il propose des moyens pour améliorer l'action que mènent les pouvoirs centraux et municipaux afin d'optimiser les potentialités des différentes régions urbaines.

Le Comité organise chaque année une table ronde qui permet aux pays membres d'échanger des informations sur l'évolution des politiques territoriales.

En outre, la publication des *Perspectives territoriales* permettra à partir de 2001 de mettre à la disposition d'un large public les dernières études réalisées sur les questions de développement territorial.

Le Service du développement territorial a été créé en 1994 dans le but de regrouper les activités de l'OCDE

concernant les affaires urbaines, le développement régional et rural et le programme de développement économique et de création d'emplois au niveau local (LEED)

## EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE

[www.oecd.org/els/](http://www.oecd.org/els/)

Dans leur communiqué de 2000, les ministres ont souligné que «une amélioration de la cohésion sociale, favorisée par le plein emploi, est essentielle si l'on veut pouvoir faire face à l'ampleur des changements» auxquels les pays de l'OCDE sont confrontés dans un monde de plus en plus intégré et fondé sur l'économie du savoir. Par toute une série de travaux, l'OCDE s'efforce d'aider les États membres à mettre en place un contexte politique propre à promouvoir la réalisation de ces objectifs.

### Valoriser le travail

[www.oecd.org/els/employment/](http://www.oecd.org/els/employment/)

Les politiques gouvernementales visant à rentabiliser la reprise d'activité éveillent un intérêt grandissant dans les milieux politiques en tant que moyen d'ouvrir davantage de possibilités d'emploi à la population en âge de travailler. L'édition 2000 des *Perspectives de l'emploi* énonce les avantages et les inconvénients de mesures, telles que le crédit d'impôt, propres à accroître les incitations pécuniaires à travailler et à rendre le travail financièrement plus intéressant. L'ouvrage analyse aussi les interactions entre les dispositifs d'avantages fiscaux et le salaire minimum en tant qu'éléments d'un train de mesures concertées destinées à mieux rémunérer les travailleurs à bas salaire. Cette publication fait suite à un atelier de l'OCDE sur la «valorisation du travail» dont les conclusions ont été publiées dans un numéro spécial

des *Études économiques de l'OCDE*. Dans le reste de l'ouvrage, figurent des analyses détaillées des marchés du travail des nouveaux États membres, de la structure de l'emploi et du chômage dans les différentes régions, de l'évolution de l'emploi dans le secteur des services et des déterminants de la part des services dans l'emploi total, ainsi que des conditions d'attribution des indemnités de chômage. L'ouvrage fait également un tour d'horizon de la question de l'emploi indépendant et de ses caractéristiques.

L'évaluation des programmes actifs du marché du travail – ce qui marche et ne marche pas et pourquoi, y compris le rôle capital du service public de l'emploi – est demeurée un des éléments majeurs de la politique générale des États. Une conférence à haut niveau sur le service public de l'emploi s'est tenue à Prague en juillet 2000 afin de tirer les enseignements des actions des dix dernières années et de discuter des orientations à retenir pour l'avenir. Les communications présentées lors de cette conférence feront l'objet d'une publication en 2001. Une étude du marché du travail et de la politique sociale en Corée publiée en 2000 (*Approfondir les réformes en Corée : Politiques du marché du travail et protection sociale*) a salué les mesures prises par le gouvernement en vue de surmonter la crise de 1997. Elle a toutefois aussi souligné la nécessité de prendre de nouvelles mesures afin de créer un filet de protection sociale qui remplisse pleinement son rôle et de renforcer

les droits fondamentaux des travailleurs, de manière à ouvrir la voie à des performances économiques vigoureuses et socialement viables. L'OCDE a entrepris une vaste étude du marché du travail et des relations professionnelles en Australie à la fin 2000 dont les résultats seront publiés à la mi-2001. Après une décennie d'études des marchés du travail et des services publics de l'emploi de 19 pays membres, suivies par la conférence de synthèse de Prague, ces travaux doivent être quelque peu réorientés. On entreprendra vraisemblablement des études sur des thèmes particuliers, par exemple sur les moyens à employer pour améliorer au mieux les perspectives économiques et sociales des travailleurs âgés.

## Lutter contre l'exclusion sociale

[www.oecd.org/els/social/](http://www.oecd.org/els/social/)

La nette amélioration des conditions du marché du travail dans la plupart des pays de l'OCDE leur a redonné confiance dans le succès de leur lutte contre l'exclusion et pour l'insertion sociale. Telle était l'une des principales conclusions d'une conférence conjointe Royaume-Uni/OCDE qui s'est tenue à Londres en octobre. Les représentants de 28 pays de l'OCDE, dont 15 ministres, ont fait preuve d'optimisme à l'égard de l'efficacité des nouvelles démarches engagées pour s'attaquer aux problèmes tenaces auxquels sont confrontées les personnes les plus fragiles de la société. L'objectif central des mesures prises en faveur des exclus doit être de leur procurer du travail, conclusion confortée par les nouvelles données rassemblées par l'OCDE sur le fait que le taux de pauvreté est bien plus élevé parmi les chômeurs que parmi les personnes au travail.

Les actions de conseil renforcé sur les moyens à mettre en œuvre pour surmonter au mieux les obstacles à l'emploi paraissent efficaces mais seulement si les conseillers sont bien formés et pas trop surchargés. Les politiques de «valorisation du travail» aident effectivement à sortir les personnes peu qualifiées de la pauvreté mais beaucoup reste à faire pour que la reprise d'activité de ces personnes soit définitive.

Les problèmes auxquels de nombreuses familles sont confrontées, particulièrement celles dont le chef est une personne seule, lorsqu'il s'agit de concilier responsabilités familiales et emploi, demeurent une préoccupation dans de nombreux pays. Un nouveau projet de l'OCDE, qui s'étalera sur les quelques années à venir, s'appliquera à identifier les meilleures pratiques en matière de politique en faveur des familles défavorisées non seulement sur le plan financier, mais aussi au niveau du temps qu'elles peuvent consacrer à la prise en charge matérielle et morale de leurs enfants.

Les travaux de l'OCDE sur la distribution du revenu montrent que la distribution du revenu avant impôts et transferts s'est étendue entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90 dans presque tous les pays de l'OCDE. Rien ne permet d'affirmer que l'inégalité est bonne ou mauvaise pour la croissance, mais l'on dispose de preuves assez convaincantes que le fait de consacrer plus d'argent à des politiques sociales «actives», telles que celles visant à «valoriser le travail», c'est-à-dire à rentabiliser la reprise d'activité, et d'aider les personnes ayant des enfants à concilier leurs responsabilités familiales et l'emploi contribue à leur insertion dans l'économie de marché et garantit que le plus grand nombre profite de la croissance économique.

## Solutions locales

[www.oecd.org/tds/bis/leed.htm](http://www.oecd.org/tds/bis/leed.htm)

Le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale sévissent plus particulièrement dans certaines localités. Or les solutions locales sont un des moyens à mettre en place pour lutter contre ces problèmes. Le Programme LEED (Programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local) a pour mission de recenser et analyser les conditions locales qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois en vue d'aider les autorités locales à concevoir des politiques efficaces et efficientes. En 2000, le Programme LEED a publié un rapport sur les bonnes pratiques en matière de pépinières d'entreprises. Il a également étudié attentivement le phénomène des systèmes productifs locaux qui donnent aux petites entreprises une compétitivité accrue face aux défis de la mondialisation. L'OCDE a organisé, en collaboration avec le gouvernement français, un congrès mondial des systèmes productifs locaux à Paris en janvier 2001 pour approfondir la compréhension de ce phénomène. D'autres travaux sur les systèmes et réseaux productifs locaux sont en cours dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale. Un forum sur les villes et les régions a également été mis en place en 2000. A une réunion tenue à Washington en avril 2000, un forum de l'innovation sociale a mis en place un réseau solide d'experts internationaux, de décideurs et de praticiens. Ils chercheront ensemble à proposer des idées et des bonnes pratiques de renforcement des collectivités locales et d'instauration d'une société qui facilite l'insertion. En 2000, ce forum a patronné des conférences sur la responsabilité sociale des entreprises dans le développement local, au cours

desquelles ont été examinées la manière dont les entreprises privées apportent leur concours aux collectivités locales sur le territoire desquelles elles sont situées, ainsi que l'action des organismes à but non lucratif et de la société civile dans la lutte contre l'exclusion économique et sociale.

## Migrations

[www.oecd.org/els/migration/](http://www.oecd.org/els/migration/)

Les migrations internationales concernent aussi bien les membres de l'OCDE que les non-membres. Elles contribuent à réduire les pénuries de main-d'œuvre dans certains pays de l'OCDE et accompagnent la croissance économique. Les migrations familiales renforcent la cohésion sociale car elles améliorent les conditions d'existence des immigrés dans le pays hôte. Dans de nombreux cas, l'émigration atténue les tensions démographiques et économiques qui pèsent sur le marché du travail du pays d'origine et contribue à réduire le chômage, tandis que les transferts de fonds opérés par les émigrés améliorent le niveau de vie de leurs familles restées au pays. Un séminaire sur les faits nouveaux intervenus en matière de migration et de marché du travail en Europe centrale et orientale s'est tenu à Bratislava en mars 2000. Il a abouti à la conclusion que les pays d'Europe centrale et orientale devaient améliorer le statut des travailleurs étrangers, clarifier les conditions d'octroi et de renouvellement des permis de travail et mieux contrôler les agences publiques et privées qui se chargent de recruter les travailleurs étrangers. L'intégration économique des régions frontalières où la mobilité est particulièrement élevée devrait être encouragée. Le futur élargissement de l'Union européenne à des pays d'Europe centrale et orientale contraindra ceux-ci à adopter, en matière

de migration, des politiques plus cohérentes et plus conformes à la pratique de l'Union européenne. Le groupe de travail sur les migrations prolongera son analyse de ces questions à sa réunion de juin 2001. Le rapport annuel *Tendances des migrations internationales* a souligné que le débat sur l'immigration ne portait plus désormais uniquement sur la maîtrise des flux migratoires et la lutte contre l'immigration clandestine. Deux grands thèmes nouveaux ont émergé : le rôle que l'immigration peut jouer pour atténuer l'effet du vieillissement des populations et l'éventuel appel à des immigrants plus qualifiés pour combler la pénurie de main-d'œuvre sectorielle dans certains pays. Le chapitre spécial de l'édition 2000 est consacré à une analyse comparative de la législation et des procédures régissant l'immigration familiale dans plusieurs pays de l'OCDE. Il analyse les conditions requises pour le regroupement familial et l'entrée des membres de la famille accompagnant l'immigré, ainsi que les droits au travail et à la protection sociale.

Les travaux effectués sur le marché du travail et la politique sociale, ainsi que sur la politique de l'éducation, dans les pays non membres visent à proposer des mesures pour lutter contre le chômage et l'exclusion sociale tout en encourageant la modernisation de l'économie, en accroissant l'emploi et la productivité et en gérant mieux les ressources humaines. Pareilles mesures garantissent une meilleure cohésion sociale et permettent aux gouvernements de lutter contre les inégalités économiques et l'exclusion. Un rapport sur le marché du travail et la politique sociale en Roumanie a été publié en juillet 2000, où sont analysées les priorités de modernisation de l'économie roumaine et la fixation d'un filet de sécurité minimale en matière sociale. Une étude de la politique de l'éducation en

Roumanie a également été publiée en 2000 et une étude analogue portant sur la Bulgarie a été mise en chantier. Un rapport sur le marché du travail et la politique sociale en Russie doit paraître au début de 2001.

## Le rôle de l'éducation

[www.oecd.org/els/education/](http://www.oecd.org/els/education/)

Les stratégies destinées à combler les lacunes en matière de formation théorique et professionnelle sont demeurées le principal thème des examens, des analyses et de la construction d'indicateurs de l'éducation et du système de formation en 2000. Dans le cadre de la préparation d'une réunion des ministres de l'éducation des pays de l'OCDE en avril 2001, l'organisation a également passé en revue les faits nouveaux intervenus depuis 1996, date à laquelle les ministres de l'éducation se sont engagés à faire de la formation tout au long de la vie une réalité pour tous. Il s'avère que l'on progresse lentement dans la mise en œuvre de stratégies de formation tout au long de la vie à l'échelle du système. Sous le thème «Investissons dans des compétences pour tous», l'ordre du jour de la réunion de 2001 a porté sur la meilleure manière de favoriser l'acquisition des compétences indispensables dans la société du savoir, de se saisir des avantages de la formation pour tous tout au long de la vie et de gérer l'enseignement et l'apprentissage de façon à promouvoir la poursuite des acquisitions tout au long de l'existence. L'édition 2001 d'*Analyse des politiques d'éducation* comportera une étude approfondie de ces thèmes.

Les ouvrages *Regards sur l'éducation* et *Analyse des politiques d'éducation* demeureront les principales productions

## LA SANTÉ

[www.oecd.org/els/health](http://www.oecd.org/els/health)

Les systèmes de soins revêtent une importance cruciale pour les économies des pays de l'OCDE. Être en bonne santé est indispensable pour s'épanouir dans toutes les domaines : dans la vie familiale et professionnelle, mais aussi en tant que citoyen et consommateur. La santé est par ailleurs un poste budgétaire important, puisqu'elle représente en moyenne 12 % des dépenses publiques et que le vieillissement démographique se traduira vraisemblablement par une augmentation de la demande de soins. Des économies considérables pourraient cependant être réalisées grâce à une meilleure efficacité des systèmes de santé. Dans le cadre de ses travaux d'évaluation de ces systèmes, l'OCDE a entrepris en 2000 une étude préliminaire sur la mesure des performances des systèmes de soins dans un groupe de pays membres. Cette étude a notamment porté sur des initiatives de mesure et de gestion des performances dont il a été établi qu'elles avaient eu une influence sur les performances. On a par exemple constaté que dans l'État de New York, qui publie depuis le début des années 90 les taux de mortalité par chirurgien pour les pontages aorto-coronariens par greffe, la mortalité liée à cette intervention avait connu une diminution plus nette que dans le reste des États-Unis.

La base *Eco-Santé OCDE*, qui présente des données comparatives pour l'ensemble des pays de l'OCDE, a été utilisée pour effectuer des analyses statistiques plus poussées des déterminants de la mortalité. Un certain nombre de caractéristiques des systèmes de

santé, comme la densité médicale, ont été incluses pour la première fois parmi les variables étudiées. Les résultats tendent notamment à démontrer qu'un nombre plus élevé de médecins par habitant est associé de façon significative à des taux de mortalité plus faibles, toutes choses égales par ailleurs.

L'OCDE a également procédé à un vaste tour d'horizon des tendances récentes concernant les dépenses pharmaceutiques, l'économie des marchés pharmaceutiques et la façon dont les pouvoirs publics tentent de concilier objectifs publics et privés (*Pharmaceutical Policies in OECD Countries : Reconciling Social and Industrial Goals*).

En ce qui concerne le thème « santé et vieillissement », trois réunions d'experts ont été consacrées à l'examen des résultats d'un travail collectif portant sur plusieurs pathologies liées au vieillissement, notamment le cancer du sein et l'ischémie myocardique. Les résultats montrent que, pour plusieurs maladies, les tendances en matière de traitement et de diagnostic varient d'un pays à l'autre en fonction des facteurs institutionnels et des incitations économiques. Les conséquences possibles pour les politiques sanitaires et sociales des nouvelles technologies qui aident à vieillir en bonne santé ont été le thème d'un atelier qui s'est tenu à Tokyo. Dans le prolongement de cet atelier, une étude a été lancée dans le but de déterminer si les systèmes sanitaires et sociaux pourront répondre aux besoins futurs. Après avoir été mise à jour et enrichie en 2001, cette

étude viendra compléter l'examen d'ensemble des performances des systèmes de soins et de leur viabilité à long terme.

Les implications des tendances en matière de handicaps au sein de sociétés vieillissantes ont été débattues lors de deux conférences organisées à Paris et à Stockholm. Un rapport sur la comparabilité des méthodes utilisées dans différents pays de l'OCDE pour mesurer la maladie et l'incapacité a été publié en anglais sous le titre *An Inventory of Health and Disability-Related Surveys in OECD Countries*.

En outre, l'OCDE a procédé à l'examen des systèmes de santé de plusieurs pays et a entamé l'analyse des caractéristiques et des réformes des systèmes japonais et coréen.

L'assurance médicale privée est appelée à jouer un rôle grandissant en tant que complément aux régimes publics d'assurance maladie. Le Comité des assurances de l'OCDE a achevé son examen des produits, services et organismes d'assurance dans les pays de l'OCDE, et un rapport sera publié en 2001.

Sur le plan statistique, de nouvelles améliorations ont été apportées à la base *Éco-Santé OCDE*, avec notamment l'établissement d'une liste de variables clés et des progrès dans la comparabilité des données présentées dans la dernière version, *Éco-Santé OCDE 2000*. Un manuel proposant un cadre et des nomenclatures uniformes pour la comptabilité de la santé a été publié sous le titre *Un système de comptes de la santé*. L'OCDE a par ailleurs entamé la collecte de statistiques sur l'assurance médicale privée afin de compléter l'analyse de la contribution de ce secteur à l'économie de la santé.

Le Conseil de l'OCDE a décidé d'élargir la portée des travaux de l'OCDE sur la santé compte tenu du rôle fondamental de celle-ci pour le bien-être des citoyens, et de la complexité des problèmes que soulève pour les pays membres la réalisation du double objectif d'équité et d'efficacité des systèmes de santé.

Le nouveau projet de l'OCDE sur la santé démarrera en 2001 et couvrira tout un éventail de questions, comme la mesure et la gestion des performances des systèmes de soins ou les déterminants des écarts de performances. De nouveaux travaux sur l'assurance médicale privée et les technologies émergentes sont également prévus. Ils répondront aux préoccupations des autorités chargées de la réglementation du secteur des assurances, des ministères des finances, de la science et de la technologie, et bien sûr des ministères de la santé.



***Le manuel du système de comptes de la santé fournit une série de comptes exhaustifs, cohérents et souples pour répondre aux besoins des analystes et des décideurs.***

du Programme INES (Indicateurs des systèmes d'enseignement) qui élargira le champ de ses travaux à l'issue d'une assemblée générale tenue à Tokyo à la fin de 2000. Les nouveaux travaux porteront sur les moyens d'améliorer les statistiques financières, l'évaluation des compétences des adultes, en particulier en ce qui concerne la maîtrise des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que les résultats sur le plan social et professionnel des investissements dans l'éducation. Les travaux sur le Programme PISA en cours (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sont dans l'intervalle parvenus à une phase décisive, à savoir la publication prévue pour 2001 du premier cycle de collecte de données comparatives sur les acquis des élèves en lecture. La plupart des pays de l'Europe du sud-est doivent être intégrés dans le Programme PISA, grâce à un don de la Finlande.

Les travaux engagés pour une étude de l'éducation et de la garde de la petite enfance ont montré qu'il fallait prendre des mesures pour éviter les tensions tenant à la diversité des origines sociales et des équipements et qu'il était impérieusement nécessaire pour des raisons économiques et sociales de veiller à ce que tous les jeunes enfants puissent s'adonner à des activités de développement et d'apprentissage judicieuses. Le rapport final de cette étude comparative portant sur 12 pays sera publié en juin 2001.

Les travaux sur les savoirs fondamentaux des adultes dans trois domaines – la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques et la compréhension de textes au contenu quantitatif – se sont achevés avec la publication en juin 2000 d'un ouvrage intitulé *La littératie à l'ère de l'information* portant sur 20 pays. Cet ouvrage est le troisième et dernier aboutissement de l'Enquête internationale sur la

littératie des adultes. Le rapport constate qu'en moyenne, environ 20 % de la population adulte des pays de l'OCDE maîtrise mal ces compétences tout en signalant que les possibilités de formation ne correspondent pas assez aux besoins et aux situations d'adultes d'âges différents et de milieux différents. Les diverses mesures qui pourraient être prises pour répondre à ces problèmes sont envisagées dans un examen de la formation des adultes dans 10 pays.

Tous les pays recherchent de nouveaux moyens de garantir que les gens de tous âges puissent utiliser efficacement les ressources disponibles pour se former mais il ressort de la publication *Comment financer l'apprentissage à vie ?*, publiée en 2000, et d'une conférence organisée avec le Canada que beaucoup reste à faire. Les mesures d'ores et déjà prises, telles que les comptes-formation individuels, les déductions fiscales, l'épargne spécifique avec allègements fiscaux et différents dispositifs de paiements différés, devraient être développées et harmonisées avec d'autres moyens de financement. La publication qui conclura cette activité envisagera les différentes mesures possibles et les circonstances à réunir pour qu'elles donnent les meilleurs résultats.

Le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement est à la pointe des recherches et de l'innovation dans le domaine pédagogique. Il effectue d'importants travaux d'établissement de statistiques et d'indicateurs portant en particulier sur le capital humain et social et leurs liens avec l'éducation, la formation tout au long de la vie et le développement économique durable ainsi que sur des programmes éducatifs spéciaux ciblés et les dépenses y afférentes. Il a établi un important rapport sur ces problèmes qui intéressent aussi bien le projet de l'OCDE sur la croissance que celui sur le développement durable.

Dans le cadre du projet « L'école de demain », l'OCDE a établi une série de scénarios pour l'école de l'avenir à moyen et à long terme et analysé des exemples concrets d'innovations et de réseaux scolaires. Une étude sur le thème « Les innovations réussies dans l'éducation » a été entreprise qui compare les démarches nouvelles engagées dans un certain nombre de pays de l'OCDE en matière de gestion scolaire. D'importants travaux sont en cours de réalisation sur l'enseignement et la formation par les TIC, qui portent en particulier sur le contrôle qualité, les marchés et les partenariats ainsi que sur l'incidence des TIC sur les établissements scolaires et les acquisitions des élèves. La gestion du savoir en milieu scolaire a été analysée de façon approfondie et comparée avec les politiques et pratiques mises en œuvre dans d'autres secteurs. L'analyse de l'exclusion sociale dans l'enfance et des initiatives prises pour la combattre a été approfondie notamment grâce à la définition de stratégies d'intégration des enfants et des jeunes dans l'enseignement ordinaire. De nouveaux travaux vont démarrer sur les nouveautés intervenues dans le monde en matière d'enseignement postsecondaire, en particulier la formation en ligne (*e-learning*) transfrontalière et les problèmes commerciaux relatifs aux services éducatifs.

L'OCDE prépare également un examen de la politique de l'éducation où sont analysées les réformes prioritaires à mettre en œuvre dans neuf pays du sud-est de l'Europe. Le rapport et les recommandations seront traduits dans des langues de la région et présentés lors d'une grande conférence au cours de la première moitié de 2001 ; il sera également affiché sur Internet de manière à lui assurer une large diffusion. Les recommandations constitueront le point de départ de nouveaux débats sur la réforme de l'éducation et les priorités futures, les rapports devant exercer une grande influence sur les travaux des pays membres et d'autres donateurs, tels que la Banque mondiale, la Commission européenne et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).



***Le rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes, témoigne de la nature et de l'amplitude des déficits en matière de littératie que les pays de l'OCDE doivent encore affronter aujourd'hui. L'ouvrage présente les résultats comparatifs des 20 pays dans lesquels a été menée l'évaluation et apporte un éclairage nouveau sur les facteurs déterminant le développement des compétences des adultes dans les contextes familial et professionnel. Ces résultats font apparaître d'importantes différences dans les niveaux moyens de littératie et dans leur distribution sociale, aussi bien à l'intérieur d'un même pays qu'entre des pays différents.***

## VIEILLISSEMENT

[www.oecd.org/subject/ageing/](http://www.oecd.org/subject/ageing/)



Au cours de la prochaine décennie, le nombre de personnes retraitées va commencer à augmenter beaucoup plus vite que les effectifs d'âge actif dans les pays de l'OCDE. En 2000, l'OCDE a publié un rapport intitulé *Des réformes pour une société vieillissante*, qui fait le point sur les

mesures prises par les pays membres pour faire face à cette situation. Ce rapport s'appuyait sur les réponses à un questionnaire invitant les pays à évaluer leurs réformes par rapport à un ensemble d'objectifs théoriques ambitieux, et à tirer de leurs expériences des leçons pouvant être utiles à d'autres pays. Il analysait la conformité des réformes engagées aux principes directeurs énoncés en 1998 dans *Préserver la prospérité dans une société vieillissante*.

La publication *Des réformes pour une société vieillissante* montre que de nombreuses réformes ont été introduites dans les domaines suivants : retraites ; incitations au travail ; employabilité des travailleurs âgés ; santé et prise en charge des personnes âgées ; fonctionnement des marchés financiers dans un contexte de forte augmentation de l'épargne retraite privée. L'une des principales difficultés a été de freiner, puis d'inverser la tendance à la diminution du temps passé en activité, et donc à l'allongement constant du temps de la retraite. Les réformes ont été inspirées surtout par des considérations budgétaires, et elles aboutiront principalement à une diversification du financement des pensions de retraite. La publication conclut également que ces réformes jettent peut-être les pre-

mières bases d'une transformation des régimes de retraites et de leur financement – un changement majeur qui reste à confirmer et qu'il faudra suivre.

Cette étude n'est que l'une des nombreuses activités que l'OCDE a consacrée en 2000 au thème du vieillissement. L'organisation a également entrepris une étude comparative approfondie du rapport coût-efficacité des systèmes nationaux de santé de différents pays en ce qui concerne la prise en charge de quatre pathologies liées au vieillissement, et les autorités japonaises ont participé au financement d'un atelier qui s'est tenu à Tokyo sur le thème « Vieillissement en bonne santé et technologie ». Parmi les travaux en cours, signalons une étude comparative des politiques de neuf pays de l'OCDE en matière de revenu des personnes retraitées (à paraître en 2001), la rédaction de chapitres sur le vieillissement pour les études économiques par pays, et un projet en association avec un certain nombre de pays et l'Union européenne sur les projections des dépenses budgétaires liées au vieillissement.

L'année 2000 a également été décisive pour les travaux de l'OCDE sur les systèmes de pensions privés, avec l'élaboration d'un vaste programme de travail portant sur la période 2001-2002. Celui-ci prévoit la création d'une base de données exhaustive sur la réglementation et le contrôle des systèmes de pensions, l'élaboration d'une taxinomie mondiale des régimes de pensions, et des études sur les thèmes « gouvernement d'entreprise et fonds de pension », « réglementation des investissements » et « rentes ».

Le dialogue avec les pays non membres sur les politiques à suivre dans le domaine des pensions privées s'est beaucoup intensifié au cours de l'année écoulée. Prague a accueilli la première réunion du Forum de l'OCDE sur les pensions privées, à laquelle ont participé des représentants de pays membres

de l'OCDE et de pays d'Amérique latine et d'Europe centrale et orientale. Il a été décidé à cette occasion de mettre en place un réseau international des autorités de contrôle et de réglementation des pensions, qui tiendra sa première conférence à Sofia (Bulgarie) en avril 2001.

## ÉCHANGES ET INVESTISSEMENT INTERNATIONAL

[www.oecd.org/ech/](http://www.oecd.org/ech/)

Le principal objectif des travaux de l'OCDE sur les échanges est de faire en sorte que la libéralisation résultant du précédent cycle de négociations commerciales se poursuive sans heurts et que le système commercial multilatéral, centré sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fonctionne efficacement et soit armé pour résoudre les principaux problèmes de politique commerciale. Les pays membres de l'OCDE sont unanimes à penser que des négociations commerciales multilatérales générales doivent être lancées dès que possible. Les travaux analytiques entrepris à l'OCDE visent à soutenir une libéralisation continue des échanges et à aider à comprendre les liens qui existent entre la libéralisation commerciale et diverses questions qui préoccupent le public. Ces travaux aident à promouvoir un débat éclairé et, partant, à faire naître un consensus sur toute une gamme de questions pertinentes.

### Accès au marché

[www.oecd.org/ech/index\\_4.htm](http://www.oecd.org/ech/index_4.htm)

Deux des principales réussites de la diplomatie et des négociations commerciales multilatérales menées sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (aujourd'hui l'OMC) depuis la fin de la seconde guerre mondiale sont les réductions massives des droits de douane et l'établissement du principe de l'application de droits de douane non discriminatoires comme principal

moyen de protection commerciale. Cependant, l'accès au marché demeure le problème commercial peut-être le plus important entre les pays de l'OCDE et les pays tiers. L'OCDE, conformément à son mandat consistant à veiller au bon fonctionnement et à l'approfondissement du système commercial multilatéral, a collecté et vérifié les données tarifaires les plus détaillées pour tous les pays membres, et elle est en train de les rassembler sur un CD-ROM. *Tariffs and Trade* fournit aux négociateurs commerciaux un outil indispensable pour les aider à formuler leurs objectifs et stratégies de négociation. Cette base de données offre aussi aux analystes les données essentielles nécessaires pour définir des scénarios de négociation et imputer l'effet correspondant sur les échanges, l'emploi et la croissance. *Tariffs and Trade* sera mise à jour par l'ajout de certains pays non membres à la base de données et par des instruments analytiques tels que le calcul en ligne des effets de création/diversion d'échanges produits par des variations simulées des droits de douane.

Les obstacles non tarifaires sont l'un des domaines les plus patents de protection commerciale. Un des problèmes qui se posent lorsqu'on aborde ces obstacles tient au manque de données valables et comparables à ce sujet. Se penchant sur cette question, l'OCDE a entrepris un projet pilote avec les entreprises en 2000 afin d'évaluer les principaux problèmes auxquels les entreprises participant aux échanges commerciaux sont confrontées. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'établissement

d'une typologie générique des mesures non tarifaires tenant compte non seulement des mesures douanières explicites qui entravent les échanges mais aussi de la façon dont ces mesures sont mises en œuvre.

### Intégrer les pays en développement et les économies en transition dans le système commercial

L'intégration plus complète des pays en développement et des économies en transition dans l'économie mondiale est une haute priorité des pays de l'OCDE. L'objectif fondamental est de faire en sorte que les préoccupations, les intérêts et les besoins commerciaux des pays non membres de l'organisation soient dûment pris en considération. Même si la base actuelle du système multilatéral est solide, l'élaboration des politiques commerciales continue de se heurter à de nombreux obstacles. Certains pays non membres se demandent si une libéralisation plus poussée des échanges est dans leur intérêt. Ils se déclarent préoccupés par l'absence d'accès effectif au marché dans les secteurs d'exportation qui les intéressent, citant les difficultés de mise en œuvre de certains accords du Cycle d'Uruguay, et faisant état de leur incapacité, dans certains cas, de bénéficier pleinement des disciplines et des avantages de l'OMC. Ils mettent aussi en doute les bienfaits de la libéralisation commerciale et son effet potentiel sur la réduction de la pauvreté, la répartition du revenu et la préservation durable de l'environnement. Comme la Conférence ministérielle de 1999 de l'OMC à Seattle l'a montré, ces préoccupations et celles de la société civile contribuent à saper la confiance dans le système commercial multilatéral.

Un vaste consensus est ainsi apparu quant à la nécessité de prendre en compte les intérêts et préoccupations spécifiques des pays non membres de l'OCDE dans le système commercial multilatéral. Afin de mettre – et de maintenir – ces pays sur la voie de la libéralisation, le Comité des échanges de l'OCDE a entrepris une nouvelle étude intitulée Échanges et développement dans les pays non membres de l'OCDE. Cette étude a pour but de faire mieux comprendre les intérêts, les besoins et les préoccupations des pays non membres de l'OCDE dans le système commercial multilatéral. Elle traite du rôle des échanges et des politiques commerciales dans le développement économique et examine les conséquences pratiques de la libéralisation des échanges en analysant le contribution de l'OMC à l'objectif de développement durable. L'OCDE a déjà consulté certaines économies non membres sur un avant-projet de l'étude et elle communiquera ses conclusions à un public plus large, comprenant notamment des représentants de la société civile, des principales organisations régionales et internationales, des milieux universitaires et des médias.

### Services

Les travaux de l'OCDE en faveur de la libéralisation des services se sont poursuivis en 2000 en liaison avec l'ouverture des négociations sur les services à l'OMC. Ces travaux visent à identifier les obstacles aux échanges de services et les approches possibles pour traiter de ces obstacles dans les négociations. Des études sectorielles ont été achevées pour le tourisme et le transport aérien de marchandises, bouclant la série d'études sur les services de distribution de gros et de détail, les services d'information financière et les services environnementaux. Les travaux sur la

façon d'aborder les obstacles commerciaux dans les négociations ont porté sur une possible approche « par groupes » pour la négociation d'engagements concernant des services interdépendants, et sur l'amélioration de la transparence dans les réglementations nationales. Les travaux en 2001 comprendront probablement une étude sur les avantages d'une future libéralisation des services, les questions relatives à la circulation internationale des fournisseurs de services et la poursuite des travaux sur l'interface entre la réglementation intérieure et la libéralisation des services.

Les échanges passant par les réseaux de télécommunication, en particulier Internet, se développent rapidement et offrent de nouvelles possibilités pour le commerce international. La difficulté pour les autorités est de trouver la meilleure façon d'encourager un développement ordonné du commerce électronique et d'exploiter les avantages économiques et sociaux considérables qu'il peut procurer. L'OCDE examine quelques-unes des questions fondamentales relatives au commerce électronique. Elle a achevé des travaux sur les produits numériques téléchargeables, identifiant les principales caractéristiques de la fourniture en ligne par comparaison avec la fourniture d'information numérique sous forme d'« objet ». Une étude des engagements existants pris dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour les services qui peuvent être fournis par voie électronique a donné une évaluation initiale de certains engagements dans des domaines tels que les télécommunications, les services financiers, les services professionnels et de distribution. La prochaine génération de travaux portera sans doute sur les autres aspects de la « nouvelle économie » qui touchent à la politique commerciale, tels que les

conséquences des applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les activités de l'« ancienne économie ».

Les marchés publics sont un important domaine non tarifaire dans lequel des problèmes commerciaux continuent de se poser. Les travaux entrepris récemment visent à mettre au point des indicateurs permettant d'estimer la taille des marchés publics et la part de ces marchés qui pourrait être ouverte à la concurrence étrangère. La concurrence des importations peut jouer un rôle primordial dans le maintien d'une pression à la baisse sur le coût des biens et des services et dans la réalisation des projets publics dans les délais prescrits. Un rapport de synthèse présentera et comparera diverses méthodes utilisées pour évaluer la taille des marchés publics et leurs résultats.

Les questions relatives à la réglementation attirent de plus en plus l'attention à l'échelon bilatéral, régional et multilatéral du fait que certaines réglementations intérieures font obstacle aux échanges et aux investissements internationaux. Dans le cadre d'un projet analysant l'expérience acquise par les différents pays en matière de réforme de la réglementation, l'OCDE a examiné les aspects des réglementations qui entravent l'ouverture internationale des marchés pour la Grèce, l'Italie, l'Irlande et la République Tchèque. Les informations fournies par ces examens par pays ont été communiquées à un certain nombre de pays non membres et elles ont aussi servi d'apport aux travaux de l'OMC sur la réglementation intérieure et les échanges de services. Les travaux connexes futurs viseront à aider à renforcer les stratégies de réduction des obstacles commerciaux liés aux normes et aux obligations d'essai. Ce projet fournira une analyse du

## LES ÉCHANGES ET LES NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL

[www.oecd.org/els/employment/tls](http://www.oecd.org/els/employment/tls)



Dans une nouvelle étude intitulée *Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail*, l'OCDE souligne qu'une série de normes fondamentales du travail sont de mieux en mieux reconnues au niveau international. Cette étude vient actualiser le précédent ouvrage publié par

l'OCDE en 1996 sous le titre *Le commerce, l'emploi et les normes du travail*. L'étude de 2000 analyse les problèmes que posent la mise en œuvre d'une série de normes fondamentales du travail et de mécanismes visant à promouvoir un meilleur respect de ces normes et donne un aperçu des ouvrages économiques récemment consacrés à cette question.

On constate, dans cette nouvelle étude, que les pays qui renforcent leurs normes fondamentales du travail gagnent en croissance et en efficacité économiques dans la mesure où ils élèvent le niveau de qualification de la population active et créent un environnement favorable à l'innovation et à une forte productivité. En effet, les pays où les normes du travail sont peu contraignantes ne font pas mieux à l'exportation que les pays où elles sont beaucoup moins souples. Les cas du Brésil et du Mexique démontrent que mieux vaut, pour lutter contre le travail des enfants, verser des aides aux familles pour qu'elles envoient leurs enfants à l'école qu'intervenir dans le domaine commercial. Intervenir au niveau des échanges n'est pas le moyen optimal d'abolir les formes

les plus odieuses d'exploitation du travail des enfants et de développer la formation du capital humain.

Le surcroît de considération internationale accordé aux normes fondamentales du travail s'est traduit par l'addition, dans la nouvelle mouture des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales publiée en 2000, d'éléments tels que le travail des enfants et le travail forcé, si bien que pour la première fois ces principes directeurs traitent de toutes les normes fondamentales du travail reconnues au plan international.

La prise en considération de ces normes s'est intensifiée depuis 1996, date à laquelle les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont renouvelé, à leur réunion à Singapour, leur engagement vis-à-vis de ces normes. Ils se sont aussi déclarés favorables à une collaboration entre l'OMC et l'Organisation internationale du travail (OIT) et hostiles à l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes et ils ont reconnu la compétence de l'OIT en matière de normes fondamentales du travail. Le débat qu'a repris l'OMC sur cette question à sa conférence ministérielle à Seattle en décembre 1999 est resté infructueux.

En juin 1998, l'OIT a adopté sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail qui oblige les États membres de l'OIT à respecter quatre principes et droits et souligne que les normes du travail

ne doivent pas servir à des fins de protectionnisme commercial. Ces principes et droits comprennent : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi ou de profession.

Depuis la publication de la première étude de l'OCDE en 1996, le nombre de pays qui ont ratifié les sept conventions fondamentales de l'OIT d'origine a

plus que doublé. De plus, la nouvelle convention fondamentale sur les pires formes de travail des enfants est ratifiée à un rythme rapide. Mais des actions complémentaires sont encore nécessaires pour améliorer le suivi et faire que de nouveaux pays ratifient la convention. Force est de constater aussi le décalage qui demeure entre la reconnaissance internationale des normes fondamentales du travail et leur application.

secteur des technologies de l'information, où le rapide progrès technologique et le raccourcissement des cycles de produit rendent difficile la tâche des responsables de la réglementation.

Un nombre croissant d'entreprises sur le marché mondial édictent des codes de conduite et d'autres engagements volontaires dans des domaines de la gestion de l'environnement et du travail, des pratiques concurrentielles et de la protection des consommateurs. Les travaux se sont poursuivis en 2000 en ce qui concerne l'examen des codes de conduite établis par les entreprises des pays de l'OCDE. Par ailleurs, des travaux sont en cours en vue d'élucider le rapport entre ces codes et les échanges et investissements internationaux.

### Crédits à l'exportation

Les disciplines en matière de crédits à l'exportation sont un élément important du système commercial international. L'Arrangement relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant

d'un soutien public vise à éliminer les subventions publiques aux crédits à l'exportation qui faussent les échanges, de façon que les exportateurs se livrent concurrence sur la base du prix et de la qualité de leurs produits et non sur la base des conditions de financement les plus favorables obtenues. Les travaux sur les questions prioritaires, en 2000, ont porté sur l'environnement, les dépenses productives dans les pays pauvres très endettés (PPTE), la lutte contre la corruption, l'agriculture et le financement des exportations.

Les membres du groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation sont convenus d'une déclaration d'action concernant l'environnement et d'un plan de travail général en vue de négocier un accord dans ce domaine. L'objectif est de conclure cet accord d'ici à la fin de 2001.

S'agissant du soutien public aux crédits à l'exportation pour les dépenses productives des PPTE, le Groupe de travail a décidé de rendre obligatoire la procédure de notification, jusque-là volontaire, et d'améliorer

les informations recueillies. Il envisagera d'élargir la portée de l'accord en 2001. Le Groupe de travail est aussi convenu d'une déclaration d'action dans le domaine de la corruption, énonçant les mesures concrètes que les membres devront prendre afin de prévenir la corruption et d'agir en cas de corruption avérée.

Cependant, la priorité absolue en 2000 a été l'effort déployé pour conclure un protocole d'accord sur les crédits à l'exportation et les produits agricoles, qui sont actuellement exclus de l'Arrangement. Les participants étaient proches de la conclusion d'un protocole d'accord au début de 2001. Une autre priorité assignée par les ministres des pays de l'OCDE – examiner les questions de financement de l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation du point de vue des pratiques commerciales et de leur application cohérente, compte tenu de l'évolution à l'OMC – sera sans doute au premier plan des débats en 2001.

## Agriculture

[www.oecd.org/agr/](http://www.oecd.org/agr/)

L'intégration plus poussée de l'agriculture dans le système commercial multilatéral est l'un des objectifs fixés par les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE en 1998. Les ministres ont chargé l'OCDE d'examiner les problèmes des échanges agricoles et de réaliser des travaux analytiques à l'appui de la libéralisation dans ce domaine. Les résultats de ce programme ont commencé d'apparaître en 2000 avec la publication de plusieurs rapports. L'un de ces rapports évalue les effets de la mise en œuvre des engagements pris au titre des trois « piliers » de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay – accès

au marché, concurrence à l'exportation et soutien intérieur. Il conclut que les effets quantitatifs immédiats sur les échanges et les niveaux de protection ont été modérés. La difficulté pour les membres de l'OMC est maintenant de s'appuyer sur l'Accord sur l'agriculture pour réduire encore les distorsions commerciales. Cela exige un renforcement des disciplines déjà établies par l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay et la correction des faiblesses recensées dans l'accord actuel. Deux autres rapports publiés en 2000 donnent une évaluation prospective des effets sur le marché des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et des subventions à l'exportation. Le premier montre que l'utilisation des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien s'est accrue tant en chiffres absolus que par rapport aux échanges. Les équivalents subventions estimés sont, globalement, assez peu élevés, mais leur degré de distorsion des échanges dépend des différents programmes par pays. Le second rapport estime que les subventions à l'exportation ont une incidence essentiellement sur les marchés mondiaux des produits laitiers et sur certains marchés intérieurs mais que, globalement, leur incidence est assez peu marquée. Cela reflète les anticipations selon lesquelles l'utilisation de subventions à l'exportation sur le marché serait déjà faible à moyen terme et que les gouvernements de certains pays continueraient d'en réduire l'utilisation unilatéralement.

D'autres études qui seront achevées en 2001 donneront une évaluation de l'incidence à moyen terme, sur les marchés intérieurs et internationaux, de nouvelles améliorations de l'accès au marché, et une analyse des conséquences de la libéralisation des échanges pour la sécurité alimentaire dans les pays de l'OCDE et certains pays non membres. Le modèle

## PRINCIPES DIRECTEURS A L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

[www.oecd.org/daf/investment/guidelines](http://www.oecd.org/daf/investment/guidelines)

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations non contraignantes adressées aux entreprises par les 33 gouvernements qui y ont souscrit. Leur objectif est d'aider les entreprises multinationales à opérer en accord avec les politiques gouvernementales et les attentes de la société. Ils donnent des orientations concernant une conduite appropriée des entreprises multinationales pour tout l'éventail de leurs activités. Ils s'appuient sur des procédures de mise en œuvre dans les pays participants, c'est-à-dire les 30 pays membres de l'OCDE et trois pays non membres (l'Argentine, le Brésil et le Chili). Publiés pour la première fois en 1976, les Principes directeurs ont été soumis à un vaste réexamen en 2000 pour suivre l'évolution rapide du consensus international sur le comportement à adopter par les entreprises dans le contexte de la mondialisation.

Nombreux sont ceux pour qui la mondialisation tient tout entière dans les investissements internationaux des entreprises multinationales. Ces entreprises font maintenant partie intégrante de l'économie internationale en tant que sources d'investissements et de technologies ainsi que de recettes fiscales pour leurs pays d'accueil. Mais le développement de leurs activités a également accru les préoccupations du public quant aux conséquences que ces entreprises peuvent avoir pour la population et l'environnement des pays où elles opèrent. Les Principes directeurs visent

à répondre à ces préoccupations en aidant à élaborer un cadre pour une conduite responsable des entreprises dans une économie mondiale en mutation rapide. Le réexamen 2000, le cinquième depuis 1976, a cherché à conserver aux Principes directeurs leur pertinence et leur efficacité. Parmi les changements de grande portée qui ont été introduits, il faut citer l'adjonction de recommandations relatives à la suppression du travail des enfants et du travail forcé, à la lutte contre la corruption et à la protection des consommateurs.

Devant l'inquiétude grandissante suscitée dans l'opinion publique par les incidences de la mondialisation sur la société et l'environnement, tant dans les pays d'origine des entreprises multinationales que dans les autres territoires où elles opèrent, les pays de l'OCDE ont fait en sorte que le réexamen 2000 des Principes directeurs soit aussi transparent et ouvert que possible. L'OCDE a consulté les milieux d'affaires, des représentants du monde du travail, des organisations non gouvernementales et des gouvernements non membres. De plus, les projets de révision ont été placés sur Internet pour que le public puisse formuler des commentaires. Toutes ces sources ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du texte révisé et du système de mise en œuvre. Le processus de consultation a été décisif en imprimant l'impulsion nécessaire à la réussite du réexamen.

Ce réexamen a été effectué par le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales (CIME) qui est chargé de surveiller l'application des Principes directeurs. Tout en reconnaissant l'importance d'une constance dans le texte et les procédures de mise en œuvre, le CIME a répondu à la nécessité de procéder à une étude approfondie des Principes directeurs pour leur conserver leur pertinence et leur efficacité. De nombreuses caractéristiques des Principes directeurs subsistent. Leur respect par les entreprises demeure non obligatoire ; la structure institutionnelle des procédures de suivi est pratiquement inchangée ; enfin, les Principes directeurs continuent de faire partie intégrante de la Déclaration de l'OCDE de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales, laquelle offre un cadre équilibré pour l'investissement international en précisant tant les droits que les obligations des entreprises. Toutefois, quelques modifications importantes ont été apportées aux recommandations et les procédures de mise en œuvre ont été explicitées.

Par rapport aux réexamens précédents effectués entre 1979 et 1991, les changements apportés au texte des Principes directeurs sont de vaste portée et renforcent les éléments essentiels – économiques, sociaux et environnementaux – du programme d'action à l'appui du développement durable. C'est ainsi que des recommandations relatives à la suppression du travail des enfants et du travail forcé ont été ajoutées, toutes les normes fondamentales du travail reconnues au niveau international étant désormais couvertes par les Principes directeurs. La section sur l'environnement encourage maintenant les entreprises à améliorer leur comportement au moyen notamment d'une meilleure gestion environnementale

interne, d'un effort plus important de publication d'informations sur l'environnement et de dispositifs d'intervention plus efficaces. Une recommandation sur les droits de l'homme a été adoptée et de nouvelles sections sur la lutte contre la corruption et la protection des consommateurs ont été ajoutées. La section sur la publication d'informations et la transparence a été actualisée afin de refléter les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, et de reconnaître et d'encourager le progrès en matière de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Les procédures de mise en œuvre continuent de s'articuler autour des Points de contact nationaux qui sont, dans chaque pays adhérent, la principale institution publique chargée de favoriser la mise en œuvre efficace des Principes directeurs. Toutefois, le réexamen a permis d'affiner et de préciser leur rôle et leurs responsabilités. Les Points de contact nationaux continueront de promouvoir les Principes directeurs, de traiter les demandes de renseignements y afférentes et d'étudier les questions qui peuvent se poser concernant notamment leur mise en œuvre dans des cas particuliers. Mais ils tiendront aussi désormais des réunions annuelles pour confronter leurs expériences dans le domaine de la promotion des Principes directeurs et pour encourager leur pleine mise en œuvre. Chaque Point de contact national soumettra également un rapport annuel d'activité au CIME.

Qui plus est, le réexamen a permis de clarifier la fonction générale de surveillance du CIME. Le CIME servira de cadre à l'examen de toutes les questions couvertes par les Principes directeurs et surveillera leur mise en œuvre. Il continuera de fournir, le cas échéant, des éclaircissements sur la façon d'inter-

prêter les Principes directeurs dans des cas particuliers et comme suite à des demandes ou des questions des gouvernements adhérents, du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) ou de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Par ailleurs, des orientations sont données au CIME en ce qui concerne les échanges de vues sur les activités des Points de contact nationaux et le recours à des experts pour l'examen de questions couvertes par les Principes directeurs. Enfin, s'agissant des pays non adhérents, les Principes directeurs révisés font

clairement apparaître que les recommandations représentent les bonnes pratiques à respecter quel que soit le lieu d'activité des entreprises et pas seulement dans la zone de l'OCDE. Il est toutefois admis qu'il convient de tenir compte des circonstances particulières des différents pays d'accueil. Il est également reconnu que les procédures de mise en œuvre doivent être adaptées aux difficultés accrues que connaissent les Points de contact nationaux lorsqu'ils examinent des questions couvertes par les Principes directeurs qui se posent dans des pays non adhérents.

AGLINK de projections par produit et une base de données sur l'accès au marché (AMAD), établis avec un certain nombre de pays membres et d'organisations internationales et qui ont commencé de fonctionner en 2000, étaient ces travaux. L'OCDE analyse aussi tout un éventail de questions relatives à la politique en matière d'échanges agricoles qui présentent de l'importance pour les économies émergentes et en transition, notamment les obstacles techniques aux échanges. L'objectif est d'examiner les enseignements à tirer de la mise en œuvre de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture et de recenser les principales préoccupations qui pourraient se faire jour lors des négociations. Les économies émergentes et en transition craignent notamment que des obstacles techniques au commerce, comme les réglementations visant à protéger les végétaux ou la santé animale ou à garantir la sécurité alimentaire, ne soient utilisées pour protéger la production nationale à peu près de la même manière que les droits de douane et les restrictions quantitatives.

Le concept de multifonctionnalité – selon lequel l'agriculture produit toute une gamme de produits, de base ou autres, marchands et non marchands – revient souvent dans le débat sur la politique agricole. Cependant, les conclusions tirées de ce débat diffèrent radicalement d'un pays à l'autre. L'OCDE tente d'établir une terminologie commune pour la multifonctionnalité et un cadre analytique permettant aux pays d'en examiner les conséquences pour l'action gouvernementale nationale et internationale. Les travaux réalisés à ce jour ont consisté à étudier en quoi consiste la production conjointe de produits de base et d'autres produits agricoles. *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique* offre une base pour l'examen de ces questions, et un rapport sur les conséquences de la multifonctionnalité pour la réforme de la politique agricole et la libéralisation des échanges sera établi d'ici à la fin de 2001.

Deux activités de base importantes servent de point d'appui général pour l'analyse de l'OCDE sur

l'agriculture et pour les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Le rapport annuel *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : suivi et évaluation* estime le niveau et la composition de l'aide à l'agriculture et évalue l'évolution des politiques agricoles et commerciales au regard des objectifs et des principes communs, et des caractéristiques des mesures gouvernementales convenues en 1998. Le volume jumeau intitulé *Politiques agricoles : économies émergentes et pays en transition* analyse les questions qui se posent dans le cadre du dialogue avec les pays non membres de l'OCDE. L'autre grande publication annuelle est les *Perspectives agricoles de l'OCDE*, qui analyse les principaux facteurs déterminant les marchés agricoles pour les produits de base dans le moyen terme et approfondit un certain nombre de questions importantes concernant l'action des pouvoirs publics. Des prévisions de référence à moyen terme sont établies pour les *Perspectives* et le modèle AGLINK est utilisé pour évaluer l'incidence sur le marché des modifications de l'action gouvernementale et d'autres facteurs par rapport à ces prévisions de référence. Cette analyse sera utile pour un débat sur les enjeux futurs de la réforme de la politique agricole lors d'une réunion du Comité de l'agriculture en septembre 2001.

## Échanges et environnement

[www.oecd.org/env/global/](http://www.oecd.org/env/global/)

L'intérêt porté aux aspects des accords de libéralisation des échanges relatifs à l'environnement et à la durabilité du développement est grand. Le Canada, la République Tchèque, l'Union européenne, la Norvège et les États-Unis se sont tous engagés à évaluer les effets des accords commerciaux, en

particulier dans certains secteurs environnementaux. En 2000, l'OCDE a commencé d'examiner une méthodologie pour évaluer les effets environnementaux de la libéralisation des échanges de services en raison de son importance, dans le programme incorporé, des négociations commerciales à l'OMC. Cette méthodologie s'appuie sur la précédente, mise au point pour examiner les effets de la libéralisation des échanges de marchandises. Les diverses études entreprises ces deux dernières années ont été réunies en un seul volume disponible sur le site web des échanges et de l'environnement de l'OCDE et qui sera publié au début de 2001. Des études ont commencé en 2000 sur l'incertitude et le principe de précaution en matière d'échanges et d'environnement, et sur l'interaction du principe pollueur-payeur avec les échanges.

## Échanges et concurrence

Le mandat assigné à l'OCDE pour la réalisation de travaux analytiques sur les échanges et la concurrence a été prolongé pour deux ans en février 2000. Les ministres ont approuvé un rapport sur les options pour les échanges et la cohérence de l'action des pouvoirs publics. Des travaux futurs porteront sur les préoccupations relatives au développement, et sur le rapport entre les échanges, la concurrence et la réglementation. Jusqu'à présent, des discussions ont commencé sur la dimension développement des politiques commerciales et de la concurrence ainsi que sur la rapport entre les droits de propriété intellectuelle, les politiques commerciales et les politiques de la concurrence.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

[www.oecd.org/subject/sustdev/](http://www.oecd.org/subject/sustdev/)

Par développement durable, on entend le développement à l'œuvre aujourd'hui qui ne compromet pas la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins, parce qu'il n'épuise pas les ressources, qu'il ne détruit pas l'environnement ou qu'il ne crée pas des conditions sociales et économiques intenable. L'OCDE a entrepris sur cette question un projet triennal, en vertu d'un mandat qui lui a été confié par le conseil de l'OCDE réuni au niveau ministériel en 1998 sur la base d'une recommandation d'un Groupe consultatif de haut niveau appelant l'OCDE à «devenir la principale organisation intergouvernementale chargée d'aider les gouvernements à assurer la transition de leur économie vers le développement durable».

Un rapport analytique et un rapport d'orientation s'accompagnant de recommandations ont été achevés l'an dernier et seront présentés à la réunion ministérielle annuelle de l'OCDE qui aura lieu en mai 2001. Ces travaux couvrent tous les aspects du développement durable et complètent les recherches et analyses menées par l'OCDE sur des thèmes spécifiques tels que la croissance économique, la nouvelle économie, l'environnement et l'agriculture.

Les évolutions économiques, sociales et environnementales sont étroitement liées les unes aux autres et présentent toutes la même importance pour le bien-être tant des générations actuelles que des générations futures. Mais les dimensions environnementales et sociales du développement sont souvent reléguées à l'arrière-plan par des considérations

économiques à plus court terme, tandis que les politiques environnementales et sociales sont parfois élaborées sans que leurs conséquences économiques soient dûment prises en compte. L'un des objectifs de l'initiative concernant le développement durable a été d'œuvrer à l'établissement de principes pour l'élaboration de grandes lignes d'action intégrant mieux ces différentes préoccupations. A cette fin, la plupart des directions de l'OCDE ainsi que ses organes autonomes – l'Agence internationale de l'énergie (IEA), l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN), la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT) et le Centre de développement de l'OCDE – ont pris part au projet.

L'un des buts visés a été de promouvoir le développement durable et d'apporter des éléments de cohérence, de visibilité et d'intérêt pratique aux travaux que l'OCDE a réalisés au fil des ans en réponse à des préoccupations sectorielles spécifiques. Aucun progrès ne pourra être accompli sur la voie du développement durable si cet objectif ne retient pas l'attention à tous les niveaux de l'action politique et s'il ne recueille pas, sur un plan plus large, l'adhésion et le soutien des populations.

Le projet a été centré sur un petit nombre de questions prioritaires, afin d'illustrer la manière dont la perspective du développement durable influence l'analyse des grandes lignes d'action dans des cas concrets. Le changement climatique, un important défi auquel est confrontée la communauté internationale, en est un exemple. Celui-ci est également

représentatif de quelques questions générales rencontrées lors de la transition vers le développement durable, en raison de la portée mondiale du changement climatique et de ses effets, des incertitudes liées à ses conséquences et à leur ampleur, ainsi que des synergies des grandes lignes d'action et des arbitrages à effectuer entre elles pour obtenir les résultats souhaités, tels que la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Les travaux réalisés par l'OCDE en 2000 au sujet du développement durable ont consisté notamment à établir un bref rapport d'étape destiné à la réunion ministérielle de 2000, ainsi qu'à parachever la rédaction des rapports sur le développement durable, avec notamment l'organisation, en juin 2000, d'une table ronde de l'OCDE au cours de laquelle ont été débattues des questions touchant les réformes fiscales vertes, les échanges et l'environnement, ainsi que le changement climatique. Ont participé à cette table ronde des fonctionnaires de haut niveau des pays membres, des représentants d'autres organisations internationales, en même temps que des membres des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales (ONG).

Deux consultations organisées en février et en décembre 2000 avec des représentants sélectionnés de la société civile (milieux d'affaires, syndicats et ONG) ont également apporté des éléments précieux pour les parties des rapports d'orientation et d'analyse concernant les ressources naturelles, les transports, les institutions et les processus décisionnels, la technologie et l'innovation. Cette interaction avec la société civile constituera une bonne base pour les discussions qui auront lieu en mai au Forum 2001, dont le thème sera le développement durable et la nouvelle économie.

## Rapport d'orientation

Ce rapport, destiné à la réunion ministérielle de l'OCDE qui se tiendra en mai 2001, a pour objectif d'exposer les principales questions de fond et d'apporter des recommandations concrètes. Il identifie les domaines dans lesquels les gouvernements des pays membres de l'OCDE devraient s'employer, en collaboration avec des ONG et les milieux d'affaires lorsqu'il y a lieu, à lever les obstacles au renforcement du développement économique d'une manière socialement et écologiquement viable. Au cours de l'année à venir, les principales difficultés rencontrées au niveau de la mise en œuvre donneront lieu à un examen plus approfondi, en coopération avec les pays membres.

L'ambition du rapport est de fournir des recommandations d'un intérêt général accompagnées d'exemples de la manière dont elles peuvent être mises spécifiquement en application. Bien que les domaines couverts comportent des limites claires, l'intention est d'arriver à un ensemble de principes d'action et à une stratégie de mise en œuvre de nature à aider les pays à poursuivre leur transition vers le développement durable.

Un groupe ad hoc de fonctionnaires d'agences et de ministères nationaux s'est réuni au début de 2001 pour passer en revue le rapport d'orientation. Les efforts faits pour amener les gouvernements membres à faire entendre une seule voix procèdent de l'idée que les capitales nationales devraient être responsables de la coordination entre ministères et agences pour les questions horizontales. Le rapport sera examiné lors d'une session conjointe des ministres des finances et de l'économie et ceux de l'environnement à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OCDE en mai 2001.

## Rapport analytique

Ce rapport contient les analyses qui sous-tendent les recommandations. Il puise des éléments dans un rapport d'étape présenté aux ministres en 1999 mais il couvre un éventail plus large de questions, dont l'examen a mobilisé effectivement la plupart des directions de l'organisation. Les thèmes traités dans le rapport sont notamment les suivants :

- Un examen des tendances et perspectives dans les domaines économique, social et environnemental – à l'échelle mondiale comme dans les pays de l'OCDE – qui sont de nature à renforcer ou compromettre la durabilité des modes actuels de développement économique.
- Une présentation de quelques-unes des caractéristiques du développement durable. L'accent y est mis sur le bien-être des êtres humains et sur les ressources requises.
- Une description de certaines des approches suivies dans les organismes nationaux et internationaux pour mesurer les progrès accomplis vers le développement durable.
- Un examen des tendances sur le plan de la libéralisation du commerce et de l'investissement, des évolutions intervenant dans les profils d'échanges et d'investissements, et du rôle des sociétés multinationales.
- Des suggestions quant aux moyens permettant de renforcer la coopération avec les non membres pour les aider à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement durable.
- Un aperçu des instruments de la politique d'environnement les plus couramment utilisés dans les pays de l'OCDE, et un certain nombre de suggestions relatives aux moyens d'améliorer la protection de l'environnement et les rapports coût-efficacité.
- Des constatations tirées d'une série d'examens des politiques nationales visant à promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement, examens réalisés de 1999 à 2001 dans le cadre des *Études économiques* de l'OCDE.
- Une étude des moyens les plus efficaces qui s'offrent pour intégrer les questions sociales et environnementales à la politique de l'énergie.
- Un examen des facteurs exerçant une influence sur l'offre et la demande de biens et services fournis par l'agriculture, et de leur évolution à long terme.
- Une analyse des incidences de divers secteurs manufacturiers sur l'environnement.

## Environnement

[www.oecd.org/env](http://www.oecd.org/env)

Le rapport *Perspectives de l'environnement* et la stratégie d'environnement proposée pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle qui l'accompagne ont été une composante essentielle des travaux consacrés à l'environnement en 2000. Ils seront présentés aux ministres de l'environnement ainsi qu'à la réunion que le Conseil de l'OCDE tiendra au niveau ministériel en mai 2001. Cinq objectifs auxquels doit répondre le développement écologiquement durable y sont recensés :

- Préserver l'intégrité des écosystèmes mondiaux.

- Découpler les pressions exercées sur l'environnement et la croissance économique.
- Améliorer l'information aux fins de la prise des décisions.
- Mieux prendre en compte l'interface social-environnement.
- Améliorer la gouvernance mondiale et la coopération internationale.

La stratégie de l'environnement insiste sur le fait que le découplage entre les pressions exercées sur l'environnement et la croissance économique, indispensable pour faire en sorte que ces pressions n'augmentent pas au même rythme que le produit intérieur brut (PIB), exige un effort intégré s'adressant à la consommation et à la production, et faisant intervenir tous les acteurs économiques. Les *Perspectives de l'environnement* montrent que, même si l'instauration de modes de production et de consommation plus efficaces peut faire baisser l'intensité de la détérioration de l'environnement ou de l'utilisation des ressources par unité de PIB, la croissance en volume l'emporte sur ces gains d'efficacité.

L'OCDE a bouclé en l'an 2000 son premier cycle d'examen des performances environnementales. Le deuxième cycle de ces examens prendra en compte les enseignements généraux tirés des 32 examens par pays achevés, lesquels ont porté sur les pays membres de l'OCDE et sur des pays non membres – Russie, Bulgarie et Bélarus. Il mettra l'accent sur les imperfections constatées dans la mise en œuvre des politiques d'environnement, sur le développement durable ainsi que sur la mesure dans laquelle les engagements internationaux en matière d'environ-

nement ont été respectés. L'Allemagne et l'Islande ont déjà fait l'objet d'examen.

Des progrès considérables ont été marqués en 2000 dans les travaux consacrés aux instruments économiques utilisés pour la protection de l'environnement. Des lignes directrices stratégiques ont été élaborées aux fins de la mise en œuvre du système de permis négociables au niveau national. Une importante base de données sur les taxes liées à l'environnement a également été constituée, à partir d'un cadre mis au point en coopération avec la Commission européenne et l'AIE. Cette base est disponible en ligne et sera régulièrement mise à jour. Un rapport consacré à la fiscalité et l'environnement a été établi et sera soumis pour approbation finale dans les premiers mois de 2001.

En novembre 2000, le Comité des politiques d'environnement (EPOC) a approuvé une proposition d'amendement du système de l'OCDE pour le contrôle des mouvements transfrontières de déchets. Cet amendement prévoit une unification du système et son harmonisation avec la Convention de Bâle sur les déchets dangereux. Le système de contrôle de l'OCDE couvre tous les déchets dangereux et non dangereux destinés à être récupérés dans la zone de l'OCDE. L'OCDE estime la valeur annuelle des échanges mondiaux de déchets récupérables à 40 milliards de dollars des États-Unis, dont 80 % reviennent aux transactions effectuées dans la zone de l'OCDE.

Une conférence sur les transports écologiquement viables, qui a eu lieu à Vienne en octobre et à laquelle ont participé plus de 25 pays, a marqué le point culminant de cinq années de travaux consacrés à cette question. La conférence a entériné les orientations de l'OCDE pour des transports écologiquement

ment viables, qui portent notamment sur l'élaboration de critères et d'objectifs qualitatifs concernant la santé et l'environnement, la définition d'objectifs quantitatifs et un ensemble de mesures visant à rendre les transports écologiquement viables à l'avenir.

## Agriculture

[www.oecd.org/agr/](http://www.oecd.org/agr/)

La mise en place de systèmes durables de production agricole est largement reconnue comme un objectif à long terme dans le contexte du développement durable, de la réforme des politiques agricoles et de la libéralisation du commerce. Quatre grandes séries de travaux réalisés en 2000 ont fourni des éléments précieux pour l'établissement du rapport analytique relatif au développement durable.

- Un rapport, publié en janvier 2001, sur les indicateurs agri-environnementaux, dresse un bilan détaillé des progrès réalisés jusqu'ici en ce qui concerne la mesure des résultats environnementaux en agriculture dans les pays de l'OCDE (voir encadré page 65) et conclut que ces résultats ont été mitigés durant la décennie écoulée.
- Un rapport, intitulé *La durabilité environnementale en agriculture : choix des mesures et approches par le marché*, qui sera publié au milieu de 2001, met en évidence un certain nombre de principes, critères et lignes directrices d'ordre général pour l'action gouvernementale, qui peuvent contribuer à améliorer durablement les résultats environnementaux de l'agriculture.
- Deux rapports concernant les liens entre agriculture, commerce et environnement (*Incidences*

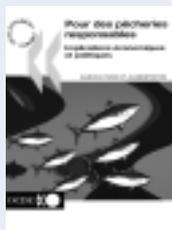
*de la libéralisation des échanges agricoles sur l'environnement au plan national et international et Effets des mesures agro-environnementales sur la production : réconcilier les objectifs commerciaux et environnementaux*), publiés respectivement en 2000 et au début de 2001, montrent que la réforme des politiques commerciales agricoles aura dans l'ensemble des effets bénéfiques sur l'environnement. Toutefois, l'orientation et l'ampleur de ces effets dépendront de l'état de l'environnement mais aussi de l'impact de la poursuite de la libéralisation du commerce agricole et des politiques environnementales suivies.

Les travaux futurs consisteront en substance à dresser un inventaire des mesures permettant de traiter les questions environnementales qui se posent en agriculture et à mettre au point un ensemble d'indicateurs de base, en vue de recenser les « bonnes » politiques et stratégies qui amélioreront les résultats environnementaux de l'agriculture tout en minimisant les distorsions de la production et des échanges. Il s'agira en particulier d'approfondir l'examen des conditions dans lesquelles les exploitants agricoles devraient payer les dommages écologiques qu'ils provoquent ou être rémunérés pour les services environnementaux qu'ils assurent.

Les efforts engagés pour déterminer les moyens de préserver la durabilité des pêcheries partout dans le monde ont culminé dans la publication, en 2000, d'un rapport intitulé *Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques* (voir encadré page 65). *L'Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE*, dont la toute dernière édition a été publiée en 2000, présente les changements intervenus dans les politiques gouvernementales, les échanges, et la production des pêcheries et de l'aquaculture. L'OCDE

## L'AGRICULTURE DURABLE

[www.oecd.org/agr/policy/ag-env/](http://www.oecd.org/agr/policy/ag-env/)



Faire en sorte que l'agriculture ne porte pas atteinte à l'environnement est largement reconnu comme un objectif souhaitable à long terme mais les opinions divergent souvent quant aux effets des diverses pratiques agricoles sur l'environnement. L'OCDE a achevé en l'an 2000

la première étude exhaustive des progrès marqués par les pays membres dans l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les résultats environnementaux de l'agriculture. Une étude, intitulée *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, Volume 3 : méthodes et résultats*, utilise un ensemble type de définitions d'indicateurs et de méthodes de calcul pour décrire l'état et les tendances de l'environnement en agriculture. Elle interprète également les tendances et fait ressortir les liens entre les indicateurs, en esquisant aussi leurs limites et les problèmes importants que posera leur développement ultérieur.

D'après l'étude, les résultats environnementaux de l'agriculture dans les pays de l'OCDE ont été mitigés au cours des 10 à 15 dernières années. Certains ont été négatifs : les niveaux de la pollution de l'eau imputable à l'azote et aux pesticides restent relativement élevés dans quelques régions ; les risques pesant sur l'environnement, tels que l'érosion des sols et l'épuisement des ressources hydrauliques, demeurent ; l'agriculture a eu parfois des effets néfastes sur la biodiversité et sur les paysages. Mais il y a eu aussi des évolutions positives. Dans de nomb-

reux pays, l'utilisation moindre d'azote et de pesticides a réduit la pollution hydrique et les émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture est aussi une source d'avantages et de services pour l'environnement, par exemple en préservant les habitats naturels et les paysages mais aussi en absorbant les gaz à effet de serre. Cette étude fait partie d'une série intitulée *Les indicateurs environnementaux de l'agriculture*.

L'OCDE a également publié en 2000 un rapport consacré aux moyens de mettre fin à la forte surexploitation de bon nombre des ressources halieutiques mondiales et d'assurer la pérennité de l'industrie de la pêche. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des efforts engagés à l'échelle internationale pour comprendre les conséquences économiques et politiques d'une orientation vers des pratiques de pêche responsables et durables. La publication *Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques* recense les diverses options qui s'offrent pour passer à une pratique responsable de la pêche et en évalue les conséquences probables. Elle formule à l'intention des décideurs un certain nombre de recommandations pour améliorer la prospérité du secteur de la pêche, en partant de l'idée qu'il devrait être possible d'arriver aux mêmes résultats avec moins de pêcheurs et moins de navires. Selon le rapport, le changement crucial à opérer est de se tourner vers des systèmes de gestion permettant de mettre un terme aux excédents de capacité. Les aspects étudiés concernent notamment l'adoption de politiques sociales permettant de faciliter la cessation d'activité d'un certain nombre de pêcheurs, ainsi que

les moyens qui existent de revitaliser les stocks de poissons et d'encourager une consommation durable. La raison pour laquelle le Comité des pêcheries avait décidé d'entreprendre cette étude en 1997 était

que la communauté internationale voulait en finir avec la surexploitation mais que bien peu d'efforts avait été faits pour mesurer les conséquences probables.

a également publié, plus tard dans l'année, une mise à jour des statistiques relatives aux pêcheries et à l'aquaculture dans les pays de l'OCDE en 1997 et 1998.

## Science et technologie

[www.oecd.org/dsti/sti/](http://www.oecd.org/dsti/sti/)

Les résultats d'un atelier sur l'innovation et l'environnement, qui a eu lieu à Paris en juin 2000, ont été publiés en décembre et ont été exploités pour le traitement des aspects scientifiques et technologiques abordés dans les rapports sur le développement durable. L'OCDE et la Corée ont organisé à Séoul, en novembre 2000, une conférence consacrée à la coopération scientifique et technologique internationale en faveur du développement durable.

## Énergie

[www.oecd.org/ene/](http://www.oecd.org/ene/)

En l'an 2000, l'AIE a continué à donner aux pays membres des conseils sur la manière de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de respecter leurs engagements du Protocole de Kyoto. Afin de tester cet aspect du Protocole, l'AIE a organisé en juin et en juillet une simulation d'échanges de permis d'émission, à laquelle ont participé 17 pays. Cet exercice de simulation a démontré la faisabilité de ce

genre de régime d'échanges et a indiqué que les transactions peuvent diminuer de 60 % les coûts afférents au respect des engagements. L'AIE a également entamé l'examen des moyens qui s'offrent pour amener les pays en développement à atténuer le changement climatique. Une publication conjointe de l'OCDE et de l'AIE, *Emission Baselines: Estimating the Unknown*, présente des indications pratiques sur la méthode à suivre pour évaluer le nombre de crédits d'émission que pourrait créer un projet élaboré dans le cadre du mécanisme de développement propre.

L'AEN a publié un rapport, *L'énergie nucléaire dans une perspective de développement durable*, qui contient des données et des analyses se rapportant à l'option nucléaire, avec également des informations concernant les options alternatives. Ce rapport ne préjuge en aucune manière des politiques des différents pays membres en matière d'énergie nucléaire. De très nombreux pays considèrent que l'énergie nucléaire présente un intérêt tout particulier pour l'atténuation des menaces liées au changement climatique du fait qu'elle n'est pas une source d'émissions de gaz à effet de serre. Mais pour pouvoir continuer à concourir à terme aux objectifs du développement durable, l'industrie de l'énergie nucléaire devra se maintenir à un niveau élevé de sûreté, et elle devra aussi parvenir à un plus haut degré d'acceptation par le public que ce n'est le cas actuellement dans de nombreux pays. Des travaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

[www.oecd.org/env/cc/](http://www.oecd.org/env/cc/)

Le changement climatique modifiera les écosystèmes et aura une incidence à l'échelle mondiale sur les systèmes sociaux, politiques et économiques. L'OCDE s'emploie à aider ses pays membres et, d'une manière plus générale, la communauté internationale, à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à trouver des solutions à long terme, efficaces par rapport à leur coût, aux problèmes posés par le changement climatique. Si la stabilisation du climat à long terme requiert une participation active à l'échelle planétaire, les pays de l'OCDE ont un rôle pilote essentiel à jouer dans la détermination et la mise en œuvre de solutions durables – par le biais des pouvoirs publics et des entreprises, d'échanges de connaissances ainsi que d'investissements tenant compte de l'environnement et de la collectivité, tant chez eux qu'à l'étranger. Les pays de l'OCDE ont également un rôle décisif à jouer dans le cadre de leurs politiques de coopération pour le développement.

Pour pouvoir lutter contre le changement climatique, il faut que s'instaure une coopération mondiale faisant intervenir divers activités, acteurs et secteurs économiques. Les gouvernements doivent concevoir des politiques pour influencer sur les pratiques commerciales et les activités industrielles, modifier des pratiques agricoles, sylvicoles et d'autres modes d'utilisation des sols non viables, et favoriser l'adoption de nouvelles habitudes de consommation à long terme.

Le Protocole de Kyoto fixe des objectifs en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de l'absorption de ces gaz à l'échelle mondiale. Mais il devient aujourd'hui de plus en plus important de trouver des moyens efficaces par rapport à leur coût de s'adapter à des changements climatiques déjà visibles, par exemple en protégeant des villes et des villages de l'élévation du niveau de la mer et des tempêtes plus fréquentes.

La principale contribution de l'OCDE en la matière réside dans son analyse des aspects économiques des différentes stratégies de lutte contre le changement climatique. Il s'agit notamment de savoir comment élaborer des politiques propres à encourager des changements de comportement qui, associées à des innovations techniques et industrielles, limiteront les émissions de gaz à effet de serre. D'autres questions essentielles ont trait aux moyens de faire jouer les synergies entre la lutte contre le changement climatique et d'autres objectifs d'action, et les coûts et avantages à long terme de diverses formules de répartition du fardeau. L'OCDE s'emploie aussi avec les pays membres à associer différents secteurs des gouvernements à la conception de solutions au problème du changement climatique. De plus, l'organisation encourage la réalisation d'examen multilatéraux par les pairs des politiques et des programmes nationaux visant à promouvoir de bonnes pratiques dans des domaines liés à la lutte contre le changement climatique, comme la croissance éco-

nomique écologiquement viable, l'agriculture, l'environnement, les transports et l'énergie.

En 2000, l'OCDE a pris part au débat sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto en analysant des questions comme les moyens les plus efficaces par rapport à leur coût d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz et les moyens de définir les niveaux de base par rapport auxquels les réductions des émissions seront mesurées. Bon nombre de ces travaux d'analyse, dont le *World Energy Outlook 2000* (Perspectives énergétiques mondiales 2000) de l'OCDE/AIE, ont été présentés à la 6ème Conférence des Parties sur le changement climatique qui s'est tenue à la Haye, en novembre.

Le Protocole de Kyoto fixe des objectifs contraignants, précis, en ce qui concerne les réductions des émissions de gaz à effet de serre que devront opérer les pays industriels entre 2008 et 2012, par rapport aux niveaux de 1990. Si les pays s'attaquent à ces objectifs de façon unilatérale, les réductions des émissions devraient être de l'ordre de 20-30 % pour la plupart des pays de l'OCDE. Toutefois, selon l'analyse de l'OCDE, l'écart global pourrait s'établir plus modestement à 18 % si les pays œuvrent en commun pour réaliser les objectifs fixés. Il ressort également d'une étude intitulée *A Multi-Gas Assessment of the Kyoto Protocol* ([www.oecd.org/env/cc/cop6.htm](http://www.oecd.org/env/cc/cop6.htm)) que si l'on inclut le méthane et l'hémioxyde d'azote parmi les gaz dont les émissions doivent être réduites, les coûts économiques estimés de la mise en œuvre du Protocole baisseraient d'environ un tiers par rapport aux estimations précédentes qui étaient centrées sur le dioxyde de carbone. L'OCDE a également analysé les incidences en termes de coûts d'une réduction des émissions de gaz multiples, combinée à une pleine utilisation d'autres mécanismes prévus par

l'accord de Kyoto comme l'échange de droits d'émission, ainsi qu'à des ajustements souples des marchés du travail, des produits et des capitaux. Cette approche devrait ramener à moins de 1 % la perte annuelle de revenu réel résultant pour les pays industriels de l'application du Protocole de Kyoto. Toutefois, l'analyse de l'OCDE fait également apparaître que les coûts d'ajustement à court terme, liés à la rigidité des marchés du travail et des capitaux, pourraient multiplier le montant de ces coûts.

Une autre étude établie par l'OCDE/AIE pour la réunion à la Haye, intitulée *Emission Baselines: Estimating the Unknown*, a cherché à déterminer les moyens de fixer des niveaux de base crédibles du point de vue de l'environnement pour les réductions des émissions de gaz à effet de serre. Quatre grands secteurs ont ainsi été étudiés de manière approfondie, à savoir l'électricité, l'industrie du ciment, le rendement énergétique et la sidérurgie.

Des innovations institutionnelles sont indispensables pour une mise en œuvre efficace des mécanismes de Kyoto. Il s'agit notamment de mettre en place des systèmes harmonisés à l'échelle internationale de surveillance et de repérage des émissions, des méthodes crédibles de fixation des niveaux de base des émissions, des dispositifs transparents de notification et d'examen, des systèmes nationaux cohérents de surveillance et de contrôle, ainsi qu'un système de mise en conformité favorisant l'obtention de bons résultats tout en pénalisant la non-conformité. L'OCDE et l'AIE aident les pays industriels, y compris les économies en transition, à mettre en commun leurs informations, à mieux comprendre et à mieux mettre en œuvre les changements institutionnels requis pour soutenir les mécanismes de Kyoto.

Des politiques nationales bien conçues peuvent réduire le coût d'une transition à long terme vers une économie à faible émission de carbone. Une réforme des subventions et de la fiscalité, l'imposition d'écotaxes et des mécanismes d'échange de droits d'émission (sur le plan tant national qu'international) sont indispensables. L'application de ces politiques dans tous les secteurs améliorera leur efficacité économique en assurant une répartition équitable des coûts marginaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De la même manière, les politiques qui encouragent l'utilisation d'énergies et de matériaux de substitution en vue de réduire les émissions peuvent aider à atteindre les objectifs de Kyoto de manière efficace par rapport au coût.

Des politiques sectorielles sont également indispensables pour surmonter les obstacles aux investisse-

ments de nature à améliorer le rendement énergétique et à l'adoption d'autres mesures de limitation des émissions efficaces par rapport au coût. Des analyses pluridisciplinaires mettent en évidence les liens étroits existant entre la limitation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres objectifs de l'action des pouvoirs publics, comme la protection de la santé et des écosystèmes. Il ressort des analyses de l'OCDE que les avantages accessoires à attendre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme la diminution des taux de morbidité et de mortalité dus à la pollution atmosphérique, peuvent représenter pas moins d'un tiers des coûts estimés de la réduction des émissions.

horizontaux plus larges au sein de l'OCDE sur les risques et les bénéfices des autres sources d'énergie contribueront à mettre en place un cadre adéquat à cette fin.

## Statistiques

[www.oecd.org/statistics/](http://www.oecd.org/statistics/)

La Direction des statistiques a été chargée de coordonner les travaux de l'OCDE sur la mesure du développement durable à la faveur de l'introduction d'un ensemble homogène d'indicateurs pertinents. La poursuite de ces travaux permettra d'établir un cadre robuste prenant en compte les préoccupations économiques, écologiques et sociales.

## GOUVERNANCE

[www.oecd.org/gov.htm](http://www.oecd.org/gov.htm)

L'OCDE a poursuivi en 2000 ses travaux sur les questions directement liées à l'efficacité du secteur public, ainsi que son action visant l'art de gouverner, tant dans le secteur public que dans les entreprises. Les principes de la gouvernance transforment non seulement les rapports entre l'exécutif, le législatif et la société civile, mais le fonctionnement des pouvoirs publics eux-mêmes. Ces principes sont le respect de la primauté du droit, la transparence et la responsabilité devant les institutions démocratiques, le traitement équitable des citoyens, la clarté, la transparence et l'applicabilité des textes législatifs et réglementaires, la rigueur et la cohérence dans la formulation de l'action à mener, des règles déontologiques exigeantes.

Le gouvernement d'entreprise intéresse aussi les autorités et les responsables de l'action publique parce qu'il ne se limite pas au fonctionnement ni aux procédures des conseils d'administration. Il vise l'ensemble des relations qui unissent la direction d'une entreprise, son conseil d'administration, ses actionnaires et les autres intervenants, par exemple ses salariés et la collectivité dans laquelle elle est implantée. Les autorités publiques jouent un rôle essentiel : elles fixent le cadre juridique, institutionnel et réglementaire dans lequel s'élabore le gouvernement d'entreprise. Si ce cadre est inadapté, le mode de gouvernement risque fort de l'être aussi.

## Corruption

[www.oecd.org/subject/bribery/](http://www.oecd.org/subject/bribery/)

La corruption dans les opérations commerciales internationales soulève de graves préoccupations morales et politiques, compromet la bonne gouvernance et le développement économique, et fausse les conditions de la concurrence internationale. La Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales a trouvé de nouveaux signataires l'an passé, neuf autres pays l'ayant ratifiée. En février 2001, 30 des 34 signataires initiaux avaient déposé les instruments de ratification. Les autres devaient ratifier la convention pour la réunion ministérielle de mai 2001.

Maintenant que la convention est entrée en vigueur, l'accent est mis sur son application effective. En 2000, l'OCDE a procédé à un examen approfondi de la législation adoptée par 21 pays qui ont ratifié la convention. Elle a constaté que les obligations qu'impose la signature de la convention étaient globalement respectées dans la grande majorité des pays et elle assure le suivi des recommandations adressées à certains pays pour qu'ils remédient à quelques manquements. Une deuxième phase d'évaluation approfondie portera sur l'application effective de leurs lois par les différents pays.

Autre défi à relever : répondre à l'intérêt croissant que la convention suscite dans les pays non membres. Il faut mettre en balance des considérations politiques et stratégiques, d'une part, et l'intégrité et la crédibilité de la convention, ainsi que son efficacité pour lutter contre la corruption internationale, d'autre part. En 2000, un ensemble de procédures et de critères a été adopté pour instruire les

demandes d'adhésion à la convention et de participation au Groupe de travail sur la corruption dans les transactions commerciales internationales. De ce fait, quelques autres pays peut-être seront invités au Groupe de travail en qualité d'observateur avant leur adhésion à la convention.

Toutefois, il importe d'entretenir des relations étroites avec tous les non membres qui souhaitent

### Pays ayant déposé les instruments de ratification de la Convention

	<b>Pays</b>	<b>Date de ratification</b>		<b>Pays</b>	<b>Date de ratification</b>
1.	Islande	17 août 1998	16.	Belgique	27 juillet 1999
2.	Japon	13 octobre 1998	17.	République Slovaque	24 septembre 1999
3.	Allemagne	10 novembre 1998	18.	Australie	18 octobre 1999
4.	Hongrie	4 décembre 1998	19.	Espagne	14 janvier 2000
5.	États-Unis	8 décembre 1998	20.	République Tchèque	21 janvier 2000
6.	Finlande	10 décembre 1998	21.	Suisse	31 mai 2000
7.	Royaume-Uni	14 décembre 1998	22.	Turquie **	26 juillet 2000
8.	Canada	17 décembre 1998	23.	France	31 juillet 2000
9.	Norvège	18 décembre 1998	24.	Brésil **	24 août 2000
10.	Bulgarie	22 décembre 1998	25.	Danemark	5 septembre 2000
11.	Corée	4 janvier 1999	26.	Pologne **	8 septembre 2000
12.	Grèce	5 février 1999	27.	Portugal	23 novembre 2000
13.	Autriche	20 mai 1999	28.	Italie	15 décembre 2000
14.	Mexique	27 mai 1999	29.	Pays-Bas	12 janvier 2001
15.	Suède	8 juin 1999	30.	Argentine	8 février 2001

\*\* Ces pays n'ont pas encore adopté les textes d'application.

s'associer aux efforts internationaux de lutte contre la corruption. Le Réseau anti-corruption de l'OCDE pour les économies en transition permettra de réunir et de maximiser les résultats de différentes initiatives régionales anti-corruption. L'Initiative de lutte contre la corruption de l'Asie-Pacifique, parrainée conjointement par l'OCDE et la Banque asiatique de développement, a abouti en 2000 à un accord sur une Charte anti-corruption pour la région. Et une initiative anti-corruption pour l'Europe du Sud-Est est en cours.

L'OCDE continuera de traiter d'autres questions relatives à la corruption, notamment la corruption qui touche les partis politiques ou les candidats, le rôle des filiales étrangères dans les mécanismes de corruption et la corruption à l'intérieur du secteur privé. L'organisation attache beaucoup d'importance aux échanges de vues avec le secteur privé, les syndicats et la société civile, en particulier sur les questions qui influent sur l'efficacité de la lutte contre la corruption, par exemple la répression de la sollicitation de pots-de-vin ou la mise en place de mesures visant à protéger ceux qui tirent le signal d'alarme.

## Gouvernement d'entreprise

[www.oecd.org/daf/corporate-affairs/](http://www.oecd.org/daf/corporate-affairs/)

La qualité du gouvernement d'entreprise est un facteur qui compte de plus en plus pour attirer et pour retenir les capitaux, et valoriser les sociétés aux yeux des actionnaires et autres acteurs. Encourager une pratique du gouvernement d'entreprise qui réponde aux normes internationales, notamment aux Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, est donc un objectif prioritaire des responsables de l'action publique. L'influence des principes de l'OCDE

s'est notablement accrue en 2000, car ils ont été repris dans les 12 normes internationales du secteur financier retenues par le Forum sur la stabilité financière.

L'OCDE et la Banque mondiale ont organisé des tables rondes régionales pour faire progresser le gouvernement d'entreprise sur les marchés émergents et dans les économies en transition, en se fondant sur les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. Lors de leur réunion à l'OCDE en 2000, les ministres ont encouragé chaque table ronde à produire un livre blanc qui expose un programme pratique de réforme. À la fin de 2000, des tables rondes régionales avaient été créées en Russie, en Asie, en Amérique latine et en Eurasie. La table ronde de Russie a tenu ses deuxième et troisième réunions au cours de l'an 2000. Les participants ont commencé d'élaborer un livre blanc, qui devrait être achevé au début de 2002. La table ronde d'Asie s'est réunie pour la deuxième fois en 2000 et devait examiner une première version de son livre blanc en avril 2001. Les tables rondes créées en 2000 en Amérique latine et en Eurasie publieront leur premier rapport d'activité en 2001. L'OCDE et ses partenaires étudient des propositions visant à lancer des initiatives similaires en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe du Sud-Est.

## Concurrence

[www.oecd.org/comp\\_reg.htm](http://www.oecd.org/comp_reg.htm)

Tous les pays, quel que soit leur stade de développement, se rendent compte que l'adoption d'une loi sur la concurrence et la création d'organismes chargés de la concurrence sont nécessaires à la croissance. Les préjudices que subissent les consommateurs du monde entier du fait des pratiques anticoncurren-

## LA LUTTE CONTRE LES ENTENTES

<http://www.oecd.org/daf/clp/>

Le programme de l'OCDE de lutte contre les ententes illégales constitue un moyen concret de réduire une ponction très réelle de milliards de dollars sur l'économie mondiale. En outre, en illustrant l'efficacité des mesures appliquées par les pouvoirs publics pour empêcher les abus des entreprises puissantes, ce programme peut aider à éviter que des craintes non fondées à l'égard de la mondialisation ne remettent en question l'engagement à la libéralisation du marché.

Les ententes « injustifiables » sont des accords anticoncurrentiels passés entre entreprises concurrentes afin de fixer les prix, de limiter la production, de faire des soumissions concertées ou de se partager les marchés. La recommandation de 1998 de l'OCDE concernant une action efficace contre les ententes injustifiables condamne ces pratiques comme étant les violations les plus flagrantes du droit de la concurrence, notant qu'en majorant les prix et en restreignant l'offre elles privent complètement certains acheteurs de certains biens et services et rendent ces derniers excessivement coûteux pour d'autres. La recommandation demande instamment aux pays de l'OCDE de renforcer leurs programmes de lutte contre les ententes et leur coopération internationale en la matière, et elle invite aussi les pays non membres à prendre des mesures dans ce sens.

Le Comité du droit et de la politique de la concurrence de l'OCDE a fait rapport à la réunion ministérielle annuelle de 2000 sur l'efficacité des sanctions

légalises prises à l'encontre de nombreuses ententes, dont certaines sont véritablement mondiales. Ces affaires ont donné des résultats positifs mais elles ont aussi révélé que les ententes sont plus répandues et causent beaucoup plus de dommages qu'on ne le pensait. La réalité déformée dans laquelle les ententes opèrent a été exprimée en termes percutants par les chefs d'une récente entente mondiale qui, à une réunion censée être secrète, se sont gaussés de la « célèbre devise » selon laquelle – « Nos concurrents sont nos amis ; nos clients sont notre ennemi ».

On peut citer comme exemple l'entente mondiale sur les vitamines, dans laquelle de grandes entreprises spécialisées ont dépensé des millions de dollars et payé des milliers d'heures à leurs salariés pour fixer les prix et se répartir les parts de marché pour la vente de certaines vitamines et pour maintenir secrète cette opération internationale. Elles ont réussi à faire fonctionner cette entente pendant dix ans. Les amendes infligées à cette entente par les tribunaux ont dépassé 1 milliard de dollars E.U. aux États-Unis, et 85 millions de dollars canadiens au Canada. La Commission européenne et les autorités australiennes chargées de la concurrence ont aussi annoncé des enquêtes sur l'entente sur les vitamines.

Le programme de lutte contre les ententes établi par le Comité du droit et de la politique de la concurrence porte sur cinq points auxquels les autorités chargées de la concurrence doivent prêter attention de toute urgence dans les affaires d'ententes :

l'ampleur des surfacturations et autres préjudices ; l'impact, dans la pratique, des restrictions sur la coopération internationale ; la coopération optimale ; les instruments d'enquête ; et les sanctions optimales. Les programmes de clémence, entre autres, seront examinés.

Ce programme et l'attention qu'il porte aux besoins des non-membres sont soutenus par le Groupe conjoint sur les échanges et la concurrence, qui souli-

gne les effets pernicieux des ententes sur le commerce et s'associe aux nombreux appels en faveur d'une intensification des activités d'ouverture dans le domaine de la politique de la concurrence. Ce programme vient aussi à l'appui de la libéralisation de l'investissement, de la réforme de la réglementation, et il complète les travaux entrepris en vue de promouvoir un bon gouvernement d'entreprise et de lutter contre la corruption.

tielles appellent des actions convergentes. En 2000, les ministres des pays de l'OCDE ont décidé de lancer une nouvelle phase ambitieuse du programme de lutte contre les ententes (*Voir l'encadré page 73*).

Un certain nombre de nouveaux accords bilatéraux de coopération à l'application des lois ont en outre été signés l'an passé. La coopération internationale est particulièrement utile au contrôle des fusions internationales. Le monde des entreprises a participé activement aux travaux sur le droit et la politique de la concurrence, s'attachant en particulier à l'examen interjuridictionnel des fusions internationales et à l'application de la politique de la concurrence à certains secteurs particuliers.

Au cours de l'année 2000, l'OCDE a mis en évidence les meilleures pratiques face à des problèmes tels que les fusions dans le secteur des services financiers, les sociétés mixtes, le gaz naturel, les produits pharmaceutiques et la gestion locale des déchets. Elle a aussi organisé un premier examen des problèmes de concurrence liés au commerce électronique et devrait revenir sur ce sujet en 2001. Il est prévu d'organiser des tables rondes sur la transparence et

l'information sur les prix, les effets de portefeuille dans les fusions hétérogènes, l'accès aux réseaux locaux de télévision par câble, les aides publiques et le secteur des télécommunications. Les conclusions de ces tables rondes sur les meilleures pratiques peuvent être consultées sur Internet ([www.oecd.org/daf/clp](http://www.oecd.org/daf/clp)). L'examen rigoureux des politiques nationales de la concurrence et de la réglementation sectorielle fait désormais partie intégrante de ces travaux. En 2000, la Grèce, l'Italie et l'Irlande ont fait l'objet d'un examen. En 2001, ce sera au tour de la République Tchèque, de la Pologne, du Canada, de la Turquie et du Royaume-Uni.

## Gestion des affaires publiques

[www.oecd.org/puma/](http://www.oecd.org/puma/)

Parmi les travaux consacrés en 2000 à la gestion des affaires publiques, il faut citer l'examen du redéploiement des crédits, qui touche au cœur des mécanismes budgétaires, car il s'agit de veiller à ce que les ressources financières soient affectées là où leur valorisation est la plus forte. En 2001, l'accent sera

mis sur la budgétisation pour l'avenir, l'examen collégial des procédures budgétaires de différents pays membres, ainsi que sur la comptabilité et la budgétisation sur la base des droits constatés. L'OCDE finalise un ensemble de principes de transparence budgétaire destinés à servir de référence dans les pays membres et non membres. Les autres travaux consacrés aux questions budgétaires ont principalement porté sur le contrôle de l'utilisation des ressources publiques. Dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, le contrôle budgétaire et financier des moyens cède la place à un contrôle plus rigoureux des résultats obtenus et à un effort de transparence. En mai 2000, les hauts responsables du budget ont approuvé un projet de manuel de l'OCDE sur la définition des produits du secteur public. Ils ont décidé d'étudier en 2001 les différentes méthodes de gestion et de budgétisation axées sur les résultats. En novembre, des fonctionnaires des pays membres et non membres de l'OCDE et d'organisations internationales ont mis en commun l'expérience acquise sur l'application et la mise en œuvre de la base des droits constatés, les problèmes d'évaluation, les normes comptables et les effets sur la transparence de la base des droits constatés. Le même mois, des experts des pays membres se sont réunis pour partager et examiner l'expérience acquise sur les meilleures méthodes de gestion des grands projets publics ayant trait aux nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC). Des lignes directrices seront publiées au début de 2001 sur les moyens de renforcer, pour ces projets, la gestion des risques et l'obligation de rendre compte.

La réunion annuelle des hauts responsables de centres de gouvernement, accueillie par la Hongrie en octobre 2000, a été l'occasion de se pencher sur les

efforts nationaux pour renforcer la cohérence de l'action publique et sur le rôle des centres de gouvernement, ainsi que sur les rapports de l'exécutif, du législatif et de la société civile. La réunion de 2001 portera sur la gestion des risques.

L'analyse des réponses à un questionnaire sur l'exploitation des TIC a permis de mieux comprendre comment les pays membres peuvent se servir des nouveaux outils pour mieux informer et consulter les citoyens, ainsi que leur assurer des services avec plus d'efficacité. Au début de 2001, un rapport phare sur les relations qui unissent le citoyen et l'administration marquera l'aboutissement de deux ans de travaux sur ce thème. La prochaine étape portera sur la consultation des citoyens et la participation de la société civile à l'élaboration de l'action publique.

Un premier rapport sur les relations de l'exécutif, du parlement et de la société civile, ainsi que sur la qualité de certaines procédures parlementaires, a été exposé lors d'une réunion plénière de la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne, qui s'est tenue à Rome en septembre 2000. D'autres travaux porteront en 2001 sur les procédures et les relations parlementaires, les échanges de vues et la communication avec le pouvoir législatif, ainsi que l'évolution de sa mission de surveillance.

La bonne gestion des affaires publiques dépend en définitive des personnes qui en sont chargées et, en 2000, l'OCDE a relancé les activités qu'elle consacre à la gestion des ressources humaines pour aider les pays membres à renforcer les moyens de leur fonction publique. Elle a en outre publié un livre sur la réforme du secteur public dans les pays membres, *Construire aujourd'hui l'administration de demain*, qui se fonde sur l'expérience de réformateurs de la fonction

publique et d'universitaires, ainsi que sur des études de cas par pays, pour en tirer des enseignements sur les moyens de planifier et de mettre en œuvre la réforme, ainsi que d'en assurer le suivi. L'OCDE a défini quatre thèmes centraux pour les travaux à mener en 2001 : l'art de conduire, la compétitivité des employeurs publics, la gestion des connaissances et l'éthique dans le service public.

Établir la confiance dans les institutions publiques est aussi un facteur essentiel de la bonne conduite des affaires publiques. Un rapport phare de l'OCDE publié en 2000, *Renforcer l'éthique dans le service public, les mesures des pays de l'OCDE*, propose une étude comparative pionnière des tendances générales, des méthodes d'avenir et des solutions originales, ainsi que des orientations destinées aux responsables de l'action publique et un outil d'auto-évaluation. Les travaux porteront en 2001 sur l'évaluation des risques courus dans certains domaines, par exemple l'articulation des secteurs public et privé, ainsi que l'interface politico-administrative.

L'environnement réglementaire et administratif des entreprises peut influencer sur la compétitivité, la flexibilité, la capacité d'innover et de créer des emplois d'un pays. Une enquête auprès de 8 000 petites et moyennes entreprises dans 11 pays de l'OCDE a permis d'analyser l'idée qu'elles se font de leur environnement réglementaire. Un nouveau projet recensera en 2001 les initiatives et les méthodes exemplaires lancées par les pays de l'OCDE pour alléger les formalités réglementaires qui pèsent sur les PME.

À l'appui de l'emploi et de la cohésion sociale et pour renforcer la démocratie représentative, il est essentiel de mieux coordonner les mesures prises par les pouvoirs publics et de les adapter aux objectifs locaux prioritaires définis en partenariat avec la société civile. Un examen détaillé des enseignements tirés du partenariat dans sept pays a débouché sur des recommandations visant à aider les autorités publiques à surmonter les problèmes de coordination et de contrôle que peut poser cette formule. La deuxième étape des travaux aura pour but de trouver les mécanismes qui permettent de mettre cette stratégie en œuvre.



*En cette période de consensus croissant entre les pouvoirs publics sur la définition des éléments indispensables d'une stratégie effective et globale de l'éthique, le présent rapport de l'OCDE contient une somme d'informations sur les dispositions en matière de gestion de l'éthique résultant de comparaisons entre les pays de l'OCDE, et dont il n'existe actuellement aucun équivalent.*

## PRATIQUES FISCALES DOMMAGEABLES

[www.oecd.org/daf/fa/](http://www.oecd.org/daf/fa/)

La mondialisation et les nouvelles technologies peuvent permettre une prolifération de régimes fiscaux destinés à attirer les activités mobiles sur le plan géographique. Les gouvernements doivent prendre des mesures, notamment en intensifiant leur coopération internationale pour éviter au niveau mondial une perte de bien-être due aux distorsions induites par l'impôt dans les flux de capitaux et autres flux financiers et pour préserver leurs bases d'imposition.

L'OCDE a mis en œuvre depuis 1998 une action coordonnée pour la suppression des pratiques fiscales dommageables sous la forme d'un forum sur les pratiques fiscales dommageables, de principes directeurs pour le traitement des régimes fiscaux préférentiels dommageables dans les pays membres et de recommandations pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables. Ces travaux portent essentiellement sur les activités mobiles sur le plan géographique telles que les activités financières et autres activités de services.

L'un des faits marquants intervenus au cours de l'année 2000 a été l'annonce, au début du mois de juin, de l'engagement pris par six juridictions (les Bermudes, les îles Caïman, Chypre, Malte, l'île Maurice et Saint-Marin) de mettre fin à leurs pratiques fiscales dommageables d'ici la fin de 2005.

A la fin du même mois, l'OCDE a diffusé un rapport sur l'État d'avancement des travaux portant sur l'identification et la suppression des pratiques fiscales dommageables. Ce rapport identifiait 35 juridictions comme constituant des paradis fiscaux selon les critè-

res définis en 1998 et les invitait à coopérer avec l'OCDE pour mettre fin aux caractéristiques dommageables de leurs régimes d'ici la fin de 2005. L'OCDE est convaincue qu'un nombre appréciable de juridictions s'orienteront dans cette voie, sur la base du dialogue constructif engagé avec un grand nombre d'entre elles depuis juin 2000. Les paradis fiscaux qui décident de ne pas engager ce dialogue figureront dans une liste de paradis fiscaux non coopératifs qui sera achevée d'ici la fin du mois de juillet 2001 et feront l'objet de mesures défensives coordonnées. Le rapport a par ailleurs identifié 47 cas de régimes fiscaux préférentiels considérés comme potentiellement dommageables dans les pays membres de l'OCDE. A présent, l'OCDE va mettre au point des orientations afin d'aider les pays à déterminer si ces régimes sont effectivement dommageables.

A la fin du mois de juin, la France et l'OCDE ont organisé conjointement un symposium de haut niveau afin de discuter d'une réponse au niveau mondial aux défis que constituent les pratiques fiscales dommageables. Tous les pays membres de l'OCDE et 30 pays non membres y ont pris part, ainsi que des représentants d'organisations internationales. Le Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité récemment mis en place apportera une contribution majeure à la poursuite de ce dialogue.

L'OCDE a par ailleurs établi et envoyé aux 35 juridictions identifiées comme paradis fiscaux une ébauche de mémorandum d'accord sur l'élimination des pratiques fiscales dommageables, indiquant les

mesures qu'il leur est demandé d'adopter pour faire preuve de leur volonté de transparence, de non-discrimination et de coopération effective. En décembre, deux de ces 35 juridictions, les Antilles néerlandaises et l'île de Man, se sont engagées à mettre fin à leurs pratiques fiscales dommageables.

L'OCDE s'est également engagée à participer à des conférences régionales sur les questions relatives à la lutte contre les pratiques fiscales dommageables. Comme premier pas en ce sens, l'OCDE et les pays du Commonwealth ont organisé en janvier 2001 à la

Barbade une réunion à laquelle ont participé des représentants de plus de 40 juridictions, parmi lesquelles des pays de l'OCDE et du Commonwealth ainsi que des juridictions des Caraïbes, des organisations internationales et régionales. Les participants ont convenu de mettre en place un groupe de travail conjoint qui a tenu sa première réunion à Londres à la fin du mois de janvier où de nouveaux progrès ont été réalisés dans le sens d'une meilleure compréhension des préoccupations des juridictions des Caraïbes et des pays de l'OCDE.

## TIRER LE MEILLEUR PARTI POSSIBLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

[www.oecd.org/dsti/](http://www.oecd.org/dsti/)

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) modifient profondément notre manière de travailler et d'envoyer de l'information. Mais la capacité à tirer parti de ces technologies étant variable d'un pays à l'autre, d'une entreprise à l'autre et d'un individu à l'autre, l'impact qu'elles ont sur la compétitivité industrielle et sur le bien-être social, pour être considérable, est aussi inégal. C'est aussi le cas avec d'autres nouvelles technologies, comme les biotechnologies. Les pays de l'OCDE s'emploient à comprendre comment relever ces défis et à établir les meilleurs moyens de maximiser les avantages des innovations dans les nouvelles technologies tout en minimisant leurs effets pervers.

### Mesure de l'impact

[www.oecd.org/dsti/sti/stat-ana/](http://www.oecd.org/dsti/sti/stat-ana/)

La relation entre sciences et technologies d'une part, et performance économique de l'autre, est un élément clé à prendre en considération pour faire le meilleur usage possible des nouvelles technologies. Pour comprendre cette relation, les gouvernements doivent être capables de mesurer l'impact des nouvelles technologies. En 2000, l'OCDE a notamment travaillé à l'établissement de nouveaux indicateurs dans différents domaines : les brevets, la recherche-développement dans le secteur de la santé, et la mesure du secteur des biotechnologies. En 2001, ces travaux seront poursuivis et de nouveaux axes de recherche seront explorés concernant la mobilité internationale des ressources humaines en sciences et technologies, (circulation des « cerveaux », les pays qui gagnent... et ceux qui perdent). Tous ces indicateurs seront inclus dans la version 2001 du *Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie*.

En 2000, l'OCDE a également publié les premières statistiques sur le secteur des TIC réunissant des données d'agences publiques de statistique retenant une définition internationale commune. *Measuring the ICT Sector* est fondée sur



***Cette étude fait le point sur les principaux faits nouveaux intervenus dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. Elle dégage les grandes tendances, donne une vue d'ensemble de l'évolution des politiques gouvernementales et met en relief la contribution de la science et de la technologie à la croissance récente.***

## GESTION DES RISQUES

[www.oecd.org/sge/au/risks.htm](http://www.oecd.org/sge/au/risks.htm)

Ces dernières années, la nature des grands risques auxquels le monde est confronté – depuis les catastrophes environnementales et naturelles jusqu’aux crises financières – a considérablement changé, et de nouveaux changements sont à prévoir dans les années à venir tant en ce qui concerne la gamme des risques que la capacité de la société à les gérer. Devant ces menaces potentielles, l’OCDE a entrepris en 2000, dans le cadre de son Programme sur l’avenir, un projet spécial sur la gestion des risques qui vise à étudier les implications de ces évolutions pour la société et l’économie au XXI<sup>e</sup> siècle.

Les facteurs d’évolution des risques sont multiples et variés. Les conditions climatiques semblent devenir de plus en plus extrêmes ; la densité de la population dans les centres urbains et la concentration de l’activité économique dans certaines régions s’accroissent ; la mondialisation sous toutes ses formes – économique, technologique, culturelle et environnementale – s’accélère ; la découverte scientifique et l’innovation technologique repoussent leurs limites à une vitesse fulgurante.

Sous l’influence de ces facteurs, les risques traditionnels pourraient prendre une dimension nouvelle tandis que de nouveaux risques majeurs font leur apparition, dont beaucoup se caractérisent à la fois par un degré d’incertitude extrême et par des dommages potentiels étendus et peut-être irréversibles. Ces évolutions laissent présager pour l’avenir une aggravation marquée de la vulnérabilité des grands systèmes. Les services de santé, les transports, l’énergie, l’alimentation, l’approvisionnement en eau, les

réseaux d’information et de télécommunications sont autant de systèmes vitaux susceptibles d’être gravement perturbés par un seul événement catastrophique ou par une chaîne d’événements.

Les nouveaux risques systémiques sont liés à des facteurs comme les biotechnologies et leurs conséquences possibles pour l’agriculture et la santé humaine, à l’apparition de nouvelles maladies (comme le Sida dans les années 70) et à la complexité croissante des infrastructures technologiques essentielles. Quant aux risques traditionnels, ils prennent de nouvelles formes : certaines maladies réapparaissent du fait de la résistance aux antibiotiques, et les catastrophes naturelles comme les tempêtes et les tremblements de terres causent des dégâts toujours plus importants en raison de l’urbanisation croissante.

Le projet sur la gestion des risques est axé sur l’évaluation des risques systémiques émergents et des politiques qui peuvent s’avérer nécessaires pour tirer pleinement parti des outils de gestion afin de prévenir les perturbations et les désastres et d’y faire face lorsqu’ils se produisent. Centré sur trois grands domaines – catastrophes naturelles, risques technologiques et risques sanitaires – le projet exploitera et complétera les travaux sectoriels que l’organisation consacre ailleurs à ce sujet.

Des représentants des pouvoirs publics, de l’industrie et d’autres organisations internationales, notamment l’Agence spatiale européenne et l’Organisation mondiale de la santé, prendront part au projet. Un

groupe directeur composé d'environ 35 experts de haut niveau conseillera l'équipe du Secrétariat de l'OCDE sur les différents aspects de ses travaux : évaluation des risques systémiques émergents ; stratégies de prévention envisageables ; améliora-

tion de la gestion des crises ; problèmes de responsabilité et d'indemnisation ; communication en matière de risques ; implications pour l'avenir. Le projet doit s'achever courant 2002 avec la publication d'un rapport final.

la définition des TIC approuvée en 1998. D'autres études sont en cours pour mesurer l'utilisation des TIC par les entreprises, les foyers et les administrations ainsi que sur d'autres aspects de la société de l'information, comme la production de « contenu ». Elles seront publiées respectivement en 2001 et 2002.

Un cadre de définition du commerce électronique a également été convenu en 2000 et des données sur le commerce électronique seront collectées et figureront pour la première fois en 2001 dans le *Tableau de bord de l'OCDE de la science, de la technologie et de l'industrie*.

L'organisation a également poursuivi son analyse du développement des infrastructures de l'information et de la communication et du commerce électronique, et de leur impact sur les économies et sur les sociétés, avec un rapport sur le commerce électronique inter-entreprises (business-to-business) et des travaux sur la fracture numérique. Ces travaux viennent s'ajouter aux publications phares habituelles de l'OCDE : *Perspectives des technologies de l'information* et *Perspectives des communications*. Un document destiné au Centre de développement a été publié en septembre 2000, *E-Commerce for Development: Prospects and Policy Issues*.

Les manuels de méthodologie existants sont aussi en cours de révision, afin qu'ils restent en phase avec les réalités. La cinquième révision du Manuel de

Frascati pour la mesure des ressources consacrées à la recherche et au développement expérimental, qui sera en grande partie réalisée en 2001, et parachevée en 2002, contribuera à améliorer la qualité et la comparabilité des données sur la recherche-développement.

## Commerce électronique

[www.oecd.org/subject/e\\_commerce/](http://www.oecd.org/subject/e_commerce/)

En 2000, les travaux de l'OCDE sur le commerce électronique ont été axés sur la mise en œuvre du plan d'action en sept points convenu par les ministres à Ottawa en 1998. Ils couvrent la protection du consommateur, la protection des données personnelles, l'authentification, l'infrastructure, l'analyse des incidences sur l'économie, l'élaboration des statistiques et la fiscalité. Un rapport sur l'avancement du programme de travail post-Ottawa a été présenté à la réunion ministérielle de 2000.

Parmi les autres axes de recherche de l'OCDE sur le commerce électronique, il faut citer l'utilisation du commerce électronique dans les petites et moyennes entreprises, dans les administrations, dans les pays en développement et dans les échanges internationaux. Les travaux concernant la gestion publique et les relations entre citoyen et administration, la

sécurité des systèmes d'information, l'éducation et la formation, et le droit de la concurrence ont également été approfondis en 2000. Un thème est devenu prioritaire en 2000, celui de la « fracture numérique », qui renvoie aux différences d'accès aux services de télécommunication et d'information, tant entre pays qu'entre groupes sociaux d'un même pays. En juillet, le sommet du G8 d'Okinawa a mis sur pied le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), dont l'OCDE est membre, chargé de formuler des recommandations d'action en vue de combler cette fracture numérique. Les travaux de l'organisation sur l'élaboration d'un cadre d'action réglementaire du commerce électronique et de la société de l'information sont mis à la disposition du GEANT.

Ce travail permet d'améliorer la cohérence de l'analyse dans différents domaines, de même que la cohérence entre les politiques spécifiques au commerce électronique et les politiques plus générales en matière économique et sociale. Il met l'accent sur le dialogue entre les acteurs de la nouvelle économie du numérique, et permet en particulier la constitution d'un consensus sur les stratégies à suivre entre les gouvernements, les entreprises et la société civile, et une « approche intégrée » à la réglementation et à l'autodiscipline. Les problèmes liés aux consommateurs ont été approfondis en 2000 avec les travaux sur le suivi et la mise en œuvre des *Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique*, adoptées en décembre 1999.

Les réunions consacrées chaque année depuis 1997 au commerce électronique constituent la partie publiquement visible de l'iceberg de toutes ces analyses et recommandations. En 2000, l'OCDE a

préparé un forum des économies de marché émergentes sur le commerce électronique, qui s'est tenu à Dubaï en janvier 2001. Ce forum réunissait pour la première fois, en dehors de la zone de l'OCDE, des membres de l'OCDE et des pays n'appartenant pas à l'organisation, en reconnaissance de la nécessité d'un travail d'ouverture sur les cadres d'action des pouvoirs publics en matière d'économie numérique mondiale. Des gouvernements, des entreprises, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) ont pu faire le point sur les accomplissements des deux premières années de mise en œuvre du plan d'action adopté à Ottawa, et prendre connaissance des nouvelles priorités, comme la fracture numérique et le rôle des TIC dans la coopération et l'aide au développement.

L'OCDE a aussi pour objectif d'améliorer la prévisibilité de la fiscalité du commerce électronique. Le plan d'action d'Ottawa comprend un cadre d'action dans cette optique. L'un de ses principes fondamentaux est la neutralité du traitement fiscal du commerce électronique par rapport au commerce traditionnel. L'OCDE a établi cinq groupes techniques consultatifs (GTC) pour examiner les aspects fiscaux du commerce électronique. Ces groupes couvrent : les impôts sur la consommation, les normes fiscales internationales, les bénéfices des entreprises, la technologie et l'évaluation des données professionnelles.

En novembre 2000, une réunion des GTC, qui s'est tenue en Inde, a permis de parachever un rapport de consensus sur la classification des paiements de commerce électronique – en tant que bénéfices d'entreprises ou de redevances – au regard des conventions existantes. Ce rapport a été publié fin

janvier 2001. La clarification de l'application de la définition d'établissement stable dans le commerce électronique a également été finalisée et publiée début 2001. En janvier 2001, le Comité des affaires fiscales de l'OCDE a publié un rapport complet sur les impôts sur la consommation dans le commerce électronique ; ce rapport comprend une analyse des options, des grandes conclusions et recommandations, ainsi que des suggestions pour les travaux à venir.

La première conférence mondiale sur les administrations fiscales à l'ère de l'électronique se tiendra à Montréal en juin 2001 et réunira plus de 100 pays. Elle sera conjointement organisée par des organisations fiscales régionales et par l'OCDE.

### Politique de l'information, de l'informatique et des communications

[www.oecd.org/dsti/sti/it/](http://www.oecd.org/dsti/sti/it/)

Les recommandations en matière de politique de développement de l'infrastructure d'information et d'amélioration de l'accès des usagers sont centrées sur la réforme de la réglementation et la promotion de la libéralisation du marché dans le contexte de la convergence des services de communication et de radiodiffusion, les besoins d'infrastructure pour le commerce électronique mondial et le développement d'Internet. Des rapports ont été préparés en 2000 sur le dégroupage de la boucle locale, la réglementation de la tarification locale des services de télécommunications, et les modes d'attribution des licences, aux enchères ou par « concours de beauté ».

Des orientations ont été formulées sur la manière dont les Lignes directrices de l'OCDE sur la vie privée

peuvent être appliquées dans l'environnement électronique, dans l'optique d'améliorer la confiance des utilisateurs de réseaux comme Internet. En 2000, l'OCDE a également travaillé sur les moyens d'élaborer des mécanismes d'authentification et de certification mondialement reconnus. Autre accomplissement important, la publication du Générateur de déclarations de politique de protection de la vie privée de l'OCDE. Une analyse de l'utilisation de codes de conduite a également été réalisée.

### Encourager l'innovation

[www.oecd.org/dsti/sti/s\\_t/inte/index.htm](http://www.oecd.org/dsti/sti/s_t/inte/index.htm)

En 2000, les travaux de l'OCDE sur les politiques visant à stimuler la performance d'innovation des pays membres se sont concentrés particulièrement sur la réforme institutionnelle et réglementaire visant à favoriser les échanges portant sur le savoir et les partenariats entre science et industrie. En octobre 2000, s'est tenue à Berlin une conférence internationale sur l'évolution comparative des relations entre la science et l'industrie, organisée conjointement par l'OCDE et le gouvernement allemand. Les documents préparés pour cette conférence ont également été utilisés dans le cadre du projet de l'OCDE sur la croissance. Ils comprenaient une analyse de l'impact de l'investissement de recherche-développement sur la productivité, ainsi qu'un examen des politiques optimales de gestion des droits de propriété intellectuelle générés par la recherche publique, et un rapport sur la création d'« entreprises-rejets de pointe ». Les travaux entamés en 1999 sur l'examen et l'évaluation des changements dans les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation ont été achevés et

## SÉCURITÉ DES ALIMENTS

[www.oecd.org/subject/biotech/](http://www.oecd.org/subject/biotech/)

L'OCDE a mis en place un groupe ad hoc sur la sécurité des aliments pour faire suite à la demande faite par le G8, à son sommet de 1999, « d'entreprendre une étude traitant des incidences des biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité de l'alimentation ». Ce groupe, composé de hauts fonctionnaires et d'experts exerçant des responsabilités en matière de politique de la sécurité des aliments dans les pays membres de l'OCDE, a été chargé de dresser un état des lieux des actions engagées à l'échelle nationale et internationale pour répondre aux problèmes, existants et nouveaux, qui se posent dans ce domaine.

L'OCDE a établi quatre rapports destinés au sommet du G8 qui s'est tenu à Okinawa en juin 2000, et a organisé à Edimbourg, en février 2000, une conférence sur la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés ayant pour objectif de débattre des aspects scientifiques de l'évaluation des aliments transgéniques. La conférence d'Edimbourg a réuni quelque 400 participants, partisans ou détracteurs des aliments génétiquement modifiés, qui provenaient des pays membres ou de pays non membres et représentaient la société civile, les sphères gouvernementales, le secteur industriel et la communauté scientifique.

Les documents présentés au sommet du G8 comprenaient :

- Un rapport du groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale, qui analysait les questions relatives à la sécurité des consommateurs prises en compte par les pouvoirs publics pour l'évaluation des nouveaux aliments génétiquement modifiés.
- Un rapport, établi par le sous-groupe sur l'harmonisation de la surveillance réglementaire en biotechnologie, sur les risques soulevés par les aliments génétiquement modifiés pour la sécurité de l'environnement.
- Un rapport du groupe ad hoc sur la sécurité des aliments décrivant les activités et mécanismes mis en place aux niveaux national et international pour traiter les problèmes que posent les produits alimentaires en termes de sécurité.
- Un bref compte rendu de la consultation organisée en novembre 1999 avec les organisations non gouvernementales (ONG), qui a rassemblé les représentants d'une cinquantaine d'acteurs de la société civile, en particulier des milieux scientifiques et industriels, afin de débattre des inquiétudes des consommateurs, des problèmes d'environnement et des enjeux pour le secteur agroalimentaire.
- Le rapport du président et la synthèse du rapporteur de la conférence d'Edimbourg sur les aliments génétiquement modifiés.

Le Groupe ad hoc indique que si les systèmes nationaux en vigueur se révèlent satisfaisants, ils font cependant l'objet d'une réforme visant à en améliorer l'efficacité, à intégrer les nouveaux acquis scien-

tifiques et à prendre en compte les inquiétudes des consommateurs. Tous les pays souscrivent à une approche de la réglementation de la sécurité des aliments fondée sur une démarche scientifique et des règles de droit, mais reconnaissent que les craintes exprimées par les consommateurs vont au-delà de la simple innocuité de leur alimentation et englobent d'autres aspects tels que la qualité des aliments, l'environnement, le bien-être des animaux et l'éthique.

Sont par ailleurs pris en considération l'impact potentiel de la réglementation relative à la sécurité des aliments sur les échanges, ainsi que la nécessité d'accroître l'harmonisation des réglementations et de poursuivre le dialogue à l'échelle internationale. Parmi les dossiers auxquels réfléchissent tous les pays, même si leurs approches diffèrent souvent, figurent la réglementation des biotechnologies modernes, le traitement de l'incertitude scientifique, la révision des procédures d'application et de contrôle de la réglementation, la prise en compte des impératifs socio-économiques, et l'amélioration de la concertation et de la communication avec la société civile.

En 2000, l'OCDE a également perfectionné une base de données sur les produits génétiquement modifiés commercialisés. Cette base de données fait partie de BioTrack, son système d'information en ligne (<http://www.oecd.org/ehs/Service.htm>).

Le Programme de recherche en collaboration sur la gestion des ressources biologiques pour des systèmes agricoles durables, qui a été reconduit en 2000 pour une durée de cinq ans, a contribué aux activités relatives à la sécurité des aliments. Ce programme, qui met en évidence l'importance des ressources

biologiques pour la pérennité des systèmes alimentaires, s'attache plus particulièrement à étudier des questions d'intérêt public comme la qualité et l'innocuité des aliments, les normes de bien-être animal, et les effets des pratiques agricoles sur l'environnement (eau, sols et habitats).

Les ministres des pays membres de l'OCDE et les chefs d'État et de gouvernement du G8 ont demandé à l'OCDE de poursuivre ses travaux analytiques et de jouer un rôle actif dans le débat international sur la sécurité des aliments. C'est dans cette optique qu'ont été lancés les travaux préparatoires d'une grande conférence internationale sur les incidences des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur l'environnement, qui se tiendra en novembre 2001 aux États-Unis.

Le Secrétariat a élaboré une proposition de programme de travail pour la période 2001-2002, dont la définition et la mise en œuvre reviendront au Comité de l'agriculture et à ses organes subsidiaires. Les activités analytiques qu'il est envisagé d'entreprendre portent sur les questions soulevées par les conséquences pour les échanges, les biotechnologies modernes, les aspects réglementaires et les préoccupations d'ordre socio-économique. Le programme comprend aussi des propositions de mesures visant à poursuivre le dialogue en y associant davantage les pays en développement, la société civile et l'industrie agroalimentaire.

publiés dans la version 2000 de *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie*.

Le Forum mondial de la science (anciennement Forum Mégascience) permet aux hauts responsables de la politique scientifique de pays de l'OCDE de se rencontrer. Son objectif est d'identifier des opportunités de coopération internationale en recherche scientifique fondamentale, et d'élaborer des recommandations d'action pour les gouvernements. En 2000, le forum a consacré des ateliers aux accélérateurs de protons à haute intensité et à la génomique structurale, thèmes qui ont fait l'objet de rapports. Un groupe consultatif sur la physique des hautes énergies, un groupe de travail sur la neuroinformatique, et un groupe de travail sur la radioastronomie et le spectre radio ont aussi été mis en place dans le cadre du forum, dont les activités actuelles comprennent une étude des pratiques optimales en matière de coopération scientifique internationale.

## Biotechnologie

[www.oecd.org/ehs/icgb/](http://www.oecd.org/ehs/icgb/)

[www.gbif.org/](http://www.gbif.org/)

L'un des accomplissements importants de 2000 a été la conclusion de négociations multilatérales sur l'établissement du Centre mondial d'information sur la biodiversité, projet au financement international qui permettra à quiconque d'accéder via Internet à un corpus considérable d'informations sur la biodiversité. L'idée d'interconnecter les bases de données du monde entier sur la biodiversité avait été lancée pour la première fois dans le cadre du Forum Mégascience de l'OCDE en janvier 1999, et avait reçu l'aval des ministres de la recherche de l'OCDE en juin 1999.

Par ailleurs, l'OCDE a également élargi la portée de ses travaux sur les biotechnologies en organisant, en février 2000 à Édimbourg, une conférence sur les aspects scientifiques et sanitaires des aliments génétiquement modifiés (*voir encadré sur la sécurité des aliments page ?*). En 2000, le rapport intitulé *Les centres de ressources biologiques : fondements du développement des sciences de la vie et des biotechnologies* a aussi été achevé. Un document d'orientation sur la sécurité en matière d'eau potable, qui sera publié conjointement par l'OCDE et par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a également été finalisé, et une conférence, qui s'est tenue à Basingstoke (Royaume-Uni) a eu pour objet les liens entre l'eau potable et les maladies infectieuses. Un atelier organisé à Tokyo, Vieillir en bonne santé et biotechnologies, a fourni l'occasion d'une réflexion sur la recherche et la politique des pouvoirs publics. Autre nouvelle initiative très importante, un atelier sur les tests génétiques et les enjeux du nouveau millénaire qui s'est tenu à Vienne en février 2000. Il a marqué le commencement d'un nouveau vaste programme de travail couvrant plusieurs axes, dont l'assurance qualité, la protection et la sécurité des données génétiques, les licences et la propriété intellectuelle.

## DÉVELOPPEMENT

[www.oecd.org/dac/](http://www.oecd.org/dac/)

La communauté internationale a réaffirmé en 2000 ses objectifs de développement. Le dessein de réduire de moitié l'extrême pauvreté dans le monde d'ici 2015 est désormais une priorité partagée de la coopération internationale pour le développement. Nul n'ignore cependant qu'il faudra considérablement intensifier les efforts pour être en mesure d'atteindre de tels objectifs. La réduction de la pauvreté suppose non seulement l'adoption de politiques qui favorisent une croissance économique bénéficiant aussi aux pauvres et qui stimulent l'investissement dans les services sociaux de base, mais aussi des politiques axées sur les questions d'équité et les risques et les difficultés auxquels sont particulièrement exposés les pauvres.

En 2000, l'OCDE s'est alliée aux Nations unies, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour produire un premier rapport conjoint intitulé *Un monde meilleur pour tous* énonçant les principaux défis à relever (voir encadré, p. 91). Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont également réaffirmé leur engagement vis-à-vis des objectifs de développement et approuvé un certain nombre d'actions et d'orientations fondamentales autour desquelles s'articulent les politiques de coopération pour le développement.

La coopération pour le développement va probablement continuer de jouer un rôle majeur pour de nombreux pays en développement pendant encore quelque temps. Mais le phénomène de la mondialisation montre bien qu'il faut prêter davantage

d'attention à l'impact sur les pays en développement d'un plus large éventail de politiques. L'OCDE doit ouvrir la voie en montrant à ses membres comment donner corps à une véritable cohérence des politiques. Des progrès ont été accomplis en 2000 sur certains fronts, les échanges et le développement notamment, et des travaux ont été entrepris dans d'autres domaines de l'action gouvernementale. Une liste des conditions essentielles à la cohérence des politiques sera soumise aux ministres de l'OCDE en mai 2001 pour définir un calendrier des travaux futurs à cet égard.

Le rapport intitulé *Coopération pour le développement*, publication phare du CAD, passe en revue les progrès accomplis récemment sur la voie de la réalisation des objectifs de développement, les tendances qui se dégagent en matière de financement du développement, et les efforts que déploient et les politiques que suivent les donateurs d'aide.

### Réduction de la pauvreté

Dans le cadre de l'effort déployé à l'échelle mondiale pour lutter contre la pauvreté, le CAD a formulé au cours de l'année 2000 un ensemble de lignes directrices destinées à aider ses membres à améliorer l'orientation et l'impact de leurs activités dans ce domaine. Ces lignes directrices ont été mises au point en partenariat avec une équipe pluridisciplinaire d'experts en matière de pauvreté venant du secteur public et de la société civile dans

le cadre de consultations qui ont eu lieu en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Ces lignes directrices appellent les organismes de développement à repenser leur réflexion sur la pauvreté, à revoir leurs modes de planification et de mise en œuvre de l'aide, à s'organiser à la fois dans leur structure administrative et sur le terrain, à renforcer la cohérence de leurs politiques externes et à se donner les moyens de remplir plus efficacement leur mission. Les ministres de l'OCDE devraient approuver ces lignes directrices en 2001.

## Égalité homme-femme

[www.oecd.org/dac/Gender/](http://www.oecd.org/dac/Gender/)

En 2000, l'OCDE a achevé un bilan des progrès accomplis en matière d'égalité homme-femme dans le cadre de la coopération pour le développement au cours des cinq ans qui se sont écoulés depuis que les responsables des organismes d'aide ont adopté une déclaration d'orientation sur cette question. Ce bilan a également été l'occasion d'évaluer comment avaient été mis en œuvre les *Lignes directrices du CAD pour l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement* et le *Compendium du CAD de notions et approches relatives à l'égalité homme-femme*, datant tous deux de 1998. Ce bilan a été présenté sous la forme d'une contribution collective à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le thème « Femmes 2000 : Égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », qui a eu lieu en juin 2000.

Ces dernières années ont permis d'apprendre beaucoup sur l'intégration systématique de la problématique homme-femme aux niveaux tant macro-économique que sectoriel, notamment dans des domaines tels que l'agriculture, l'éducation et la santé. Les méthodes concrètes utilisées pour introduire la dimension homme-femme dans les analyses économiques et sectorielles, et dans les instruments de l'élaboration des politiques, comme les budgets nationaux, les examens des dépenses publiques et autres examens des programmes sectoriels, seront le thème central d'un atelier qui se tiendra en 2001, et seront consignées dans un manuel de référence. Les travaux prévus pour 2001 seront axés sur les pratiques exemplaires d'intégration des questions d'égalité homme-femme dans les budgets nationaux.



*Le rapport passe cette année en revue les avancées enregistrées sur le front du développement, les évolutions observées dans les modes de financement du développement ainsi que les efforts et les politiques des donateurs. Une attention particulière y est portée à deux politiques pouvant largement contribuer à faire refluer la pauvreté : l'investissement dans la santé et la promotion systématique de l'égalité entre les hommes et les femmes.*

Tous les organes subsidiaires du CAD s'efforcent d'intégrer cette dimension à leurs travaux, conformément au cadre d'action pour l'égalité homme-femme approuvé en 1996. Les examens auxquels procède le CAD sur les politiques de développement de ses membres couvrent et analysent désormais les politiques et approches de l'égalité homme-femme dans l'aide au développement.

## Statistiques du développement

[www.paris21.org](http://www.paris21.org)

Les travaux sur le renforcement des capacités statistiques s'articulent principalement autour du Partenariat stratégique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21). Ce consortium mondial, regroupant plus de 500 responsables politiques, statisticiens et utilisateurs de l'information statistique au service du développement, a été constitué en 1999. Plus des deux tiers des membres représentant des pays viennent de pays en développement. Ce consortium, qui est un gisement d'expertise au plan international, encourage la coopération Sud-Sud et facilite le partage des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques exemplaires recensées. Il alimente un dialogue plus constructif et favorise une coordination plus efficace dans le domaine de la coopération technique internationale. Le consortium a pour objectif de renforcer les capacités statistiques en ce qu'elles constituent le fondement de politiques de développement efficaces.

Les participants à la première réunion annuelle du consortium PARIS 21 qui s'est tenue en juin 2000 avaient souhaité que soient organisés toute une série d'ateliers régionaux à des fins de sensibilisation, et aussi pour réfléchir au champ d'application de la

coopération régionale. Deux de ces ateliers régionaux ont déjà eu lieu. Ils s'assortiront d'un effort de renforcement des capacités au plan national et régional, qui donnera l'occasion de mettre en présence les utilisateurs et les producteurs de données statistiques et des représentants de la société civile. Les membres du consortium travaillent désormais à l'échelle mondiale pour partager l'information et les pratiques exemplaires recensées.

## Conflits et développement

Le CAD a affiné en 2000 les conseils qu'il dispense sur les politiques à suivre pour toutes les questions liées aux conflits par l'intermédiaire des travaux de son Groupe de travail informel sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, une démarche qui n'a fait que prolonger la dynamique insufflée par les Lignes directrices du CAD sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle en 1997. Ce Groupe de travail a élaboré une note d'orientation sur les questions liées aux conflits à l'intention de la communauté du développement, questions au cœur des débats de l'Assemblée du Millénaire des Nations unies et du Sommet du G8 à Okinawa en 2000.

Cette note d'orientation s'appuie sur les travaux analytiques et les consultations menés avec les pays partenaires d'Afrique, d'Asie/Pacifique et d'Amérique latine. Elle reprend les pratiques exemplaires recensées dans des domaines comme la prévention des conflits et la réforme du secteur de la sécurité. Elle traite de questions telles que le rôle que peut jouer la coopération pour le développement dans les situations de conflit à partir de quatre études de cas consacrées à l'Afghanistan, à la Bosnie-Herzégovine,

au Rwanda et au Sri Lanka. Elle analyse également les façons d'intégrer la prévention des conflits dans les autres activités de la coopération pour le développement et de renforcer la cohérence des politiques.

## Examens de l'aide

Les examens de l'aide, qui analysent la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes de coopération pour le développement des membres du CAD, constituent un volet unique en son genre des travaux de l'organisation dans ce domaine. Depuis quelques années, leur portée et leur champ d'application n'ont cessé de s'étendre. Ces examens de l'aide traitent des questions suivantes : les grandes lignes des politiques et les nouvelles orientations suivies ; le volume, les circuits d'acheminement et la répartition de l'aide ; les politiques d'aide et la répartition de l'aide dans les principaux secteurs et dans des domaines plurisectoriels ; la cohérence des politiques ; l'organisation, les effectifs et la gestion ainsi que les systèmes d'évaluation au sein des organismes d'aide ; les opérations par pays ; et la notification de données comparatives et statistiques. La nouvelle structure de ces examens permettra de centrer davantage l'attention sur l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs de développement et leur quantification, ainsi que sur l'optique des pratiques de gestion, axée sur les résultats, adoptée par les membres.

Les programmes de chaque membre sont évalués tous les quatre ans. Au cours de l'année 2000, les examens de l'aide ont porté sur la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Suède et la Suisse. En 2001, il est prévu de procéder à l'examen de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Portugal et du

Royaume-Uni. Les principales conclusions et recommandations de ces examens de l'aide sont accessibles sur le site Internet du CAD.

## Centre de développement

[www.oecd.org/dev/](http://www.oecd.org/dev/)

Créé en 1962, le Centre de développement assure l'interface entre les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes et en développement, dont certaines (Argentine, Brésil, Chili) sont des membres à part entière du Centre. (L'Inde est devenue le 27<sup>e</sup> membre du Centre de développement en février 2001). Le Centre sert de passerelle vers les pays avec lesquels une coopération n'est pas encore vraiment établie et permet de préparer le terrain pour les questions qui ne se prêtent pas encore à un dialogue sur les politiques à suivre.

Le Centre réalise des études comparatives et entretient un dialogue sur des questions relatives au développement économique et social des pays en développement. Il répond ainsi aux besoins d'analyse des pays membres de l'OCDE dans le domaine du développement en facilitant le dialogue avec les pays non membres et en enrichissant le dialogue au sein de l'organisation d'une perspective de développement. Le Centre s'efforce de jouer un rôle de catalyseur dans la recherche sur le développement et de servir de tribune à un échange de vues ouvert.

En 2000, le Centre a achevé les travaux prévus dans son programme de travail 1999-2000, qui s'articulait autour de deux idées fondamentales : le développement durable dans une économie mondialisée nécessite l'application des principes de bonne gouvernance ; et les réformes doivent aller de pair

## UN MONDE MEILLEUR POUR TOUS

[www.paris21.org/betterworld/](http://www.paris21.org/betterworld/)

En juin 2000, l'OCDE s'est alliée aux Nations unies, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour produire un premier rapport conjoint intitulé *Un monde meilleur pour tous* énonçant le progrès réalisé vers les 7 buts identifiés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 1996.

Ces objectifs internationaux de développement visent l'aspiration la plus chère à tout être humain, un monde libéré de la pauvreté et des souffrances qu'elle cause.

Chacun des sept objectifs vise un aspect précis de la pauvreté; il faut les considérer comme un tout dans la mesure où ils se renforcent les uns les autres. L'augmentation des taux de scolarisation, chez les filles surtout, entraîne une réduction de la pauvreté et de la mortalité. L'amélioration des soins de santé de base permet d'accroître la scolarisation et de réduire la pauvreté. Beaucoup de pauvres tirent leurs moyens de subsistance de l'environnement. Il faut donc progresser dans la réalisation de chacun de ces objectifs.

Le progrès dans la dernière décennie ne suffira pas pour atteindre ces objectifs, mais les progrès obtenus dans certains pays et régions montrent ce qu'il est possible de faire. La Chine a réduit le nombre de ses habitants pauvres : 360 millions en 1990, ils n'étaient plus que 210 millions environ en 1998. L'île Maurice a réduit son budget militaire et consenti de gros investissements en matière de santé et d'éducation. À l'heure actuelle, tous les Mauriciens bénéficient d'installations d'assainissement, 98 % ont l'eau

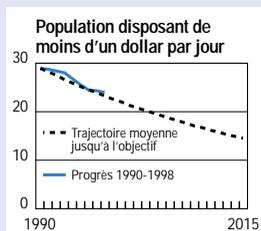
potable, 97 % des naissances ont lieu avec l'aide d'agents sanitaires qualifiés. Les pays d'Amérique latine, pour leur part, sont nombreux à avoir fait fortement avancer la parité dans la scolarisation.

Aucun doute : si certains pays ont pu progresser si vite pour réduire la pauvreté sous ses nombreuses formes, d'autres le peuvent aussi. Mais il y a bien des pays d'Afrique subsaharienne où les conflits anéantissent l'avancée du développement social. La progression du VIH et du sida porte un rude coup aux conditions de vie des personnes, des familles et des communautés sur tous les continents. Et la durée dans la croissance économique, indispensable pour réduire la pauvreté sur le long terme, est encore hors de portée pour la moitié des pays du monde. Dans plus de 30 d'entre eux, le revenu réel par habitant a reculé au cours des 35 dernières années. Et la croissance seule n'est pas tout : encore faut-il en répartir plus équitablement les fruits.

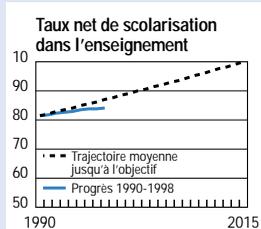
Ces objectifs peuvent être atteints, c'est incontestable, mais il faudra des actions efficaces au niveau domestique et international.

# PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

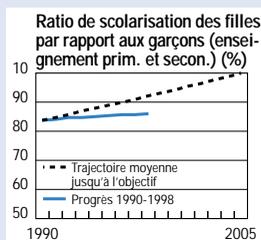
1. Réduire de moitié entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui vit dans l'extrême pauvreté.



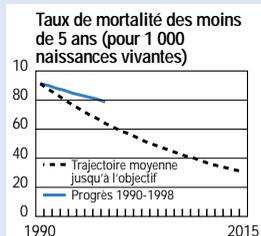
2. Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici à 2015.



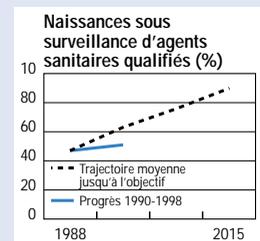
3. Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005.



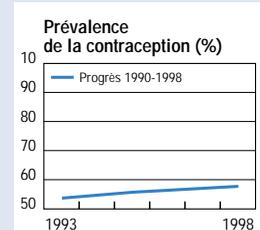
4. Réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015.



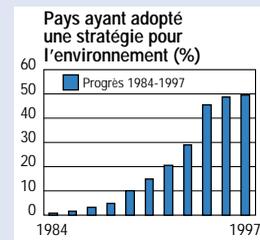
5. Réduire de trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité entre 1990 et 2015.



6. Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015.



7. Appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales.



avec une évaluation de leur incidence sur la pauvreté, l'inégalité et la cohésion sociale.

Le Centre a fait en 2000 l'objet d'une évaluation externe, conformément à l'effort de visibilité et de transparence déployé dans l'ensemble de l'organisation. Même si les implications sur le plan stratégique sont encore à l'étude, les résultats de l'évaluation indiquent que le Centre peut être considéré comme un « gardien de la diversité » au sein de l'OCDE.

Les activités de recherche du Centre au cours de l'année 2000 ont été regroupés sous huit rubriques : mouvements de capitaux et développement ; défis pour l'environnement à l'échelle locale et mondiale ; distribution du revenu et interdépendance mondiale ; pays en développement et cycle du millénaire ; lutte contre la corruption dans les pays en développement ; gouvernement d'entreprise dans les pays en développement et les économies émergentes ; nouvelles formes de coopération dans l'Afrique émergente ; et malnutrition, éducation et réduction de la pauvreté.

L'un des principaux volets des travaux du Centre de développement est le dialogue qu'il entretient avec les décideurs des pays de l'OCDE et des pays en développement dans le cadre de séminaires, forums et conférences. En 2000, le Centre a organisé une conférence qui a réuni une cinquantaine de représentants de la société civile venant d'une vingtaine de pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine consacrée à l'impact de la mondialisation sur la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement. La Fondation Ford, les autorités suisses et l'Institut de la Banque mondiale ont contribué au financement de la conférence. Le Centre a en

outre organisé avec le CAD un Forum intitulé « Appropriation au niveau local et partenariat : Rôle des membres de la société civile des pays du Sud et du Nord dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ».

Outre les forums annuels organisés en partenariat avec la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, un troisième forum régional a été lancé en février 2000 en coopération avec la Banque africaine de développement. Plus de trois cent personnalités ont pris part à ce premier Forum international sur les perspectives africaines sur le thème : « l'Afrique émergente », dont des responsables politiques et des experts de haut niveau de pays d'Afrique et de l'OCDE.

Le Centre publie chaque année une trentaine d'études et de documents techniques, dont un grand nombre sont accessibles sur le site Internet. Parmi les publications de l'année 2000, il faut citer *Quelles politiques pour attirer les investissements directs étrangers ? : une étude de la concurrence entre gouvernements et Combattre la pauvreté dans le monde – Stratégies et études de cas.*

## CLUB DU SAHEL

[www.oecd.org/sah](http://www.oecd.org/sah)

Le Club du Sahel a été créé en 1977 pour faciliter la coopération entre les donateurs d'aide, à la suite de la grande sécheresse de 1973-74 en Afrique. Ces dernières années, il a recentré son action de la coordination de l'aide d'urgence sur l'évaluation de l'efficacité de l'aide, la promotion de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest et le développement à plus long terme. Il a étendu son champ d'activités, au-delà du Sahel, à des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée et le Nigeria.

L'an passé, le Club du Sahel s'est notamment employé à mener des consultations avec les donateurs, les gouvernements des pays bénéficiaires et les organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest afin de recenser les principaux problèmes rencontrés dans la gestion des projets et programmes d'aide. Des propositions concrètes relatives à la mise en place d'un réseau régional de gestionnaires de l'aide destiné à améliorer les pratiques dans ce domaine devraient être examinées vers le milieu de l'année 2001. Le Club aidera le Groupe ministériel d'animation et de proposition (GMAP), créé en 1999 pour renforcer le leadership africain dans la réforme de la coopération pour le développement et l'intégration régionale, à mobiliser des crédits pour instituer un secrétariat qui accroîtra ses capacités. Dans le cadre d'autres activités visant à améliorer l'efficacité de l'aide, le Club du Sahel, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont publié une revue de l'aide au Mali intitulée *Réformer le système d'aide : le cas du Mali* dont l'objectif était d'évaluer les efforts d'aide

déployés et de déclencher un processus de réforme suffisamment efficace pour créer une dynamique dans d'autres pays. Cette revue de l'aide a préconisé d'établir un système d'indicateurs de la qualité de la gestion de l'aide propre à faciliter l'allocation de l'aide et à améliorer son efficacité. Le Club travaille aussi avec le CAD et la Banque mondiale à l'élaboration d'un système d'information sur l'aide destiné aux praticiens et décideurs concernés.

L'an passé s'est tenue la première réunion des trois réseaux régionaux d'entreprises qui ont été établis avec le soutien du Club pour promouvoir le développement économique par le biais de l'expansion du secteur privé dans 31 pays d'Afrique. La conférence du millénaire a fédéré les réseaux d'entreprises en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe pour donner naissance au Réseau de l'entreprise en Afrique. Le Club a également prêté son concours à la création du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest.

En ce qui concerne le développement local, le Club du Sahel et le Programme de développement municipal (PDM) ont mis au point un cadre pour la comptabilité économique locale et ils ont procédé à l'étude de 12 sites. Les autorités locales ont entrepris, avec l'appui de partenaires extérieurs, de définir des stratégies et des actions en matière de développement pour relancer les économies locales.

Le Club poursuit aussi ses activités traditionnelles en facilitant les débats sur la coopération pour le

développement, en vue de promouvoir la présentation par les partenaires africains de propositions concrètes aux instances internationales.

Il s'emploie avec la société civile, les gouvernements, les donateurs et les organisations internationales à promouvoir des initiatives en faveur du développement régional. Il a entrepris d'aider un groupe de

chefs d'entreprise de l'Afrique de l'Ouest à définir leur vision de l'intégration régionale et a publié un rapport sur les courants d'échanges entre le Nigeria et les pays voisins dans lequel sont examinés les facteurs déterminants et les obstacles au développement des échanges régionaux.

## RELATIONS DE COOPÉRATION AVEC LES NON-MEMBRES

[www.oecd.org/sge/ccnm/](http://www.oecd.org/sge/ccnm/)

L'OCDE entretient des relations de coopération avec quelque 70 économies non membres sur des questions d'intérêt commun dans une économie mondialisée où les problèmes, et les solutions, transcendent les frontières régionales ou nationales, par exemple, le développement durable, la biotechnologie, le commerce électronique et la fracture numérique, la gouvernance, les pratiques fiscales dommageables et la concurrence. Les responsables des pays membres de l'OCDE et les experts engagent avec leurs homologues de pays non membres un dialogue sur l'action et procèdent à des évaluations par les pairs, tout en partageant leurs expériences respectives, riches et variées, dans le domaine de l'action gouvernementale. L'absence de préalable posé à ces discussions permet aux non-membres de participer avec l'OCDE à des débats francs et ouverts sur un large éventail de questions. L'OCDE a aussi joué un rôle non négligeable en offrant des conseils et des analyses comparatives pour faciliter la transition, vers l'économie de marché, d'économies planifiées à l'échelon central.

### Vers une coopération plus large

[www.oecd.org/sge/ccnm/about/country.htm](http://www.oecd.org/sge/ccnm/about/country.htm)

Parmi les événements notables de l'an 2000, il faut mentionner l'adhésion, en décembre, de la République Slovaque, devenue ainsi le 30<sup>e</sup> pays membre de l'OCDE. Cette adhésion a marqué le terme du programme Partenaires pour la transition,

qui a aussi permis à la Hongrie, à la République Tchèque et à la Pologne d'adhérer à l'OCDE et d'ouvrir une nouvelle ère de coopération entre l'organisation et l'Europe centrale et orientale. Le Président russe, Vladimir Poutine, et ultérieurement le Premier ministre, Mikhail Kasyanov, ont rencontré le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston, au cours d'entretiens qui ont donné un nouvel élan à la coopération de l'OCDE avec la Russie. L'OCDE a aussi lancé une vaste étude sur les conséquences pour la politique intérieure de l'intégration de la Chine à l'économie mondiale. Des activités de coopération ont été engagées avec l'Ukraine et l'examen de la politique de l'investissement de ce pays qui a été mené à bien paraîtra en 2001. L'Argentine, le Brésil et le Chili ont signé les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La première *Etude économique* du Brésil, qui traite notamment des aspects essentiels de la stabilisation et de la croissance durable, devrait être publiée vers le milieu de 2001 en anglais, en français et en portugais. Elle présente un intérêt particulier dans la perspective de la coopération future entre le Brésil et l'OCDE dans de nombreux domaines comme les stratégies de réforme des relations budgétaires au sein de la fédération et le développement du secteur financier. Le Centre pour le développement du secteur privé a ouvert de nouveaux locaux à Istanbul (*voir encadré page 98*) et un nouveau centre de diffusion et d'information de l'OCDE a été inauguré en Bulgarie.

Outre les programmes spéciaux conçus pour un certain nombre de pays non membres (*voir encadrés pages 102 et 104*), l'OCDE offre la possibilité de participer, à des degrés divers, à ses instruments et à ses comités. Les non-membres qui adhèrent à des instruments de l'OCDE acceptent de mettre en œuvre les normes et les mesures qui y sont définies. Les non-membres qui ont signé la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, par exemple, doivent incriminer la corruption d'agents publics étrangers et prendre les mesures nécessaires pour détecter les cas de corruption et les sanctionner. La participation, en qualité d'observateurs, de plus de 20 économies non membres, contribue aussi à élargir la portée des travaux des comités. Une évaluation menée en l'an 2000 a permis de constater que cette forme de coopération contribue à l'élaboration des politiques dans les pays non membres et à enrichir les analyses de l'OCDE. En l'an 2000, cinq non-membres ont été invités à devenir observateurs auprès d'organes de l'OCDE : Singapour auprès du Comité des assurances ; la Bulgarie auprès du Comité de l'acier ; le Chili auprès du Comité de l'éducation et du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; et Israël et la Lituanie auprès du Comité du droit et de la politique de la concurrence.

## Économies en transition

[www.oecd.org/sge/ccnm/about/transition.htm](http://www.oecd.org/sge/ccnm/about/transition.htm)

Le Centre d'Istanbul pour le développement du secteur privé, mis en place dans le cadre du Programme pour les économies en transition (PET),

s'est employé à promouvoir la réforme du secteur financier et le développement des entreprises (*voir encadré page 98*). En Autriche, en Hongrie, en Corée et en Turquie, les Centres multilatéraux de formation fiscale ont offert une formation à des non-membres sur la réforme des régimes fiscaux et la mise en place de cadres juridiques et administratifs. L'Institut commun de Vienne (ICV), créé par six grandes organisations internationales (dont l'OCDE), a assuré une formation dans des domaines aussi fondamentaux que la gestion de la politique économique. L'OCDE a présidé en 2000 le Conseil exécutif de l'ICV.

Le programme a contribué à renforcer les capacités techniques des économies en transition pour l'établissement de statistiques comparables au niveau international. L'OCDE a conduit les travaux menés en collaboration par des experts des pays membres et des organismes internationaux sur la mise au point de méthodes permettant d'inclure plus efficacement le secteur « non recensé de l'économie » dans les statistiques de base et les comptes nationaux. La troisième réunion annuelle du Réseau anti-corruption pour les pays en transition a mis en lumière plusieurs améliorations déjà apportées au niveau de la responsabilisation et de la transparence. Les travaux sur la politique de l'environnement concernant les pays d'Europe centrale et orientale ont souligné la nécessité de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre et du financement des mesures de protection de l'environnement ainsi que de la gestion de l'environnement dans le cadre des entreprises. Une réunion des ministres de l'environnement et de l'économie des Nouveaux États Indépendants (NEI), organisée à Almaty, Kazakhstan, a essentiellement porté sur les défis d'ordre économique, politique et financier qui se posent dans le secteur de l'eau.

## LE CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

[www.oecd.org/daf/enterprise\\_development/](http://www.oecd.org/daf/enterprise_development/)

Le Centre pour le développement du secteur privé d'Istanbul sert de cadre à la coopération entre l'OCDE et les économies en transition en ce qui concerne les politiques en faveur du développement du secteur privé. Il facilite le dialogue sur les politiques à suivre, les échanges de données d'expérience et la définition de pratiques exemplaires pour conduire la réforme vers l'économie de marché dans les nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique et ceux de la zone de la Coopération économique de la Mer noire, ainsi qu'en Mongolie.

Le Centre d'Istanbul a ouvert ses portes en janvier 1994, et fin 2000, plus de 2 300 hauts fonctionnaires et responsables de l'action gouvernementale de pays d'Asie centrale, du Caucase, de la Mer Noire et d'Europe centrale et orientale, mais aussi de Mongolie et de la Fédération de Russie avaient pris part à une bonne centaine d'ateliers et de réunions organisés à son initiative. Le Centre a rencontré un tel succès qu'il a dû emménager dans de nouveaux locaux plus fonctionnels situés dans le centre historique d'Istanbul et inaugurés par le Secrétaire général de l'OCDE, M. Donald Johnston, en septembre 2000. Il dispose désormais de salles de conférence, d'équipements de communications sophistiqués et d'une bibliothèque, et abrite un centre d'information du public de l'OCDE.

Dans les pays où l'État a joué un rôle prépondérant dans la production de biens et de services, le

développement d'un secteur privé dynamique et solide conditionne largement le bon déroulement du processus de transition vers une économie régie par les lois du marché. L'expansion du secteur privé est de son côté tributaire de l'existence de conditions propices au bon fonctionnement des marchés et des entreprises et de nature à stimuler l'activité entrepreneuriale. Le Centre d'Istanbul a contribué à faciliter la transition en mettant en lumière, en analysant et en diffusant les enseignements que l'on peut tirer de l'observation de l'évolution du secteur privé dans divers pays de l'OCDE.

Il a encouragé l'avènement de marchés concurrentiels grâce à l'adoption de mesures macro-économiques saines, la mise en œuvre d'une véritable politique de la concurrence et le développement de marchés efficaces de produits, de main-d'œuvre et de capitaux, l'application d'une bonne gestion des affaires dans le secteur public comme dans celui des entreprises, le respect du droit, les actions visant à dynamiser l'esprit d'entreprise et la mise en place d'institutions du secteur privé.

Dans le courant de l'an 2000, le Centre a réorienté avec bonheur ses activités vers l'organisation de rencontres favorisant les discussions sous forme de tables rondes et le partage des enseignements de l'expérience, de façon à encourager les responsables de l'action des pouvoirs publics à envisager dans une optique pluridisciplinaire les principaux enjeux de la transition tels

que l'essor du secteur des entreprises, le respect du droit, la lutte contre la corruption, l'investissement étranger et le développement des marchés financiers.

Le programme du Centre pour 2001 donnera la priorité au dialogue sur les politiques à suivre et aux activités de conseil visant à instaurer des conditions d'ensemble propices au développement du secteur privé et aux réformes destinées à instaurer une économie de marché. Il visera également à définir

des stratégies de coopération régionale entre les économies en transition dans les domaines des échanges et de l'investissement, et à mettre en commun les ressources provenant des donneurs bilatéraux et multilatéraux au service du développement du secteur privé dans les économies en transition. Le Conseil de l'OCDE se réunira dans les locaux du Centre d'Istanbul en juin 2001.

## Europe centrale et orientale

[www.oecd.org/puma/sigmaweb/](http://www.oecd.org/puma/sigmaweb/)

Le programme SIGMA, initiative conjointe de l'OCDE et de l'Union européenne, financée principalement par cette dernière, vise à conseiller les pays d'Europe centrale et orientale sur la réforme de l'administration publique. En 2000, SIGMA a travaillé avec 10 pays candidats à l'Union (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, République Slovaque, Roumanie et Slovénie) ainsi qu'avec trois pays des Balkans (Albanie, Bosnie-Herzégovine et l'ex-République yougoslave de Macédoine). Les travaux ont surtout porté sur la préparation des administrations publiques à l'entrée dans l'UE. La participation aux systèmes de contrôle financier visant à assurer une gestion cohérente des fonds de pré-adhésion accordés par l'UE a conféré une nouvelle dimension à ces travaux.

## Encourager le secteur des entreprises

[www.oecd.org/daf/psd/feed/](http://www.oecd.org/daf/psd/feed/)

Les pays membres de l'OCDE s'accordent généralement à reconnaître que les petites et moyennes

entreprises constituent l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de la création d'emplois. Le Forum pour l'entreprenariat et le développement des entreprises (FEED) a pour rôle d'étayer ce processus en offrant un cadre structuré pour l'examen par les pairs et le dialogue sur l'action. Le programme FEED est mis en œuvre au niveau régional dans les États baltes, les Nouveaux États Indépendants, la Russie et l'Europe du Sud-Est. En 2000, des lignes directrices détaillées et des cadres de mise en œuvre ont été définis avec les décideurs et responsables de ces différentes régions, dans certains domaines essentiels de l'action gouvernementale comme les cadres administratifs et réglementaires pour les petites entreprises, les politiques fiscales, l'accès aux sources de financement ainsi qu'aux services régionaux et locaux d'aide et de conseil aux entreprises. En 2001, de nouveaux programmes régionaux sont prévus pour l'Asie, l'Afrique austral et les pays du MERCOSUR.

Le Programme régional pour les pays baltes est, depuis son lancement en 1998, le principal cadre de la coopération établie entre l'OCDE et l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Il est financé principalement par des contributions volontaires des cinq pays

nordiques de l'OCDE, de la Pologne et de l'Irlande ainsi que par les trois pays baltes eux-mêmes. Parmi les réalisations de l'an 2000, on peut mentionner la publication *Les États baltes : évaluation économique de la région*, première étude macro-économique et structurelle de l'OCDE sur ces pays disponible dans les langues baltes. Le FEED balte a publié ses premières lignes directrices et recommandations pour la région, qui ont été adoptées en mars 2000. Les 57 recommandations spécifiques portent sur la politique de création d'entreprises, la réglementation des petites entreprises et l'économie informelle, la politique fiscale, les instruments financiers, les services de conseil aux entreprises, ainsi que le développement d'entreprises régionales et locales. Les examens de la politique de l'éducation de chacun des États baltes ont été menés à bien et un examen de la politique sociale et de la politique du marché du travail des États baltes a été entrepris en vue de sa publication fin 2001.

La contribution de l'OCDE au développement et à la reconstruction de l'Europe du Sud-Est est fondée sur le Pacte de stabilité, qui est une initiative de l'UE destinée à inciter les organisations internationales et les pays intéressés à travailler avec les pays de la région pour les aider à avancer sur la voie de l'intégration économique, dans l'espoir que cela permettra de déboucher sur une paix durable. Les travaux de l'OCDE portent principalement sur la Charte pour l'investissement et l'Initiative anti-corruption. En 2000, le Pacte de stabilité a invité l'OCDE à conduire, avec le Royaume-Uni, l'équipe chargée de la mise en œuvre de la Charte pour l'investissement. Les travaux ont surtout visé à faire le point sur la situation dans divers domaines d'action comme l'investissement direct étranger, les

structures d'aide aux petites et moyennes entreprises, le gouvernement d'entreprise, le droit et la politique de la concurrence, la privatisation, la réforme fiscale et les systèmes de comptabilité. L'OCDE est aussi responsable de deux volets de l'Initiative anti-corruption : la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales et la promotion des principes de bonne gouvernance. Par ailleurs, l'OCDE assure le Secrétariat de l'Initiative, en coopération avec le Conseil de l'Europe et le Pacte de stabilité.

La crise financière et économique qui a frappé l'Asie en 1997-1998 a attiré l'attention sur les déficiences structurelles et suscité un soutien politique en faveur de réformes de grande ampleur. Face à cette situation, l'OCDE a conçu un programme pour les économies émergentes d'Asie en vue de les faire bénéficier de son expérience et de son soutien en faveur de ces réformes. Plusieurs événements importants se sont déroulés l'an dernier, notamment la mise en place d'un Forum sur la réforme des systèmes de faillite en Asie, l'Initiative anti-corruption pour la région Asie-Pacifique et la publication d'une étude comparative sur le gouvernement d'entreprise en Asie. Les travaux consacrés à l'élaboration de lois sur la concurrence, aux marchés de titres à revenu fixe et aux régimes fiscaux se sont poursuivis. Bon nombre de ces activités sont menées en coopération avec la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et d'autres institutions. La deuxième table ronde sur la réforme des marchés financiers en Asie organisée à Tokyo a montré qu'elle est devenue une tribune annuelle pour les responsables des autorités de tutelle des marchés et des valeurs des marchés financiers des pays d'Asie et de l'OCDE.

## Le Forum mondial

En 2001, la structure des activités avec les non-membres a été réorganisée pour refléter l'évolution de leurs relations avec l'OCDE et la nouvelle donne mondiale. Le Forum mondial rassemble les pays membres intéressés et des non membres pour débattre de thèmes d'intérêt mondial comme le développement durable, le commerce international, l'investissement, la fiscalité internationale et l'agriculture. Une deuxième série de programmes régionaux et de programmes par pays ont été organisés autour de trois régions : l'Europe et l'Asie centrale ; l'Asie ; et l'Amérique du Sud. Ils portent sur des questions d'intérêt régional ainsi que sur des questions intéressant des pays déterminés dans le cas de la Chine, de la Russie et du Brésil. Les activités inscrites au PET et au FEME seront mises en œuvre en 2001 dans le cadre du Forum mondial et des programmes régionaux et par pays.

L'OCDE a aussi développé ses relations avec d'autres organisations internationales en 2000. Elle a signé avec la Banque mondiale une déclaration commune sur les priorités en matière de coopération. Parmi les domaines d'intérêt prioritaire recensés figurent l'établissement de partenariats pour le développement, le cadre de développement intégré, le gouvernement d'entreprise, la lutte contre la corruption, les questions sociales, le développement durable, l'environnement et l'économie fondée sur le savoir. La déclaration indiquait aussi que la gestion des affaires publiques, le renforcement des capacités pour le développement, l'éducation, la politique fiscale et la politique de la concurrence pourraient constituer des domaines de coopération future. Les deux organisations sont convenues que les travaux en 2001 devraient être axés sur la fracture numérique,

le développement durable, la gouvernance et la Russie. L'OCDE, qui a engagé des discussions avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), étudie la possibilité de conclure des partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec des banques régionales de développement.

## CHINE

[www.oecd.org/sge/ccnm/programs/china/china.htm](http://www.oecd.org/sge/ccnm/programs/china/china.htm)

Ce programme vise à faciliter l'intégration de la Chine à l'économie mondiale en réunissant des responsables des pays membres de l'OCDE et leurs homologues chinois pour échanger leurs connaissances et leur expérience respectives. L'année 2000 a donné lieu à des accomplissements notables, dont une importante étude sur les aspects structurels et macro-économiques de la réforme du secteur des entreprises, un rapport sur les sources et méthodes des comptes nationaux chinois, ainsi que des conseils destinés à améliorer le cadre réglementaire de façon à attirer l'investissement direct étranger (IDE), et à moderniser le budget. L'utilisation par la Chine du Modèle de convention fiscale de l'OCDE et des Principes applicables en matière de transfert est un autre élément positif à saluer.

La Chine a également participé à d'autres initiatives de l'OCDE avec les non-membres comme le dialogue spécial avec les ministres des économies non membres en 1999 et le Forum pour les économies de marché émergentes.

Ce programme a conduit à des échanges intensifs au niveau opérationnel entre de hauts fonctionnaires des pays membres de l'OCDE et de la Chine, en particulier par le biais d'ateliers qui se sont tenus à Paris ou à Pékin, mais aussi de plus en plus dans les provinces chinoises. Ces ateliers ont couvert un éventail impressionnant de domaines de l'action publique, allant de la réforme du secteur des entreprises à la fiscalité, en passant par la gestion des finances publiques, les statistiques, l'agriculture ou

encore les aspects économiques des politiques environnementales. La sidérurgie, la construction navale et le transport maritime ont également été examinés, ainsi que les indicateurs de l'éducation, le gouvernement d'entreprise dans le secteur étatique, la politique en matière d'IDE, et la réforme des marchés de valeurs mobilières et du secteur des assurances. Les résultats de ces ateliers font l'objet de publications fréquentes, dont certaines sont disponibles en chinois. Parmi les nouveaux thèmes couverts figurent les industries de haute technologie, l'économie du savoir et les politiques sociales et du marché du travail.

En coopération avec les responsables chinois, l'OCDE a également lancé une vaste étude sur un nouveau thème, à savoir les enjeux de la politique intérieure en Chine pour la poursuite de son intégration à l'économie mondiale. Cette étude a pour objet d'évaluer les conséquences qu'aura la poursuite de la libéralisation de son régime d'échanges et d'investissement internationaux sur l'économie et la politique économique du pays. La libéralisation entraînera assez rapidement des changements dans les courants d'échanges, l'investissement étranger et les prix intérieurs, changements qui nécessiteront des ajustements dans les grands secteurs de l'économie nationale et qui influenceront sur la performance macro-économique, le développement régional, ainsi que sur les marchés des capitaux et du travail. Ces ajustements appelleront des réponses efficaces et coordonnées dans un large éventail de domaines

interdépendants, si l'on veut que puissent être récoltés tous les fruits de la libéralisation des échanges et de l'investissement.

C'est en 1994 que les ministres de l'OCDE ont pour la première fois exprimé leur intérêt à voir se développer des relations bilatérales formelles avec la Chine. Le programme pour la Chine a été lancé en 1995 à l'issue du séjour en Chine d'une mission

dirigée par le Secrétaire général de l'époque, M. Jean-Claude Paye.

Le programme s'articule autour d'échanges de vue réguliers à haut niveau entre les fonctionnaires de l'OCDE et de la Chine. Le Secrétaire général actuel de l'OCDE, M. Donald Johnston, s'est rendu en Chine en septembre 1999 et plusieurs hauts responsables chinois sont venus en visite à l'OCDE.

## RUSSIE

[www.oecd.org/sge/ccnm/programs/russia/russia.htm](http://www.oecd.org/sge/ccnm/programs/russia/russia.htm)

Ce programme de coopération de l'OCDE a pour objectif d'aider le gouvernement russe à s'attaquer aux problèmes institutionnels et stratégiques associés à la réforme économique. Ce sont les réunions s'inscrivant dans le cadre d'un dialogue ciblé sur les politiques à suivre et réunissant des hauts fonctionnaires russes et leurs homologues des pays de l'OCDE qui constituent le volet essentiel du programme. La Russie participe en outre aux activités de certains organes officiels de l'OCDE.

Les relations entre l'OCDE et la Fédération de Russie ont reçu une nouvelle impulsion en 2000 depuis les rencontres du Secrétaire général, M. Donald Johnston, avec le Président russe, M. Vladimir Poutine, et le Premier ministre, M. Mikhail Kasyanov. Tous deux n'ont pas manqué de souligner l'importance du rôle de l'OCDE pour soutenir des réformes s'inspirant des lois du marché et proposer des analyses comparatives sur les politiques menées. De hauts fonctionnaires de l'OCDE ont également axé leurs débats sur la Russie à l'occasion d'une réunion du Comité exécutif en session spéciale. Ce nouvel élan et cette visibilité ne devraient pas se démentir en 2001.

L'OCDE soutient par ces activités les réformes entreprises par la Russie, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Elle a notamment publié trois *Études économiques* consacrées à ce pays en 1995, 1997 et 1999. La Russie a incorporé certaines des recommandations d'action de l'OCDE dans un programme définissant les priorités des réformes sociales et économiques publié au milieu de l'année 2000. Ce document très complet, de vaste portée et à visée réformatrice,

devrait servir de point de départ à une coopération encore plus étroite avec l'OCDE dans l'avenir. L'organisation poursuit également ses travaux sur le fédéralisme budgétaire et la question de l'autonomie financière des régions et vient d'achever un examen, assorti de recommandations, sur la politique russe en matière d'investissement et un autre sur les politiques sociales et du marché du travail. Ces deux examens devraient être publiés en 2001 et des travaux de suivi sont prévus. En 2001, le Programme pour la Russie s'appliquera à développer les relations budgétaires dans un contexte fédéral, à encourager la réforme de la fiscalité, à favoriser l'application des principes du gouvernement d'entreprise et à améliorer la politique de la concurrence, et à soutenir les efforts d'intégrité dans les relations d'affaires ainsi que le respect des règles prescrites dans la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption. L'organisation suivra en outre l'évolution du dossier des droits de propriété intellectuelle et la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'*Examen des performances environnementales* de la Russie qu'a réalisé l'OCDE.

Depuis le lancement du Programme en 1992, outre les études économiques, l'OCDE a procédé à un examen des politiques de la Russie dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de l'environnement, et de la science et de la technologie. Ces études et ces examens sensibilisent les pouvoirs publics à la nécessité de mener à bien des réformes, enrichissent le dialogue entre l'OCDE et les responsables russes, et aident ces derniers à se fixer des objectifs et des priorités de réforme. L'OCDE et la Russie ont coopéré



**3<sup>e</sup> table ronde sur le gouvernement d'entreprise en Russie ; co-parrainée par l'OCDE et la Banque mondiale.  
De gauche à droite : Igor Kostikov, Président de la Commission des marchés des valeurs de la Fédération de Russie ; Mme Sally Shelton-Colby, Secrétaire Général Adjoint de l'OCDE ; Veniamin Yakovlev, Président de la cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie ; Mikhail Morotin, Ministre adjoint, Ministère des finances, Fédération de Russie.**

sur un large éventail d'autres questions telles que la modernisation du système fiscal et l'amélioration de la couverture des statistiques économiques. D'autres travaux encore visent à renforcer le respect de la règle de droit par la consolidation du système judiciaire, l'amélioration de la gestion publique, et la lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment de l'argent. L'OCDE étudie aussi comment la Russie peut faire progresser la libéralisation des échanges avant de parvenir enfin au stade d'une véritable intégration au système commercial international.

La relation entre l'OCDE et la Russie est entrée dans une nouvelle phase en mai 1996 lorsque la Fédération de Russie a formulé une demande officielle d'adhésion à l'OCDE. L'OCDE a souligné alors que, si l'accession de la Russie au statut de membre était de fait un objectif commun, beaucoup de travail restait encore à accomplir. Il s'en est suivi la création d'un Comité de liaison entre l'OCDE et la Russie, et depuis 1996, le programme de coopération a évolué en fonction de la situation qui prévalait en Russie, y compris des écueils rencontrés sur la voie de la réforme.

## STATISTIQUES

[www.oecd.org/statistics/](http://www.oecd.org/statistics/)

Les statistiques sont un élément essentiel des travaux de l'OCDE, qui est très réputée pour la qualité des chiffres qu'elle produit. Le Secrétariat et les comités de l'OCDE ont besoin d'une gamme étendue de statistiques fiables pour suivre l'évolution dans les pays membres et dans les principaux pays non membres. L'OCDE établit aussi un large éventail de publications et de bases de données statistiques spécialisées qui s'adressent aux organismes officiels et au public. Ces statistiques vont des chiffres annuels et rétrospectifs à un « tableau de bord » présentant les principaux indicateurs économiques pour les 30 pays membres et mis à jour chaque semaine sur le site web de l'organisation.

Afin d'assurer la comparabilité et la fiabilité de ces statistiques, le secrétariat encourage aussi l'adoption de normes statistiques internationales et de pratiques méthodologiques exemplaires.

La direction des statistiques est également chargée de coordonner les travaux de l'OCDE sur l'évaluation du développement durable au moyen d'un ensemble compact d'une vingtaine d'indicateurs pertinents. Ces travaux continueront de créer un cadre solide établissant un lien entre les préoccupations économiques, environnementales et sociales.

Depuis le milieu des années 80, l'OCDE publie des indicateurs synthétiques avancés qui sont utiles pour aider à prévoir les points de retournement de l'activité économique. En 2001, l'organisation réexaminera ses séries d'indicateurs avancés, notamment du point de vue de la méthode de calcul, des différents

indicateurs utilisés pour établir l'indicateur avancé pour chaque pays membre et de l'amélioration de la présentation des indicateurs avancés sur support papier et sous forme électronique afin de les rendre accessibles à un plus vaste public.

En 2000, l'OCDE a aussi repris la collecte de données économiques d'entrées-sorties auprès des pays membres, à l'aide du nouveau cadre de comptabilité nationale (Système de comptabilité nationale, 1993) mis en œuvre par la plupart des pays membres en 1999.

La coopération avec d'autres organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), les Nations unies, la Banque mondiale et l'Office statistique de l'Union européenne, Eurostat, couvre plusieurs domaines. Le premier est la collecte coordonnée de données destinée à réduire au minimum la charge de la notification pour les organismes nationaux. L'OCDE rassemble ainsi les taux de chômage et les comptes nationaux en collaboration avec Eurostat, les statistiques industrielles en collaboration avec l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), et les statistiques du commerce extérieur en collaboration avec la Division de statistique des Nations unies (UNSD). Le deuxième domaine important de coopération est l'établissement de normes statistiques internationales. L'an 2000 a été marqué par l'achèvement des travaux d'établissement de normes internationales pour les échanges de services et pour les comptes satellites du tourisme. Ces derniers ont été réalisés

en coopération avec Eurostat et l'Organisation mondiale du tourisme et permettront aux autorités nationales de construire une base de données globale, intérieurement cohérente et équilibrée, pour mesurer le rôle du tourisme dans une économie nationale. Des manuels pour ces deux domaines seront publiés en 2001. Par ailleurs, l'OCDE participe avec d'autres organismes à la révision du manuel international des indices des prix à la consommation, d'un manuel sur les statistiques de la répartition du revenu et d'un manuel sur les comptes de l'environnement. L'OCDE travaille également avec la Banque centrale européenne (BCE) et Eurostat à l'expansion de la publication de séries statistiques pour la zone euro qui soient cohérentes entre les trois organisations.

L'OCDE assure l'accueil et le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (PARIS 21) ([www.paris21.org/](http://www.paris21.org/)). Il s'agit d'une initiative commune des Nations unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la Commission européenne lancée à la fin de 1999 afin de fournir aux pays en développement les ressources nécessaires à l'établissement des bases statistiques fiables dont ils ont besoin pour développer une capacité viable dans le moyen terme. Les organisations statistiques du monde entier sont invitées à se joindre à cette initiative et à devenir membres de ses groupes de travail.

L'OCDE attache une très haute importance à rendre aussi transparentes que possible les statistiques qu'elle publie, afin d'en faciliter l'utilisation pour les analystes. A cette fin, l'organisation a établi en 2000 un certain nombre de publications méthodologiques, telles que *Principaux indicateurs économiques : Sources et définitions* et *Mesurer le rôle du tourisme dans les économies*

*de l'OCDE : Manuel sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. En 2001, l'OCDE actualisera ses stratégies de coordination pour la collecte et la diffusion des statistiques, tant celles qui sont destinées à l'usage interne que celles qui sont destinées aux administrations publiques, aux entreprises et aux milieux universitaires.

L'OCDE collecte également des statistiques économiques sur les pays non membres afin de suivre l'évolution économique et financière à l'extérieur de la zone OCDE. Parallèlement, elle mène un vaste programme de coopération technique avec les non-membres, qui porte sur les comptes nationaux, les statistiques de prix, les parités de pouvoir d'achat, les enquêtes de conjoncture et les indicateurs synthétiques avancés. Les faits marquants du programme de travail en 2000 ont été les ateliers sur les enquêtes de conjoncture en Asie et en Amérique latine. Un rapport a aussi été publié sur le vaste réseau d'enquêtes de conjoncture qui a été mis en place en Russie avec les encouragements et les conseils de l'OCDE. Un important atelier a été organisé en Russie sur l'évaluation de l'économie « souterraine » ou « informelle ». Un manuel sur la manière d'évaluer cette partie de l'économie est en train d'être finalisé en collaboration avec les experts nationaux et d'autres organisations internationales.

En 2000 ont été publiés les *Comptes nationaux pour la Chine – Sources et méthodes*, la première explication détaillée en anglais sur le mode de calcul du PIB pour le pays le plus peuplé du monde.

En 2001, il sera organisé un atelier à Singapour afin d'examiner un projet de manuel sur les indices de prix à la consommation. Un atelier est aussi prévu pour les pays européens en transition sur les indices

de prix à la production de la construction. La médiocre qualité des statistiques de prix dans cette région est un problème majeur pour les statistiques des comptes nationaux.

Le calcul de la parité de pouvoir d'achat pour la Chine entrera dans sa phase finale vers la fin de 2001. Lorsque cet indicateur sera disponible en 2002, il permettra de se faire l'idée la plus précise qu'on ait jamais eue de la taille relative de l'économie chinoise.

## RELATIONS EXTÉRIEURES ET COMMUNICATIONS

[www.oecd.org/about](http://www.oecd.org/about)

En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OCDE privilégie la transparence et l'ouverture ainsi que la communication avec un large éventail d'acteurs, représentant les milieux universitaires, les entreprises, les syndicats, les organisations de la société civile ou les médias. Les activités menées avec ces interlocuteurs permettent d'enrichir notablement les travaux de l'OCDE. Par ailleurs, la transparence et l'ouverture sont importantes pour instaurer la confiance dans les institutions publiques et mieux sensibiliser l'opinion aux avantages et aux enjeux de la mondialisation.

Un volume croissant d'informations est diffusé sur le site Web de l'OCDE qui a servi aussi parfois à recueillir des commentaires du public sur certains projets et à faciliter un large accès, dans les meilleurs délais, aux travaux de l'Organisation. Mettant à profit le rôle important qu'elle joue en tant qu'éditeur d'ouvrages, l'OCDE continue à faire figure de pionnier dans le domaine des publications électroniques.

### Édition

[www.sourceoecd.org](http://www.sourceoecd.org)

#### *Publier en ligne...*

En novembre 2000, l'OCDE est devenue la première organisation intergouvernementale (OIG) à ouvrir un portail d'informations spécialisées qui a été salué par le Journal of Government Information comme

augurant « une nouvelle tendance en matière de diffusion des publications d'OIG ». Ce service, qui est destiné aux institutions très gourmandes d'informations comme les universités, les grandes sociétés, les instituts de conseil et de recherche, offre toute la gamme des publications et des bases de données de l'OCDE depuis janvier 1998. Source OECD, qui est gratuit pour les utilisateurs membres des organisations abonnées, permet en effet aux institutions d'accéder à l'univers des publications de l'organisation et a reçu, en tout juste trois mois, plus de 40 000 visites par mois.

L'accès en ligne à la base de données statistiques de l'OCDE, dans le cadre de Source OECD, constitue une avancée notable. Auparavant, les statistiques n'étaient accessibles que sur papier, CD-Rom ou disquette. Aujourd'hui, les utilisateurs peuvent construire leurs propres tableaux en ligne à l'aide des données disponibles les plus récentes.

La librairie en ligne de l'OCDE ([www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)) a continué à se développer en 2000 et offre désormais un nouveau service : *Browse\_it*. (Parcourez-le), qui permet aux visiteurs de visualiser en ligne et gratuitement la plupart des titres. Les ventes ont continué à augmenter et s'établissaient en fin d'année à 900 en moyenne par mois. On a aussi enregistré une progression sensible des achats d'ouvrages électroniques qui représentent actuellement 30 % du total des ventes de la librairie en ligne.

*... et sur papier*

L'OCDE publie environ 250 titres chaque année, en anglais et en français. Certains titres sont aussi traduits dans d'autres langues, comme l'allemand, l'espagnol, l'italien, le japonais et le russe. Environ 40 % de la totalité des exemplaires publiés sont distribués gratuitement aux lecteurs par l'intermédiaire des délégations et des directions de l'OCDE. Un exemplaire de chaque publication est aussi adressé au réseau des bibliothèques depositaires des ouvrages de l'OCDE dans les pays membres. Dans le monde entier, les grandes bibliothèques spécialisées des universités, des grandes entreprises, des administrations publiques et des cabinets de conseil achètent la plus grande partie des exemplaires restants, permettant ainsi à un large lectorat d'y accéder.

Le nouveau modèle de couverture adopté en 2000 pour tous les nouveaux titres publiés par l'OCDE leur a conféré un caractère attrayant et une présentation plus homogène et plus reconnaissable. Les réactions ont été positives et une visite à la librairie parisienne de l'OCDE permet d'apprécier l'impact, sur le plan graphique, de cette nouvelle présentation.

Le service gratuit d'information par e-mail, qui annonce la parution de tous les nouveaux titres : OECDdirect ([www.oecd.org/oecdirect](http://www.oecd.org/oecdirect)), a continué à se développer en 2000 et comptait à la fin de l'année plus de 10 000 inscrits. Pour faire face à l'augmentation de la demande, ce service a été reconfiguré au début de 2001 et offre désormais un nombre beaucoup plus élevé d'options.

**Relations avec les médias**

[www.oecd.org/media](http://www.oecd.org/media)

Les activités menées par l'OCDE dans des domaines d'une aussi grande actualité que le commerce électronique, la politique fiscale et les aliments transgénétiques, continuent à susciter un intérêt grandissant de la part des médias. Ses travaux dans d'autres domaines : analyse économique, politique de l'éducation, développement, marché du travail et protection sociale bénéficient aussi d'une large audience dans les médias. Les contacts avec les journalistes dans le monde entier ont été améliorés et développés en vue d'assurer le plus large écho possible aux messages de l'OCDE. L'image plus favorable dont elle jouit auprès des médias lui permet de poursuivre la sensibilisation du public au rôle et aux activités de l'organisation.

La couverture médiatique des travaux et des objectifs de l'OCDE contribuera de manière essentielle à permettre à l'organisation d'améliorer sa communication avec la société civile, ce qui exige d'intégrer systématiquement l'aspect communication tant à l'intérieur de l'OCDE qu'à l'extérieur.

A l'OCDE, la mise en place d'un système de circuit fermé de télévision, OCDE TV, qui retransmet, en interne, des entretiens radiodiffusés ou télévisés avec des responsables de l'OCDE, a permis aux membres du Secrétariat d'avoir une meilleure vue d'ensemble des activités de l'Organisation. La Revue des médias de l'OCDE et les produits connexes sont aussi devenus plus accessibles et plus utilisables grâce à certaines innovations comme le développement d'un système informatisé de recherche de documents d'archives.

A l'extérieur, de nouvelles procédures de diffusion électronique des publications de l'OCDE aux médias ont considérablement réduit les délais entre la sortie des ouvrages et leur accessibilité par le public, ce qui a permis d'en améliorer la visibilité et la pertinence. Régulièrement mis à jour, le calendrier des manifestations qui est diffusé par courrier électronique aux journalistes et publié sur le site Web de l'OCDE, est un autre moyen de mieux sensibiliser les médias et le grand public aux travaux de l'OCDE. L'organisation de manifestations avec les médias en dehors de l'OCDE, à Bruxelles et à Berlin, à Tokyo, à Washington et à Mexico et une utilisation plus efficace d'Internet et du site Web de l'OCDE ont permis d'élargir la couverture géographique des activités de communication de l'OCDE. En s'appuyant sur ces réalisations, de nouvelles initiatives viseront à poursuivre sur cette lancée la politique dynamique d'ouverture vers l'extérieur qui est nécessaire à une communication efficace de l'organisation.

## Internet

[www.oecd.org](http://www.oecd.org)

Le site Internet de l'OCDE est le plus remarquable de ce genre, tant par le volume et la qualité des informations fournies que par le nombre de consultations. Il offre un accès aux travaux de l'OCDE rangés par thèmes : commerce, transport ou développement durable, et a servi l'an dernier à afficher, pour commentaires par le public, des projets de documents comme les Principes directeurs révisés de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Des sites spéciaux sont créés à l'occasion de manifestations particulières comme le Forum 2000 ([www.oecd.org/forum2000](http://www.oecd.org/forum2000)) et la réunion annuelle du

Conseil au niveau des ministres ([www.oecd.org/subject/mcm/](http://www.oecd.org/subject/mcm/)).

## Synthèses de l'OCDE

[www.oecd.org/publications/Pol\\_brief](http://www.oecd.org/publications/Pol_brief)

Pour faire passer le message de l'OCDE, il importe aussi de concevoir des supports d'information capables de transmettre les analyses et les conclusions de ses travaux à des publics non spécialisés. Les Synthèses de l'OCDE offrent une présentation succincte (8-12 pages) des grands thèmes sur lesquels travaille l'OCDE. Rédigées à l'intention d'un large public, ces Synthèses explorent chacune une question différente, sous forme de questions/réponses. La série a été lancée à l'automne de 1997.

Outre celles qui ont été consacrées aux études économiques par pays, les Synthèses parues en 2000 ont notamment porté sur des thèmes très divers comme les politiques du marché du travail et la protection sociale en Corée, la lutte contre les pots de vin et la corruption, le rôle de la science et de l'innovation dans la nouvelle économie, le développement et les perspectives de réforme de la politique agricole et le rôle des petites et moyennes entreprises.

## Les Centres de l'OCDE

Les Centres de l'OCDE en Allemagne, aux Etats-Unis, au Japon et au Mexique font connaître les travaux de l'OCDE en assurant la vente et la distribution des ouvrages imprimés et des éditions électroniques. En outre, ils fournissent des informations aux médias et aux parlements ainsi qu'aux organisations professionnelles, aux organisations syndicales et à d'aut-

res organisations non gouvernementales. Ils organisent aussi des conférences de presse et d'autres manifestations dans le cadre de programmes de l'OCDE visant à assurer la diffusion d'une publication ou d'un message particulier.

### Entreprises, syndicats et société civile

[www.biac.org/](http://www.biac.org/)

[www.tuac.org/](http://www.tuac.org/)

Depuis sa création en 1961, l'OCDE poursuit des consultations et un dialogue étroits avec la société civile. Pendant de nombreuses années, ces contacts et ces consultations ont essentiellement eu lieu avec

les entreprises et les syndicats, par l'intermédiaire du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Mais, depuis une dizaine d'années, l'OCDE a engagé un dialogue et des consultations de plus en plus larges avec d'autres organisations de la société civile (OSC) dans différents domaines comme l'environnement, la coopération pour le développement, la lutte contre la corruption, le commerce électronique, les échanges, l'éducation et la politique sociale.

### BIAC et TUAC

En l'an 2000, le BIAC et le TUAC ont participé activement aux travaux de différents comités et ateliers de l'OCDE. Ils ont aussi participé au réexamen des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui a été achevé durant l'année, ainsi qu'à des consultations dans le cadre du projet triennal sur le développement durable qui doit être terminé pour la réunion ministérielle de l'OCDE de 2001.

Des réunions consultatives ont été organisées en cours d'année dans le cadre du Programme travailleurs/employeurs de l'OCDE sur les thèmes suivants : les ressources humaines dans la nouvelle économie ; éducation et formation : défis et opportunités ; le changement climatique ; les échanges et les normes fondamentales du travail ; les pratiques fiscales déloyales et les paradis fiscaux : effets économiques et réponses sociales.

Le BIAC et le TUAC ont aussi tenu leur réunion annuelle avec la commission de liaison du Conseil de l'OCDE et participé à des consultations avant les réunions ministérielles.



**Cérémonie d'ouverture du nouveau centre de l'OCDE à Mexico, avril 2000. De gauche à droite : Enrique Berruga, Directeur exécutif, IMEXCI ; Jose Angel Gurria, Ministre des finances du Mexique ; Donald Johnson, Secrétaire général de l'OCDE ; Gabriela Ramos, Chef du Centre OCDE de Mexico.**

## Société civile

[www.oecd.org/subject/civilsociety/](http://www.oecd.org/subject/civilsociety/)

Ces dernières années, les ministres de l'OCDE ont reconnu le rôle important que peut jouer l'organisation pour aider les États à améliorer la communication et les consultations avec la société civile et, en 2000, ont demandé au Secrétaire général « d'élaborer différentes propositions en vue de renforcer le processus et la structure de ses consultations et de son dialogue avec la société civile ».

Les activités de coopération de l'OCDE avec les organisations de la société civile (OSC) ont été notablement renforcées en 2000, parallèlement aux activités traditionnelles de partenariat avec le BIAC et le TUAC. Les quelques exemples suivants soulignent l'ampleur de la participation de la société civile aux travaux de l'Organisation.

Les OSC ont apporté une contribution importante dans les domaines de la biotechnologie et de la sécurité des aliments, notamment à l'occasion de la Conférence d'Edimbourg, tandis que l'ANPED, le Réseau international des amis de la Terre, Oxfam et le Fonds mondial pour la nature ont tous joué un rôle particulièrement actif dans l'actualisation des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, comme l'ont fait le BIAC et le TUAC.

Fort de l'expérience d'une décennie de consultations organisées dans le cadre du Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement, le Comité des échanges a organisé sa deuxième consultation annuelle avec des représentants des OSC et les OSC ont été consultées régulièrement durant l'établissement du rapport sur le développement durable, destiné aux ministres des pays de l'OCDE.

Les OSC participent aussi à un large éventail d'activités concernant la gouvernance : gouvernement d'entreprise, lutte contre la corruption, et promotion de comportements éthiques auprès des entreprises et des administrations.

Enfin, il faut mentionner le Forum 2000 de l'OCDE, initiative majeure qui a permis de réunir un large éventail d'intervenants pour débattre de questions de fond et qui avait pour thème « Partenariats pour une nouvelle économie (*voir encadré p 115*) ». Le BIAC et le TUAC ont tous deux contribué grandement à l'organisation du Forum. Quant au Programme de visites de l'OCDE, il permet d'accueillir chaque année environ 4 000 personnes venues de tous les secteurs de la société civile, aussi bien des pays de l'OCDE que de pays non membres.

## Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC)

### *Bureau du BIAC*

#### **Président :**

M. Jaakko IHAMUOTILA, Membre du Conseil, Fortum Corporation (Finlande)

#### **Vice-présidents :**

M. Serge GRAVEL, Associé, Gravel, Otto & Associés (Canada)

M. Masaharu IKUTA, Président du Conseil de Direction, Mitsui O.S.K. Lines, Ltd. (Japon)

Dr. Bruno LAMBORGHINI, Président, Olivetti Tecnost et Membre du Conseil de Direction d'Olivetti (Italie)

Dr. Ungsuh K. PARK, Président Directeur général, KOHAP Ltd. (Corée)

M. Jacques SAMPRÉ, Ancien Directeur délégué, SANOFI (France)

Dr. Josef SIEGERS, Membre du Conseil Exécutif, BDA (Allemagne)

M. Edwin WILLIAMSON, Partner, Sullivan & Cromwell (Etats-Unis)

#### **Secrétaire Général :**

M. Douglas C. WORTH

13-15, Chaussée de la Muette, 75016 Paris

Tél. : + 33 (0) 1 42 30 09 60 — Fax : + 33 (0) 1 42 88 78 38

E-mail : [biac@biac.org](mailto:biac@biac.org) - Internet : <http://www.biac.org>

## Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)

### *Comité d'administration*

#### **Président :**

M. John SWEENEY, Président, AFL-CIO (États-Unis)

#### **Vice-présidents :**

M. Luc CORTEBEECK; Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique (CSC-Belgique)

M. Etsuya WASHIO, Président, RENGO (Japon)

Mme Eiv BUVERUD-PEDERSEN, Secrétaire, Norwegian Confederation of Trade Unions (Norvège)

#### **Secrétaire général :**

M. John EVANS

26, avenue de la Grande Armée, 75017 Paris

Tél. : + 33 (0) 1 55 37 37 37 - Fax : + 33 (0) 1 47 54 98 28

E-mail : [tuac@tuac.org](mailto:tuac@tuac.org) - Internet : <http://www.tuac.org>

## FORUM 2000

[www.oecd.org/forum2000/](http://www.oecd.org/forum2000/)

L'OCDE a organisé pour la première fois, en juin dernier, une conférence internationale et un salon international des connaissances ouverts au public, le Forum 2000, qui se sont déroulés en marge de la réunion annuelle du Conseil au niveau des Ministres. Le Forum a rassemblé un millier de représentants des pouvoirs publics, des entreprises, des syndicats et de la société civile pour débattre des forces qui modèlent la « nouvelle économie » et des moyens d'ajuster les politiques pour tirer profit d'un système commercial multilatéral libre et équitable. Le Forum a offert une tribune pour débattre librement du rôle que peuvent jouer l'innovation, la consultation et la réflexion pour tirer parti, dans le cadre de partenariats, des bienfaits de la mondialisation tout en veillant à en maîtriser les risques.

Le Secrétaire général de l'OCDE, Donald Johnston et le Ministre australien des finances, Peter Costello, ont lancé les débats qui recouvraient des sujets allant de « Sommes-nous entrés dans l'ère de la nouvelle économie ? » à « Tirer pleinement profit des échanges mondiaux pour le développement » ainsi que la sécurité des aliments, la responsabilité des entreprises, le développement durable et d'autres.

Des personnalités de premier plan venues du secteur privé comme Bernard Vergnes, Président de Microsoft Europe, et Kenneth Lay, Président d'Enron, ont débattu aux côtés des ministres d'une douzaine de pays de l'OCDE durant une vingtaine de séances qui ont donné lieu à des exposés sur des thèmes d'intérêt majeur.

Lors de la séance consacrée à la nouvelle économie, Bill Emmott, Rédacteur en chef du magazine *The Economist*, a rappelé aux participants que, comme par le passé, seul le recul du temps permettrait de déterminer le caractère durable des gains d'efficacité dans l'économie.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Mike Moore, a fait valoir que la liberté des échanges constituait un levier puissant pour sortir les habitants de la planète de la pauvreté, mais Martin Khor du Third World Network a souligné que les avantages du libre-échange restaient limités pour les pays en développement dont la structure des exportations était mal adaptée à l'économie mondiale. Certains participants ont fait observer que l'OCDE n'avait peut-être pas suffisamment approfondi son dialogue et ses consultations avec la société civile et ont fait des propositions constructives à cet égard. Dans le débat sur le thème « Des partenariats pour le XXIème siècle », Louise Fréchette, Secrétaire générale adjointe des Nations unies et Pierre Sané, Président d'Amnesty International, ont rappelé que les entreprises devraient faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités et veiller à ne pas sacrifier le respect des droits de l'homme sur l'autel de leur réussite commerciale.

Dans leur communiqué publié à l'issue de leur réunion annuelle, les ministres de l'OCDE se sont félicités de la tenue du Forum qui a marqué un grand pas vers l'ouverture de l'organisation aux pays non

membres et à la société civile. C'est pourquoi, un deuxième Forum se déroulera en mai prochain, parallèlement à la réunion ministérielle de 2001. Le Forum 2001 qui portera sur le thème «Développement durable et nouvelle économie» comprendra

une série de tables rondes qui permettront d'apporter une contribution majeure à la séance spéciale la réunion ministérielle qui sera consacrée au développement durable ([www.oecd.org/forum2001/](http://www.oecd.org/forum2001/)).

## OBSERVATEUR DE L'OCDE

[www.observateurocde.org/](http://www.observateurocde.org/)



L'*Observateur* de l'OCDE est la revue de l'organisation. Elle présente des analyses concises, d'actualité et qui font autorité sur les grands problèmes économiques, sociaux et scientifiques du monde. L'*Observateur* de l'OCDE a été lancé en novembre 1962 et il a été refondu à

plusieurs reprises au cours de ses près de 40 années de parution. Outre la revue, la famille de l'*Observateur* comprend aussi la publication *OCDE en chiffres*.

L'*Observateur* de l'OCDE est disponible sous forme imprimée et sur le Web, en version anglaise et française. Une édition succincte en japonais est également diffusée. L'*Observateur* est une vitrine des travaux du Secrétariat de l'OCDE et un vecteur pour exprimer avec clarté les réflexions et les idées des experts de l'organisation. Mais au cours des deux dernières années, la revue s'est également de plus en plus positionnée comme une tribune pour des personnalités politiques, de hauts responsables, des experts et des leaders d'opinion de diverses origines, comme le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, Mike Moore, ou le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Mary Robinson. La revue a également reproduit des articles d'organisations de la société civile comme World Vision, Third World Network, Green Alliance et Oxfam.

Observateurocde.org, qui est le portail Web de l'*Observateur* de l'OCDE, connaît un grand succès depuis son ouverture en août 1999. Le trafic progresse de 15 à 20 % par mois et le site en anglais de l'*Observateur* est

le plus visité de l'organisation, derrière la page d'accueil principale de l'OCDE. Quant au site de la version française, il est le site en français le plus visité de l'organisation et il se classe dans les cinq sites – anglais ou français – les plus visités de toute l'organisation. Les visiteurs sont originaires du monde entier, et pas uniquement des pays membres, les internautes de Russie, de Chine et d'Amérique latine étant particulièrement nombreux. Néanmoins, 15 % du trafic émanent de dot.coms aux États-Unis, c'est-à-dire essentiellement d'entreprises, et les États-Unis sont le premier pays en nombre de visiteurs, devant le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la France. Pour le site en français, les pays d'origine des visiteurs sont, dans l'ordre, la France, les États-Unis, le Canada, la Belgique, la Suisse, la Pologne, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.



### OCDE en chiffres

[www.oecd.org/publications/figures/index-fr.htm](http://www.oecd.org/publications/figures/index-fr.htm)

*OCDE en chiffres* est une brochure statistique de poche qui réunit des données sur les pays membres de l'OCDE couvrant l'ensemble des domaines, depuis les tendances macro-économiques jusqu'aux chiffres clés de la santé, de l'éducation et de la science. C'est une source statistique de première importance et l'une des publications les plus populaires de l'organisation. En 2000, *OCDE en chiffres* a été publiée pour la première fois en espagnol.

## DIRECTION EXÉCUTIVE

[www.oecd.org/about/](http://www.oecd.org/about/)

La Direction exécutive (EXD) a pour mission de superviser l'infrastructure administrative, financière et opérationnelle de l'OCDE ainsi que d'assurer la coordination de son programme de réforme et l'élaboration de son programme de travail et budget. La direction a été rationalisée et réorganisée en 2000, en vue de s'aligner sur les meilleures pratiques en vigueur à l'échelon international et dans les pays membres, dans le cadre de l'actuel programme de réforme de l'organisation (*voir chapitre sur la réforme page 11*). Tous les services de soutien : budget et finances, gestion des ressources humaines, opérations, technologies et réseaux d'information, interprétation et traduction ont été regroupés au sein de cette Direction.

La réforme interne engagée en l'an 2000 a principalement porté sur les moyens d'améliorer l'exécution du programme et la gestion des résultats, de mieux intégrer les travaux menés dans l'ensemble de l'organisation, d'améliorer les politiques et les procédures financières et d'établir des liens entre les performances du personnel et les rémunérations. Elle avait essentiellement pour objet de mieux répondre aux besoins des pays membres, d'améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité des dépenses et de démontrer la volonté de la part du Secrétariat d'atteindre un niveau d'excellence tant sur le plan professionnel que sur celui de la gestion.

### Programme de travail

Le programme de travail et budget est le document de base qui définit les activités de l'organisation, la struc-

ture de ses effectifs et son financement. Il est normalement approuvé à la fin de chaque année par l'organe directeur, le Conseil, et porte sur l'année civile suivante.

Des changements ont été apportés en l'an 2000 tant au programme de travail qu'à la procédure budgétaire. Le programme de travail pour 2001-2002, qui a été établi en 2000, s'articule autour de grands thèmes d'étude au lieu d'être structuré sur la base des directions. Parallèlement, un système de réaffectation des ressources a été mis en place et l'organisation a décidé d'introduire un budget d'investissement à compter de 2002. Ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une vaste réforme destinée à améliorer le processus de prise de décision de l'OCDE en matière d'affectation des ressources ainsi que la présentation des informations aux pays membres.

### Gestion des ressources humaines

[www.oecd.org/hrm/](http://www.oecd.org/hrm/)

Le service de la gestion des ressources humaines regroupe les fonctions de gestion des ressources humaines et veille à la mise en œuvre des politiques dans ce domaine, tout en offrant au personnel et aux gestionnaires des services de qualité dans les domaines suivants : administration, service médical, recrutement, formation et conseil. Parmi ses principales réalisations de l'an 2000 et ses activités prioritaires pour 2001 on peut citer les suivantes :

- Nouvelle politique de l'emploi, y compris un programme de conversion d'engagements de

- durée déterminée et la mise en place d'un cadre contractuel amélioré pour le personnel temporaire.
- Priorité constante accordée à l'amélioration de la gestion, notamment par des programmes de formation des gestionnaires.
  - Révision complète de la politique de rémunération de l'organisation.
  - Réexamen du règlement du personnel en vue d'aboutir à un cadre plus cohérent et simplifié.
  - Amélioration du recrutement international et de la répartition des emplois entre les hommes et les femmes.
  - Amélioration des services dans le domaine de la santé, passation de nouveaux contrats de sous-traitance pour la gestion et l'assurance, mise en place de nouvelles stratégies de maîtrise des coûts et extension des réseaux des soins de santé ; la mise en place de nouveaux programmes de prévention, qui ont été couronnés de succès en 2000, se poursuivra en 2001.
  - Développement du système informatique de gestion des ressources humaines et notamment d'un nouveau système d'établissement des fiches de paie.
  - Réexamen du régime de pension pour les nouveaux venus.

## RÉAMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE L'OCDE

L'OCDE a lancé un vaste programme de réaménagement de son siège de la Muette à Paris. Il lui faut en particulier rénover l'un de ses principaux bâtiments (le Nouveau Bâtiment) qui contient de l'amiante et qui n'est pas conforme aux normes actuelles en matière de sécurité-incendie. Le projet visera aussi à répondre à la nécessité de moderniser et d'agrandir le centre de conférence de l'OCDE, qui présente une importance essentielle pour les activités de l'OCDE.

Le réaménagement exigera de trouver des bureaux temporaires pour reloger le personnel

qui devra être évacué de ce bâtiment, ainsi que des installations de conférence pour les réunions qui auront lieu durant la période de rénovation. Plusieurs possibilités ont été repérées mais aucune décision finale n'a encore été prise.

L'élaboration du programme général de construction sur le site de la Muette, qui comprendra les opérations de désamiantage, la rénovation des bâtiments et l'installation d'un nouveau centre permanent de conférence se trouve dans sa phase finale. L'OCDE espère que le réaménagement du site sera terminé en 2005.

## Services de soutien

La réorganisation des services de soutien menée en l'an 2000 a notamment porté sur la restructuration du service linguistique et des conférences. Le service des opérations a été réorganisé en vue de mieux répondre à la nécessité urgente de réaménager le siège de l'organisation (*voir encadré page 121*). Une nouvelle structure a aussi été mise en place pour développer les technologies de l'information et des communications (TIC) pour les conférences de l'OCDE. La direction va entreprendre en 2001 un réexamen de ses services de traduction et réfléchira à la structure optimale de gestion et de coordination des réunions et des conférences de l'OCDE.

Le service des opérations est chargé de gérer les infrastructures du siège et d'assurer une large gamme de services nécessaires au bon fonctionnement quotidien de l'organisation, notamment : gestion des installations, ressources documentaires, sécurité et protection et achats. Le vieillissement des bâtiments et des installations techniques, la dispersion géographique des annexes qui abritent plus de 40 % du personnel et les problèmes particuliers posés par la présence d'amiante et le risque incendie concourent à créer un environnement difficile à gérer. L'efficacité et la qualité des services n'ont cessé de s'améliorer ces dernières années, mais la possibilité de progresser davantage est freinée par les pertes d'efficacité inhérentes au site actuel.

En l'an 2000, le service des opérations a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accroître la qualité des services fournis à l'organisation (passation de nouveaux contrats de nettoyage privilégiant le contrôle de la qualité et la récupération des déchets,

ouverture d'un magasin de dépannage et d'installations annexes pour les loisirs). Des mesures ont été prises pour remédier temporairement au problème posé par la présence d'amiante et pour améliorer la sécurité-incendie dans le Nouveau Bâtiment. De nouveaux systèmes de surveillance du site et de suivi des installations techniques ainsi que des dispositifs automatisés d'accès ont été mis en place et le service d'accueil des conférences a été amélioré.

## Service des technologies et des réseaux d'information

Le rôle du service des technologies et réseaux d'information est double : d'une part, offrir à l'organisation les systèmes et les services d'information et de communication (TIC) nécessaires à son travail quotidien et, d'autre part, concevoir et mettre en œuvre les nouveaux services informatiques requis par les objectifs stratégiques à moyen terme de l'organisation.

En 2000, la Direction exécutive (EXD) a développé, en coopération avec la Direction des relations extérieures et de la communication l'offre de services Internet et Intranet ainsi que des services Extranet spécialisés, à l'intention des pays membres et des délégations. Un service en ligne a été mis en place pour faciliter un large accès aux statistiques de l'OCDE.

Parmi les tâches importantes que le service devra mener à bien en 2001, il faut mentionner la construction d'un nouveau central informatique et de télécommunications, la conversion de tous les systèmes à l'euro, la mise en place d'un nouveau site Web de l'OCDE et le développement d'un nouveau

système de gestion en ligne pour les réunions et conférences de l'OCDE.

### Interprétation et traduction

La Direction exécutive gère aussi les ressources opérationnelles de l'organisation pour la traduction,

l'interprétation et la logistique des conférences. En 2000, le nombre total de journées de conférences organisées au siège de l'organisation et à l'extérieur (notamment, trois réunions au niveau ministériel) s'est établi à 2 000 et plus de 75 000 pages normalisées de documents ont été traduites.

## COMMENT FONCTIONNE L'OCDE

[www.oecd.org/about/](http://www.oecd.org/about/)

Le Secrétariat, à Paris, réalise des études et des analyses à la demande des 30 pays membres de l'OCDE. Ces pays se rencontrent et échangent des informations dans des comités spécialisés sur des questions clés. Le pouvoir de décision est dévolu au Conseil de l'OCDE.

Le Conseil se compose d'un représentant par pays membre, plus un représentant de la Commission européenne qui prend part aux travaux de l'OCDE. Chaque pays membre a un représentant permanent près l'OCDE et ces représentants se réunissent régulièrement au sein du Conseil. Le Conseil de l'OCDE se réunit au niveau des ministres une fois par an. À cette occasion les ministres des pays membres traitent des grands problèmes du moment et fixent les priorités pour les travaux de l'OCDE pour l'année suivante. Les comités spécialisés se réunissent pour formuler des idées, en débattre et examiner les progrès réalisés dans des domaines précis de l'action des pouvoirs publics.

L'OCDE compte au total environ 200 comités, groupes de travail et groupes d'experts. Quelque 40 000 hauts fonctionnaires des administrations nationales participent chaque année à des réunions de comités de l'OCDE pour examiner les travaux effectués par le Secrétariat, y apporter leur concours et en suggérer de nouveaux.

Les comités sectoriels sont : le Comité de politique économique ; le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement ;

le Comité des questions monétaires et de change ; le Comité des politiques d'environnement ; le Comité des produits chimiques ; le Comité d'aide au développement ; le Comité de la gestion publique ; le Comité des échanges ; le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales ; le Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles ; le Comité des assurances ; le Comité des marchés financiers ; le Comité des affaires fiscales ; le Comité du droit et de la politique de la concurrence ; le Comité de la politique scientifique et technologique ; le Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications ; le Comité de la politique à l'égard des consommateurs ; le Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise ; le Comité des transports maritimes ; le Comité de l'acier ; le Comité du tourisme ; le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales ; le Comité de l'éducation ; le Comité de l'agriculture ; le Comité des pêcheries ; le Comité des politiques de développement territorial.

L'Agence internationale de l'énergie (*voir encadré page 134*) et l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (*voir encadré page 132*) traitent des questions d'énergie.

Les travaux dont l'exécution est demandée par le Conseil sont partagés entre les diverses directions du Secrétariat qui coopèrent étroitement sur les nombreuses questions qui touchent à plusieurs domaines d'expertise, telles que les échanges et l'environnement ou le développement durable.

## Département des affaires économiques (ECO)

Le Département des affaires économiques examine l'évolution économique et financière des pays de l'OCDE et d'un certain nombre de pays non membres. Sous l'égide du Comité de politique économique (CPE), il remplit une partie de sa mission au moyen des examens individuels par pays du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (Comité EDR). En outre, le Comité de politique économique et ses organes subsidiaires – le Groupe de travail sur les perspectives économiques à court terme, le Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macro-économiques et structurelles, et le Groupe de travail n° 3 chargé d'étudier les mesures destinées à assurer un meilleur équilibre des paiements internationaux – assurent une surveillance multilatérale et structurelle. En 2000, le département s'est aussi associé à d'autres directions pour les travaux sur la croissance économique, le développement durable et la réforme de la réglementation.

Deux fois par an, les *Perspectives économiques* de l'OCDE présentent une analyse de l'évolution macro-économique récente ainsi que des prévisions à court terme en faisant ressortir les principales questions que se posent les responsables des politiques. Ces prévisions servent de base aux recommandations de politique économique faites par les ministres à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE. Parmi les thèmes spéciaux supplémentaires traités dans les *Perspectives économiques* de 2000, citons les tendances récentes de la croissance dans les pays de l'OCDE et le rôle des politiques, les performances du marché du travail, les indicateurs du chômage structurel, la politique monétaire dans un environnement financier

en mutation, le commerce électronique et l'immigration. Les principaux thèmes de 2001 comprendront les causes de la croissance économique au niveau de la firme, l'interaction entre le marché du travail et les marchés de produits, la croissance écologiquement viable, la réforme fiscale, les dépenses publiques, le vieillissement et le développement du capital humain.

## Direction des statistiques (STD)

La Direction des statistiques collecte les statistiques économiques de toute la zone de l'OCDE. Celles-ci sont normalisées pour être comparables au plan international, et sont publiées sous forme imprimée et sous forme électronique. La publication mensuelle *Principaux indicateurs économiques* est l'un des principaux ouvrages de la direction. D'autres publications spécialisées concernent le commerce extérieur, les comptes nationaux, l'emploi et le chômage, sans compter l'édition à intervalles réguliers de chiffres actualisés reprenant les taux de chômage mensuels et l'évolution des prix à la consommation. D'autres parties de l'OCDE publient des indicateurs pour des secteurs spécialisés. En collaboration avec des statisticiens de pays membres et d'autres organisations internationales, l'OCDE a joué un rôle majeur dans la mise au point de nouveaux systèmes de données répondant aux nouvelles préoccupations des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux, la distribution et l'utilisation d'énergie, la recherche et le développement, l'environnement et les industries de service.

## Direction de l'environnement (ENV)

La Direction de l'environnement examine des questions telles que la façon de gérer durablement

des ressources naturelles, l'interaction entre l'environnement et la politique commerciale, l'énergie et l'agriculture, ainsi que l'analyse des aspects économiques du changement climatique. Elle collabore avec d'autres directions sur certains sujets tels que les échanges, et c'est l'un des principaux contributeurs au projet sur le développement durable à l'échelle de l'OCDE tout entière.

La Direction de l'environnement surveille en permanence les performances environnementales et publie régulièrement les données relatives à l'état de l'environnement. Elle publie aussi des examens des performances environnementales des pays membres. La Direction de l'environnement est également responsable de l'examen des questions de prévention et de contrôle de la pollution au moyen d'une gestion rationnelle des déchets, de transports moins polluants et de technologies propres. Ses travaux sur l'hygiène et la sécurité de l'environnement englobent les produits chimiques : normalisation des essais de produits chimiques et des procédures d'évaluation des dangers, coordination des normes relatives aux données et aux pratiques de laboratoire.

### Direction de la coopération pour le développement (DCD)

La Direction de la coopération pour le développement assure le secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD), principal organe par l'intermédiaire duquel l'OCDE traite les questions relatives à la coopération avec les pays en développement. Le CAD offre un forum permettant aux principaux donateurs bilatéraux de coopérer pour augmenter l'efficacité de leurs efforts communs en faveur du développement durable. Le CAD se réunit au moins

15 fois par an et la présidence se trouve au siège de l'OCDE. Il diffère aussi d'autres comités en ce qu'il a le pouvoir de faire des recommandations directement aux pays siégeant au Comité, ainsi qu'au Conseil de l'OCDE ; il produit un rapport annuel rendant compte des efforts et des mesures prises par ses membres. Le CAD suit les budgets d'aide, la façon dont ils sont dépensés, et vérifie s'ils sont conformes à la priorité donnée à une croissance économique qui bénéficie à l'ensemble de la population et qui soit viable en termes d'environnement et de croissance démographique. Le CAD produit régulièrement des Examens de l'aide des pays membres. Toutes ses conclusions sur les volumes d'aide, les donateurs, les bénéficiaires et l'efficacité des efforts d'aide sont regroupées dans un rapport annuel du Président du CAD portant sur les enjeux, les tendances et les statistiques en matière d'assistance aux pays en développement.

### Service de la gestion publique (PUMA)

Le Service de la gestion publique, sous l'égide du Comité de la gestion publique, s'occupe de la façon dont travaillent les administrations au quotidien, comment elles gèrent leur propre secteur public dans des domaines tels que la gestion des ressources humaines, la réglementation, la gestion budgétaire et financière. Le PUMA examine comment ces domaines peuvent être réformés pour promouvoir un fonctionnement efficace des administrations et une bonne gestion des affaires publiques.

Au sein de l'OCDE, le PUMA est aussi responsable du programme SIGMA (Soutien à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion). Il s'agit d'une initiative conjointe avec l'Union

européenne pour aider les pays nouvellement démocratisés d'Europe centrale et orientale à réformer leurs systèmes d'administration publique en tirant parti de l'expérience et des réseaux du PUMA.

### Direction des échanges (ECH)

Les travaux de la Direction des échanges ont pour but d'aider à maintenir un système commercial multilatéral solide, ouvert et fondé sur des règles. Ils visent à ce que la libéralisation instaurée par le précédent cycle de négociations commerciales multilatérales progresse sans heurts et à ce que le système commercial multilatéral, centré sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fonctionne efficacement et soit à même de résoudre les principaux problèmes de politique commerciale.

Les travaux analytiques entrepris par la Direction des échanges sous la houlette du Comité des échanges de l'OCDE visent à soutenir la poursuite de la libéralisation des échanges et à encourager la compréhension des liens entre la libéralisation des échanges et un certain nombre de questions d'intérêt public. Ces travaux font avancer un débat bien documenté, aidant à établir un consensus sur un ensemble de questions pertinentes. La Direction des échanges sera impliquée dans les analyses et préparatifs en vue de futures négociations commerciales qui couvriront de nouveaux ensembles de règles touchant aux échanges, et concernant par exemple l'environnement, la politique de la concurrence, la politique industrielle et les technologies. En même temps, ses analyses de la structure des échanges et des politiques peuvent aider à prévenir les problèmes qui surgissent sous la pression d'une concurrence toujours plus vive. Et ses travaux sans précé-

dents sur les crédits à l'exportation évitent que les pays introduisent des distorsions dans les échanges.

### Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises (DAF)

Le principal objectif de la Direction des affaires financières, fiscales et des entreprises est de promouvoir un fonctionnement efficace des marchés et des entreprises dans une économie mondialisée. Ses travaux sont effectués par six comités – le Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles ; le Comité des marchés financiers ; le Comité des affaires fiscales ; le Comité de l'investissement international et des entreprises multinationales ; le Comité du droit et de la politique de la concurrence ; et le Comité des assurances.

Outre les questions fiscales et d'investissement international, les travaux de la direction couvrent la lutte contre la corruption et les questions concernant les entreprises, ainsi que le développement des entreprises. La direction encourage la convergence des politiques dans les domaines de la concurrence, de la fiscalité, des marchés financiers, de l'investissement international et du commerce de services. Les principaux instruments qu'elle utilise pour mettre en place des règles du jeu dans chacun de ces domaines comprennent l'analyse comparative (benchmarking), la définition de pratiques exemplaires et l'élaboration de lignes directrices à l'intention des pouvoirs publics.

Cette direction encourage aussi de saines politiques de concurrence et la coopération entre organismes nationaux chargés de faire respecter la législation sur la concurrence, et soutient les politiques en faveur de la protection et de l'information des consommateurs.

## Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (STI)

La Direction de la science, de la technologie et de l'industrie et ses comités cherchent à aider les pays membres de l'OCDE à s'adapter aux enjeux de l'économie fondée sur le savoir. La direction fournit des analyses qui sous-tendent les politiques gouvernementales sur des questions scientifiques, technologiques et industrielles émergentes, et offre un lieu de rencontre pour dialoguer sur les politiques.

Le Comité de l'industrie et de l'environnement de l'entreprise examine les conditions-cadre de la compétitivité industrielle dans le contexte de la mondialisation et le passage à des économies fondées sur le savoir ; il traite des politiques qui influent sur les performances des économies au niveau sectoriel et de l'entreprise. Le Comité de la politique scientifique et technologique étudie comment stimuler l'innovation et financer et gérer efficacement des systèmes scientifiques ; la biotechnologie et plus particulièrement son application à la santé humaine et au développement durable font partie du programme qui donnera lieu à de nombreuses discussions. Le Comité de l'information, de l'informatique et des communications traite des nombreuses questions que suscite la promotion de l'application efficace et socialement bénéfique des technologies de l'information et des communications, y compris du commerce électronique, notamment dans des domaines tels que la politique de télécommunications, la gestion d'Internet, la sécurité de l'information et la protection de la vie privée. Le Comité de la politique à l'égard des consommateurs centre son attention sur la protection des consommateurs sur le marché en ligne.

Dans des domaines tels que la construction navale, l'acier et le tourisme, la DSTI œuvre avec les pays membres pour suivre l'évolution et encourager l'adoption de normes ou «règles du jeu» reconnues à l'échelle de l'OCDE.

## Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELS)

Cette direction supervise les travaux réalisés dans les nombreux domaines de l'action des pouvoirs publics qui peuvent éviter l'exclusion sociale. Ces activités sont axées sur cinq domaines principaux : éducation et qualifications, emploi, santé, migrations internationales et affaires sociales. L'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte, est considéré comme une clé de l'intégration sociale et une arme dans la bataille contre l'exclusion aussi bien de la société que du marché du travail. Le problème de la santé, étant donné l'impact qu'elle peut avoir sur le bien-être d'une société et son coût pour les pouvoirs publics, est aussi une priorité de la direction.

Un compendium annuel de données factuelles et chiffrées intitulé *Regards sur l'éducation* analyse les systèmes d'éducation et de formation et donne une vue d'ensemble des progrès réalisés en matière d'éducation. La direction surveille la structure des emplois et des revenus, et les *Perspectives de l'emploi* publiées chaque année offrent une analyse des principales tendances et politiques du marché du travail. Les causes des mouvements de population d'un pays à l'autre et leurs effets sont étudiés et résumés dans *Tendances des migrations internationales*. La direction veille aussi à l'efficacité des soins de santé et des programmes sociaux, examine le rôle des

femmes dans la population active et l'impact des technologies sur les travailleurs.

Avec le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI), la direction se consacre à la recherche de nouvelles approches en matière d'enseignement et de formation.

### Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries (AGR)

La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries aide les pays membres à réaliser les objectifs communs et à adopter les grands principes et les critères opérationnels d'une réforme des politiques agricoles définie par les ministres de l'agriculture des pays de l'OCDE en 1987 et réitérée en 1998. Elle s'efforce aussi d'aider les pays membres à mettre en place des pêcheries durables et économiquement efficaces. Ses travaux couvrent six grands domaines : le suivi et l'évaluation des politiques agricoles, l'évaluation de l'évolution future des marchés et des échanges agricoles, l'évaluation et le renforcement du processus de libéralisation des échanges, l'évaluation des enjeux de la poursuite de cette libéralisation, le renforcement de la viabilité environnementale de l'agriculture, l'analyse de l'interface entre les politiques nationales et internationales, la durabilité des pêcheries et la libéralisation du marché.

La direction réalise son programme de travail sous la houlette du Comité de l'agriculture et ses organes subsidiaires, le Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles et les Groupes sur les produits. Deux Groupes de travail mixtes, sur l'agriculture et les échanges, et sur l'agriculture et l'environnement, dirigent les travaux menés en coopéra-

tion avec d'autres comités et directions. Les mandats de ces organes ont été mis à jour en 2000.

La direction rend compte de la réforme des politiques agricoles et de l'évolution des marchés dans sa publication annuelle *Politiques agricoles – Suivi et évaluation*. En outre, elle élabore et gère des codes pour la qualité internationale des fruits et légumes, des semences, des produits forestiers et des tracteurs dans le but d'en promouvoir les échanges.

Cette direction est également responsable du suivi des politiques d'aquaculture et de gestion des zones côtières.

### Service du développement territorial (TDS)

Le Service du développement territorial étudie comment les politiques urbaine, régionale et rurale ainsi que les initiatives locales peuvent créer des emplois, augmenter le niveau de vie et la qualité de la vie, faciliter le changement structurel et protéger l'environnement. Ses travaux sont supervisés par le Comité des politiques de développement territorial qui a été créé en 1999 en vue d'intégrer les travaux sur les questions territoriales. Le comité bénéficie des services de trois groupes de travail qui s'occupent de problèmes spécifiquement urbains et ruraux ainsi que des indicateurs territoriaux. L'une des principales contributions de ce comité consiste à démontrer que la compétitivité économique et le développement durable ne sont pas incompatibles.

Le Service du développement territorial a pour but d'aider concrètement les pouvoirs publics, d'encourager les initiatives locales en faveur du développe-

ment économique et de combiner les meilleurs éléments de stratégies de développement territorial variées et complémentaires.

### Direction des relations extérieures et de la communication (PAC)

La Direction des relations extérieures et de la communication contribue à la transparence et à l'ouverture sur l'extérieur en faisant en sorte que le public soit informé rapidement des travaux de l'OCDE et de leurs résultats. Cette direction présente aussi les « travaux en cours » sur Internet pour susciter des commentaires de la part du public. Elle est responsable des relations avec les médias et gère la publication et la commercialisation de quelque 250 ouvrages par an ; elle gère également une librairie en ligne qui connaît une croissance rapide, et offre un accès aux publications et aux informations de l'OCDE par Internet.

La direction produit aussi des *Synthèses* sur les principaux thèmes concernant les politiques publiques, le magazine *L'Observateur de l'OCDE* et la compilation annuelle des principaux chiffres pour tous les pays membres intitulée *L'OCDE en chiffres*.

La direction gère les relations de l'OCDE avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC), le Conseil de l'Europe, la Commission de l'économie et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, et elle est de plus en plus impliquée dans le dialogue avec la société civile. Elle organise le Forum annuel de l'OCDE qui rassemble des représentants des pays de l'OCDE avec ceux d'entreprises, de syndicats, d'universités et autres organisations de la société

civile, pour débattre de questions importantes pour l'économie du savoir mondialisée. La direction est aussi responsable des centres de l'OCDE à Berlin/Bonn, Mexico, Tokyo et Washington, et sert de point de contact avec d'autres organismes internationaux, des parlementaires, des organisations non gouvernementales et le grand public.

### Direction exécutive (EXD)

La Direction exécutive supervise les infrastructures administrative, financière et opérationnelle de l'OCDE. Elle est responsable des services de soutien, y compris le budget et les finances, de la gestion des ressources humaines, des opérations, des services des technologies et réseaux d'information, de l'interprétation et de la traduction. La direction coordonne également le programme de réforme de l'OCDE et est responsable de l'élaboration du programme de travail et du budget.

### Centre pour la coopération avec les non-membres (CCNM)

Le Centre pour la coopération avec les non-membres sert de point d'ancrage pour le développement du dialogue sur les politiques entre l'OCDE et les économies non membres. Il gère un certain nombre de programmes liés à des thèmes essentiels du travail de l'OCDE, tels que les échanges et l'investissement, ainsi que des programmes spécifiques avec de grandes économies non membres comme la Chine et la Russie. Il est responsable du Forum pour les économies de marché émergentes (FEME) et du Programme pour les économies en transition (PET).

## Centre de développement

Le Centre de développement de l'OCDE est un organe de l'OCDE semi-autonome qui a pour but d'aider les pays de l'OCDE à mieux comprendre les problèmes économiques et sociaux du monde en

développement. Par des publications et au moyen d'analyses et d'un dialogue, des experts et des décideurs des pays développés et en développement échangent leurs idées et expériences, œuvrent à des changements de politique constructifs et s'efforcent de tirer des conclusions orientées vers l'action.

## AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

[www.nea.fr/](http://www.nea.fr/)

L'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) est un organe semi-autonome faisant partie de l'OCDE. Elle a pour mission d'aider ses 27 pays membres à maintenir et à approfondir, par l'intermédiaire de la coopération internationale, les bases scientifiques, technologiques et juridiques indispensables à une utilisation sûre, respectueuse de l'environnement et économique de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'AEN constitue un cadre permettant d'échanger des informations et des expériences ainsi que de dégager des convergences de vues sur des questions clés. Elle offre également un centre de compétences nucléaires et contribue aux analyses des politiques nucléaires. L'un des atouts de l'AEN, tient à ce qu'elle organise et coordonne des projets autonomes de recherche en coopération entre les pays intéressés visant des sujets particuliers. Le programme de travail de l'AEN couvre la sûreté nucléaire, la réglementation nucléaire, la gestion des déchets radioactifs et la protection radiologique, de même les sciences nucléaires, les aspects économiques et techniques du développement de l'énergie nucléaire, et le droit nucléaire.

### Établir un climat de confiance

En 2000, l'AEN a accordé un degré élevé de priorité à l'étude du rôle de l'énergie nucléaire dans la société, en recherchant des moyens d'instaurer un dialogue efficace avec le public et en étudiant la

façon de renforcer la confiance dans les processus de décision visant l'énergie nucléaire. Elle a organisé un Forum international sur la confiance des parties prenantes dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs, afin de faciliter la mise en commun de l'expérience acquise par les pays membres dans ce domaine. Les participants à ce forum ont aussi examiné la recherche commune de nouvelles façons d'aborder la prise de décision rationnelle et efficace, en insistant sur la participation du public, la transparence et la responsabilité. Un atelier ayant pour thème « Investir dans la confiance : les autorités de sûreté nucléaire et le public », s'est attaché à déterminer les façons dont les organisations de réglementation nucléaire peuvent améliorer leurs relations avec le public afin de susciter un véritable climat de confiance. Dans le cadre du Projet triennal de l'OCDE sur le développement durable, l'AEN a diffusé un rapport sur *L'énergie nucléaire dans une perspective de développement durable*. Il ressort de cette analyse que, dans la mesure où l'on réussira à trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes cernés, ce secteur peut constituer un capital pour les générations actuelles et futures.

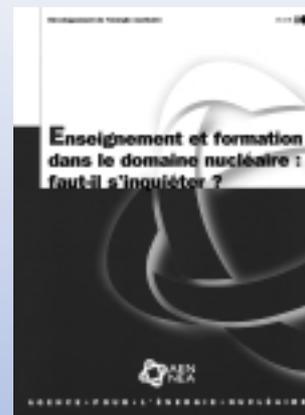
L'AEN a également publié de nouvelles études dans le cadre de ses activités visant l'infrastructure nucléaire : *L'énergie nucléaire face à la concurrence sur les marchés de l'électricité* et *Enseignement et formation dans le domaine nucléaire : faut-il s'inquiéter ?* Cette dernière étude avait pour objet de sensibiliser à la nécessité de maintenir dans le secteur nucléaire la qualité et

les effectifs requis de personnel qualifié. Dans la phase suivante de ce programme, la mise en œuvre des recommandations figurant dans cette étude et l'élargissement de sa portée seront poursuivis.

Quelque 400 personnes ont assisté à une réunion au Japon consacrée aux questions techniques et réglementaires liées à l'amélioration de la sûreté du cycle du combustible nucléaire, à la suite de l'accident survenu en 1999 à Tokai-Mura. Un rapport a également été publié sur le maintien de la compétence en matière de sûreté nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle (*Assuring Nuclear Safety Competence into the 21<sup>st</sup> Century*).

## Évacuation des déchets

Les travaux dans le domaine de la sûreté de la gestion des déchets de haute activité à vie longue, notamment du combustible nucléaire irradié, ont eu pour objectif notable de favoriser les connaissances et les méthodes communes parmi les pays membres et de susciter la confiance eu égard à l'option de l'évacuation des déchets dans les formations géologiques. Il s'agit de stocker les déchets radioactifs à vie longue dans des dépôts souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le rapport intitulé *Le point sur l'évacuation des déchets radioactifs en formations géologiques* dresse le bilan des progrès réalisés ces dernières années dans la mise au point et l'application de ce mode d'évacuation.



**Cette publication présente les résultats d'une enquête internationale sur l'enseignement et la formation dans le domaine nucléaire effectuée auprès de 200 organisations dans 16 pays. Elle examine la situation actuelle ainsi que les raisons de s'inquiéter.**

## AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

[www.iea.org/](http://www.iea.org/)

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est le cadre privilégié pour la coopération entre 25 pays membres de l'OCDE dans le domaine de l'énergie. Elle gère un système d'intervention en cas d'urgence pour faire face aux perturbations des approvisionnements pétroliers et un système d'information sur les marchés internationaux du pétrole. L'AIE œuvre en faveur de l'application de politiques énergétiques rationnelles, de l'exploitation de sources d'énergie de substitution et de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle s'emploie aussi à renforcer l'articulation entre les politiques énergétiques et celles de l'environnement, en particulier pour ce qui a trait à l'évolution du climat.

La République Tchèque a adhéré à l'AIE en février 2001. La Corée, la Pologne et la République Slovaque ont bien engagé les négociations en vue de leur adhésion.

En 2000, l'AIE a publié les examens approfondis des politiques énergétiques du Canada, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède. L'édition 2000 de la publication *World Energy Outlook* décrit un nouveau scénario de référence qui prend en considération les politiques de lutte contre le changement climatique déjà mises en œuvre dans les pays de l'OCDE. Selon ce scénario, la consommation énergétique mondiale augmentera de 57 % entre 1997 et 2020, à un taux annuel moyen de 2 %, tandis que les émissions de CO<sub>2</sub> devraient croître de 60 %, ou de 2.1 % par an.

### Industrie et marchés pétroliers

Dans une année d'instabilité sans précédent du marché, la publication mensuelle de l'AIE *Oil Market Report* a interprété la situation complexe et en évolution rapide, confirmant ainsi que l'agence est une source d'analyses qui fait autorité en ce domaine. Le rapport a suivi l'évolution des prix et des stocks pétroliers, en mettant en garde contre la grande faiblesse des stocks d'essence et de fioul domestique au début de 2000, qui rendait le marché vulnérable à des fluctuations, même légères, de l'offre et de la demande.

L'AIE a continué à suivre l'évolution du marché du pétrole, mais elle n'a pas jugé nécessaire de procéder à un prélèvement collectif sur les stocks stratégiques de produits pétroliers. Les pays membres de l'agence ont fait savoir à plusieurs reprises qu'ils étaient prêts à intervenir sur les marchés pétroliers en cas de pénurie réelle.

L'AIE a insisté sur le fait que les pays en développement sont plus durement touchés que les pays industrialisés par les prix élevés. En effet, l'industrie affiche généralement une intensité énergétique plus forte dans les pays en développement, qui consomment plus du double de pétrole pour produire une unité de production économique que ne le font les pays de l'OCDE.

L'AIE a préparé un rapport exhaustif sur la sécurité des approvisionnements pétroliers et sur l'état de

préparation de ses pays membres pour faire face à une perturbation grave des approvisionnements. D'après le rapport, les réserves pétrolières d'urgence sont très supérieures aux 90 jours d'importations nettes que les pays membres se sont engagés à détenir.

## Énergie et changement climatique

L'Agence a continué à conseiller ses pays membres sur les moyens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie et de respecter leurs engagements au titre du Protocole de Kyoto. En juin et en juillet, l'AIE a organisé la simulation d'un système d'échanges de droits d'émission, à laquelle ont participé 17 pays afin de tester ce mécanisme fondamental prévu par le Protocole. La simulation a apporté la preuve de la faisabilité d'un tel système et elle a fait ressortir qu'il permettrait de réduire de 60 % le coût du respect des engagements.

L'AIE a commencé à étudier des moyens de faire participer les pays en développement à l'effort d'atténuation du changement climatique. Une possibilité consiste à trouver des solutions de rechange aux objectifs chiffrés, fixes et contraignants adoptés par les pays industrialisés en vertu du Protocole de Kyoto. Un autre moyen passe par l'utilisation du Mécanisme pour un développement propre qui encourage l'investissement dans des projets respectueux de l'environnement, notamment dans les pays en développement. Une publication conjointe de l'OCDE et de l'AIE intitulée *Emission Baselines : Estimating the Unknown* propose des orientations pratiques pour évaluer le nombre de crédits d'émission que devrait produire un projet mis en œuvre sous couvert de ce mécanisme.

## Diversification énergétique

Les travaux d'analyse sur la réforme des marchés et ses conséquences se sont poursuivis en 2000. Un séminaire de l'AIE sur les fusions et les acquisitions s'est tenu en mars. La conclusion a été qu'à court terme, les fusions ont nui à la sécurité énergétique en ce qu'elles ont supprimé des installations de stockage existant en double, ce qui a entraîné une réduction des stocks pétroliers. A long terme, toutefois, des entreprises de plus grande taille disposeront de ressources plus importantes pour mettre sur pied de nouveaux approvisionnements pétroliers et gaziers.

L'ouvrage intitulé *Regulatory Reform : European Gas* analyse les principaux éléments de la réforme et les moyens d'inscrire dans la durée la sécurité des approvisionnements dans une région très tributaire des importations provenant d'un petit nombre de grands pays producteurs. Une autre étude intitulée *Business as Usual and Nuclear Power* passe en revue les questions qui se posent eu égard à l'énergie nucléaire dans l'optique générale de la politique énergétique et résume les conclusions d'une réunion organisée conjointement par l'AIE et l'Agence pour l'énergie nucléaire.

## Relations avec les pays non membres

Des représentants de l'AIE ont participé au Forum international de l'énergie tenu en novembre en Arabie saoudite, où les pays producteurs et consommateurs de pétrole sont convenus d'examiner une proposition saoudienne visant à créer un secrétariat permanent, de composition restreinte, pour ce Forum qui existe maintenant depuis sept ans. A cette occasion, il a été souligné également qu'il importe

d'améliorer l'offre et la qualité des données sur les marchés pétroliers.

L'Agence a continué à resserrer ses relations avec la Russie. Elle travaille actuellement à un examen approfondi des politiques énergétiques russes. En mars, l'AIE a organisé une conférence à Moscou sur le marché pétrolier.

La publication intitulée *China's Worldwide Quest for Energy Security* expose en détail la croissance rapide observée en Chine depuis deux décennies et l'essor de la demande d'énergie qui en a résulté. Au cours de la prochaine décennie, les importations pétrolières chinoises devraient augmenter rapidement et ce pays cherche à mieux se positionner sur les marchés mondiaux de l'énergie.



## CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS

[www.oecd.org/cem/](http://www.oecd.org/cem/)

La Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) est une organisation intergouvernementale, qui constitue un forum de coopération politique pour les ministres chargés des transports terrestres. La CEMT compte 40 pays membres, 6 pays associés et 2 pays observateurs. La CEMT, sur le plan administratif, fait partie de l'OCDE et contribue à de nombreuses activités à caractère horizontal menées au sein de l'organisation.

### Transport routier

Lors de la session ministérielle annuelle de la CEMT tenue en mai 2000 à Prague, les ministres sont parvenus à un accord sur la stratégie à mettre en œuvre pour parvenir à des transports durables. Cette démarche qui repose sur une intégration des politiques de transport et de l'environnement, implique une action forte des ministres des transports dans des domaines ne relevant habituellement pas de leur compétence directe tels l'aménagement du territoire, la planification urbaine ou la fiscalité.

Les ministres ont également adopté une déclaration relative à la sécurité des usagers vulnérables dans la circulation. Cette déclaration recommande d'appliquer une série de mesures en vue d'améliorer la sécurité des cyclistes, des piétons, des cyclomoteuristes et des motocyclistes.

Ils ont aussi adopté une résolution concernant les règles à appliquer pour les transports internationaux de marchandises par route. Cette résolution traite des conditions d'accès à la profession de transporteur international, de l'accès au marché des services internationaux de marchandises par route, et des dispositions sociales et fiscales.

Une autre résolution à propos des taxes et charges efficaces dans le secteur des transports souligne l'importance de s'orienter vers des taxes ou charges fondées davantage sur la territorialité et de plus de transparence.

Les manifestations contre les augmentations des prix du pétrole de l'an 2000 ont fait nettement ressortir la

nécessité pour les ministres des finances de consulter les ministres des transports et ceux responsables de l'environnement, afin de développer un système de taxes et de redevances à la fois transparent et prévisible. Le Conseil des Ministres de la CEMT a arrêté une position commune sur l'approche à retenir pour développer un système de taxation efficiente des transports.

Les ministres ont également dégagé un certain nombre de nouvelles orientations pour les travaux futurs de la CEMT en vue de faire progresser l'harmonisation sociale et de fixer des prescriptions sociales propres à promouvoir de meilleures conditions de travail, assurer la santé des travailleurs du secteur, et améliorer la sécurité dans les transports routiers internationaux de marchandises.

### **Chemins de fer**

Lors de la session ministérielle de Prague, les ministres sont tombés d'accord sur l'importance de la réforme de la réglementation ferroviaire et veulent assurer l'autonomie de la gestion des entreprises ferroviaires. Il a été souligné par l'ensemble des ministres qu'assurer la sécurité est la priorité

absolue. Les débats ont également fait ressortir la nécessité de prendre en compte les différences fondamentales qui existent entre les entreprises nationales de chemin de fer et les marchés sur lesquels elles opèrent. En conclusion, un large consensus s'est dégagé pour estimer qu'il devait y avoir une certaine flexibilité dans les modèles suivis par les différents pays pour mettre en place la réforme réglementaire et permettre ainsi l'instauration de marchés ferroviaires véritablement paneuropéens.

### **Avenir des transports**

Parmi les travaux de recherche de la CEMT, le 15<sup>e</sup> Symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports a été l'événement clé de l'année. Le thème principal du Symposium qui s'est déroulé à Thessalonique, en Grèce, était : « Questions clés pour le transport des années 2000 ». Trois sujets ont été abordés : scénarios, prévisions et collectes des données ; transformations des structures économiques, institutionnelles et évolution de la technologie ; et périphéralité et intégration paneuropéenne.

## LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX AU NIVEAU INTERNATIONAL : LE GAFI

[www.oecd.org/fatf/](http://www.oecd.org/fatf/)

Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) est un organisme intergouvernemental qui a pour vocation de concevoir et de promouvoir des stratégies de lutte contre le blanchiment de capitaux. Son objectif premier consiste à susciter la volonté politique nécessaire pour réformer au plan national les lois et les réglementations dans ce domaine. Le GAFI est un organisme international indépendant, dont le Secrétariat est installé à l'OCDE. Il encourage l'établissement d'un réseau mondial de lutte contre le blanchiment, surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des mesures anti-blanchiment, et passe en revue les techniques du blanchiment de capitaux et les mesures prises pour le combattre. Dans l'exercice de ces activités, le GAFI collabore avec d'autres organismes internationaux engagés dans cette même lutte.

L'essentiel des travaux menés par le GAFI en 2000 visaient à réduire le nombre des territoires ne coopérant pas à la lutte contre le blanchiment de capitaux. En février, un rapport définissait les critères permettant de déterminer si une juridiction devait être ou

non considérée comme non coopérative et, en juin, le GAFI a identifié quinze pays et territoires non coopératifs, précisant qu'ils risquaient de faire l'objet de contre-mesures si aucun progrès de leur part n'était constaté au cours de l'année suivante. En février 2001, le GAFI a pu annoncer que sept des quinze pays ou territoires concernés avaient fait des progrès considérables et avaient adopté la plupart, voire la totalité, des textes législatifs nécessaires pour remédier aux défaillances identifiées dans le rapport de juin 2000. Le GAFI collabore avec ces pays et territoires, ainsi qu'avec d'autres qui figurent sur la liste, afin qu'ils améliorent leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment. Lors de sa réunion plénière prévue pour juin 2001, le GAFI décidera s'il convient de supprimer certains pays ou territoires de la liste des juridictions non coopératives et s'il est nécessaire de prendre des contre-mesures à l'encontre de ceux n'ayant pas progressé de manière satisfaisante. Parallèlement, les membres du GAFI souhaitent poursuivre le dialogue avec les pays et territoires ainsi identifiés, en coopération avec les organismes régionaux de type GAFI, et sont prêts à fournir, le cas échéant, une assistance technique pour les aider à

concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de lutte contre le blanchiment.

Le GAFI publie par ailleurs un rapport annuel sur les méthodes de blanchiment déjà avérées ou dont on peut redouter l'apparition. Dans son rapport 2000-2001, il a ainsi examiné les services bancaires en ligne et les casinos sur Internet, les fiducies et autres structures non constituées en sociétés, le recours aux avocats, notaires, comptables et autres professionnels, ainsi que le blanchiment de capitaux lié au terrorisme.

Le Groupe d'action financière a été créé au sommet du G7 à Paris en 1989 avec pour mission d'étudier la situation du blanchiment de capitaux et d'identifier les mesures qu'il convenait de prendre pour le combattre. En avril 1990, le GAFI a publié ses Quarante Recommandations, qui fournissent un plan d'action complet sur les mesures à prendre pour lutter contre le blanchiment. Depuis lors, le GAFI continue à examiner les méthodes utilisées pour blanchir les produits d'activités criminelles et il a

déjà procédé à deux cycles d'évaluations mutuelles de systèmes anti-blanchiment de ses membres. Il a également procédé à une mise à jour des Quarante Recommandations, afin de refléter les évolutions intervenues dans les activités de blanchiment, et il s'efforce d'encourager d'autres pays dans le monde à adopter des mesures pour lutter contre elles. La mission du GAFI fait l'objet d'un réexamen tous les cinq ans et lorsque son mandat actuel arrivera à expiration en 2004, les gouvernements membres devront décider s'il doit ou non continuer d'exister.

Le Groupe d'action financière compte trente-et-un membres : l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Commission européenne, le Conseil de coopération du Golfe, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong Chine, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Royaume des Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède, la Suisse et la Turquie.

# LE SECRÉTARIAT DE L'OCDE

## MARS 2001

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Donald J. Johnston

### SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Thorvald Moe  
Herwig Schlögl  
Seiichi Kondo  
Sally Shelton-Colby

### CHEF DU CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Carolyn Ervin

### CHEF DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Roger Harmel

### DIRECTEUR EXÉCUTIF

Pierre-Dominique Schmidt

### CONTRÔLEUR FINANCIER

José Soromenho-Ramos

### RELATIONS EXTÉRIEURES

ET COMMUNICATIONS  
Christopher W. Brooks

### UNITÉ CONSULTATIVE SUR LES QUESTIONS MULTIDISCIPLINAIRES

Wolfgang Michalski

### DIRECTION JURIDIQUE

David Small

### CENTRE POUR LA COOPÉRATION AVEC LES NON-MEMBRES

Eric Burgeat

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Ignazio Visco

### STATISTIQUES

Enrico Giovannini

### ENVIRONNEMENT

Joke Waller-Hunter

### COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT

G. Michael Roeskau

### GESTION PUBLIQUE

Anthony Hutton

### ÉCHANGES

Jean-Marie Metzger

### AFFAIRES FINANCIÈRES, FISCALES ET DES ENTREPRISES

William Witherell

### SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INDUSTRIE

Risaburo Nezu

### ÉDUCATION, EMPLOI, TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES

John Martin

### ALIMENTATION, AGRICULTURE ET PÊCHERIES

Gérard Viatte

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Bernard Hugonnier

### RESSOURCES HUMAINES

Pierre Lebleu

### OPÉRATIONS

David Johnson

### FINANCES ET BUDGET

Normand Saucier

### TECHNOLOGIES ET RÉSEAUX D'INFORMATION

Guido Maccari

### INTERPRÉTATION

Thomas Afton

### TRADUCTION

René Prioux

\*\*\*\*

### AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE

Robert Priddle

### AGENCE POUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Luis Echavari

### CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

José Braga de Macedo

### CLUB DU SAHEL

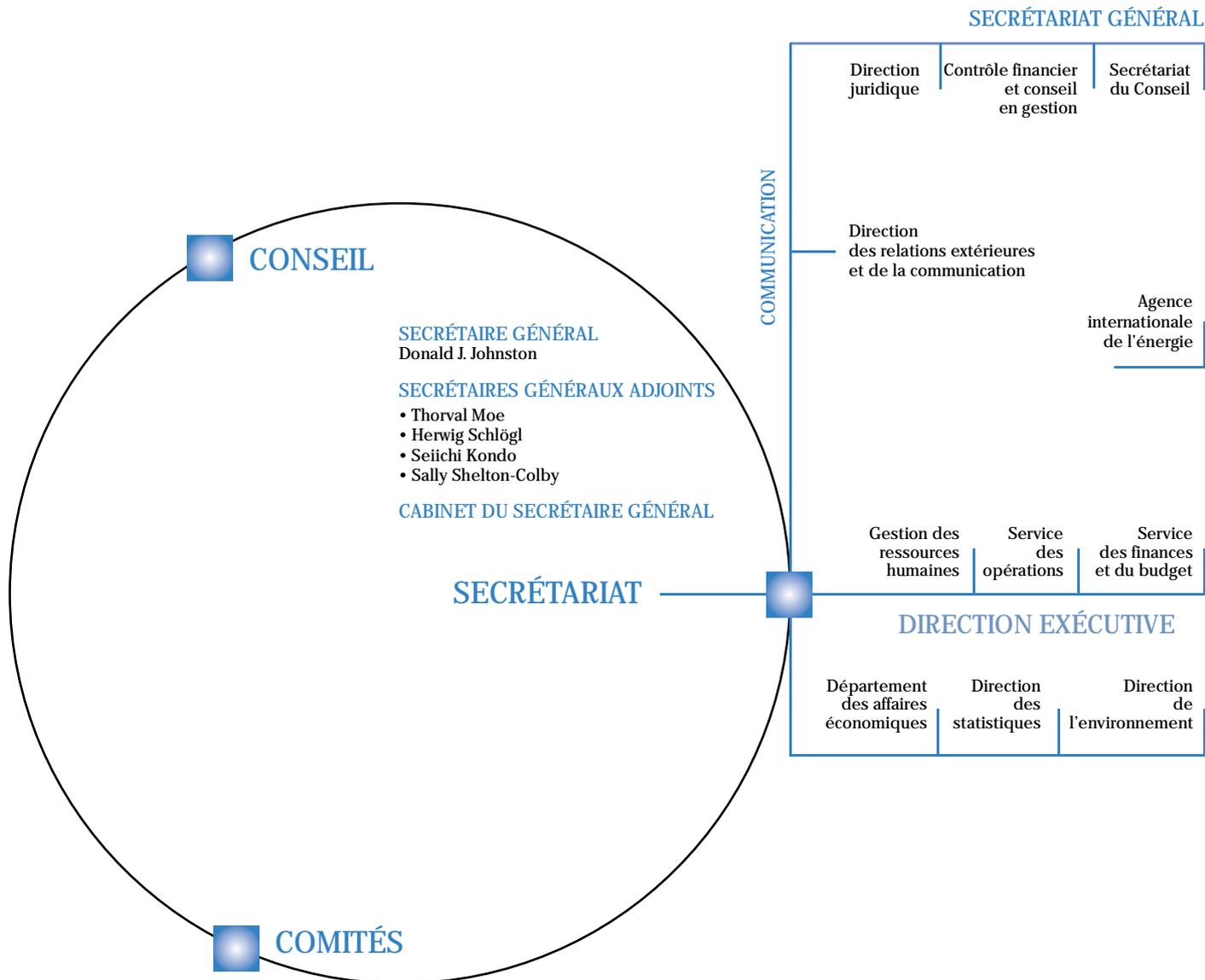
Jacqueline Damon

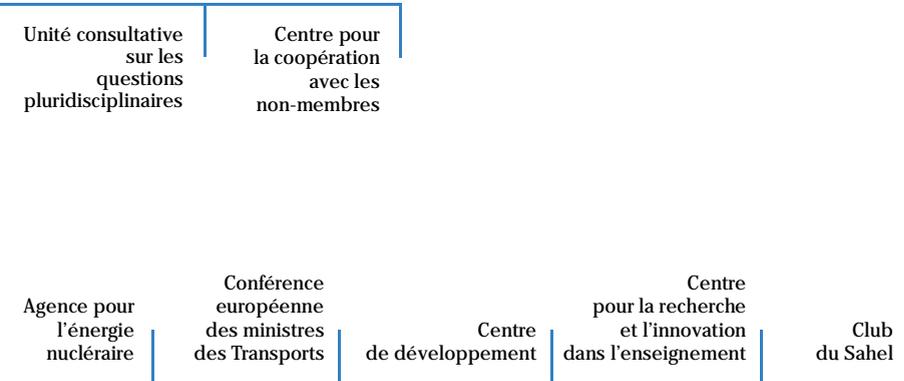
### CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT

John Martin

### CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS

Gerhard Aurbach





### ORGANES SEMI-AUTONOMES



## ORGANIGRAMME DE L'OCDE - MARS 2001

## RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES COMMUNIQUÉ : MAÎTRISER LA MONDIALISATION

[www.oecd.org/subject/mcm/2000/](http://www.oecd.org/subject/mcm/2000/)

Le Conseil de l'OCDE s'est réuni au niveau des ministres les 26 et 27 juin 2000 sous la présidence de M. Peter Costello, Ministre des finances de l'Australie, la vice-présidence étant assurée pour le Canada par M. Pierre Pettigrew, Ministre du commerce international, et M. Jim Peterson, Secrétaire d'État (institutions financières internationales), et pour la Finlande par M. Kimmo Sasi, Ministre du commerce extérieur. Des consultations ont eu lieu avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) auprès de l'OCDE.

Les ministres se félicitent de la participation de la République Slovaque à leur réunion en qualité d'observateur. Ils reconnaissent qu'elle a la volonté et la capacité de devenir membre de l'OCDE. Ils conviennent que la procédure d'adhésion de la République Slovaque devrait s'achever dès que possible.

Les pays de l'OCDE sont engagés dans un processus de transition sans précédent depuis des décennies, qui les conduit vers un monde de plus en plus fondé sur le savoir et de plus en plus interdépendant. La *mondialisation* et les retombées des progrès rapides des technologies offrent de nouvelles opportunités et posent de nouveaux défis à tous les pays, toutes les régions, tous les peuples et tous les citoyens.

L'évolution rapide des technologies de l'information et des communications (TIC) transforme les marchés, notamment les marchés de capitaux, et exige la mise en place de nouvelles méthodes d'organisation du travail, des entreprises et des échanges afin de tirer parti des bienfaits de la mondialisation. Les ministres sont néanmoins conscients des profondes préoccupations que beaucoup ressentent devant les changements économiques et technologiques en cours, et de la nécessité de répondre à ces inquiétudes sur le plan local, national et international.

La mondialisation fait naître de nouvelles interrogations en matière de *gouvernance*. A tous les niveaux, la gouvernance établit les conditions dans lesquelles les individus s'efforcent, seuls ou collectivement, de réaliser leurs aspirations au sein du corps social. Une gouvernance publique judicieuse et efficace contribue à renforcer la démocratie et les droits de l'homme, à favoriser la prospérité économique et la cohésion sociale, à réduire la pauvreté, à améliorer la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles et à raffermir la confiance dans l'action gouvernementale et la gestion publique. Instaurer un climat de confiance à l'égard des institutions publiques est essentiel pour la bonne gouvernance. Le rapport de l'OCDE *Renforcer*

*l'éthique dans le service public : les mesures des pays de l'OCDE* donne un aperçu complet des mesures de gestion de l'éthique dans tous les pays membres. L'amélioration de l'ouverture, de la transparence et de la responsabilisation, grâce à un renforcement des mécanismes de consultation et à une meilleure connaissance de l'évolution des relations entre les pouvoirs publics et la société civile, est un élément fondamental de la gouvernance. Les technologies de l'information et des communications offrent aux gouvernements d'importants moyens nouveaux d'interaction avec les citoyens.

## Développement durable et cohésion sociale

Assurer le *développement durable* reste l'un des objectifs primordiaux des gouvernements des pays de l'OCDE. En 2001, le *Rapport de l'OCDE sur le développement durable* sera complété par l'analyse présentée dans l'*Étude sur la croissance* et dans *Stratégie et perspectives de l'environnement*, afin de définir un ensemble d'orientations qui se renforcent mutuellement et soient cohérentes pour mieux intégrer les considérations économiques, sociales et environnementales. Le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles demeurent des défis majeurs à l'échelle planétaire, et l'OCDE continuera de conseiller les gouvernements sur les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre les engagements souscrits dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle contribuera grandement à faire avancer les travaux internationaux sur le développement durable en vue de la réunion « Rio+10 » de 2002 et jouera un rôle essentiel à cet égard en proposant aux gouvernements des analyses et des recommandations.

Les économies de l'OCDE ont entrepris de s'adapter à toute une série de changements qui ont de profondes répercussions sur le travail et la société. Une *amélioration de la cohésion sociale*, favorisée par le plein emploi, facilitera cet ajustement. Des mesures de nature à enrichir le *capital humain et social* sont nécessaires pour renforcer la capacité des économies et des individus de s'adapter à ces mutations et en faire bénéficier tous les groupes de la société, en particulier les défavorisés. Les travaux de l'OCDE dans les domaines qui suivent aideront les gouvernements à promouvoir l'inclusion sociale :

- *Emploi* : Les évolutions observées récemment dans plusieurs pays montrent que le plein emploi est réalisable, dès lors que les désincitations au travail sont supprimées et les possibilités d'emploi élargies par des mesures micro- et macro-économiques se renforçant mutuellement. Une mise en œuvre complète, adaptée aux différents pays, des recommandations formulées dans la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi* reste essentielle.
- *Éducation et formation* : Les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, qui occupent une place grandissante dans l'environnement professionnel, exigent une mise à jour permanente des compétences. Des stratégies d'investissement dans l'éducation et de réelles possibilités de renouvellement des connaissances et des compétences tout au long de la vie conditionnent l'épanouissement individuel et la réussite économique. Les ministres de l'éducation des pays de l'OCDE formuleront des recommandations sur ces points à leur réunion d'avril prochain.
- *Inclusion sociale* : Le maintien de la cohésion sociale par des politiques qui favorisent un degré élevé

d'inclusion est un élément essentiel dans une société fondée sur le savoir. Des stratégies adéquates d'aide aux familles et aux collectivités peuvent contribuer à renforcer encore la cohésion sociale ; elles peuvent aussi être source d'avantages à long terme pour l'économie et le marché du travail.

- *Vieillesse* : Les ministres se félicitent des suites données au rapport de l'OCDE *Préserver la prospérité dans une société vieillissante*. Ils renouvellent leur engagement à créer un environnement dans lequel les personnes âgées peuvent jouer un rôle actif dans la société et disposer d'une plus grande latitude pour leurs décisions de départ à la retraite. Les réformes devraient tendre à éliminer progressivement les incitations à une retraite anticipée.
- *Santé* : Chacun devrait pouvoir accéder à des soins de santé de qualité pour un prix abordable. Tous les pays se doivent d'améliorer la performance de leurs systèmes de santé afin que ceux-ci atteignent leurs objectifs d'équité et d'efficacité. Le coût et l'impact du vieillissement et le financement de la santé appellent une plus grande attention dans tous les pays de l'OCDE. Les ministres approuvent l'importance stratégique accrue que l'OCDE accorde aux questions de santé et attendent avec intérêt les résultats de ses travaux.
- Les *migrations internationales* revêtent une importance croissante : des mesures sont nécessaires pour faciliter une meilleure intégration des migrants dans les pays d'accueil. Les migrations contribuent aussi à répondre aux besoins nouveaux sur le marché du travail.

## Perspectives économiques

*L'économie mondiale* évolue désormais plus favorablement. La quasi-totalité des pays de l'OCDE connaissent des taux de croissance plus élevés – globalement les plus rapides depuis 1988 – en même temps qu'un faible taux d'inflation et une décreue du chômage. A l'extérieur de la zone de l'OCDE, bon nombre d'économies de marché émergentes et d'économies en transition se redressent vigoureusement après les crises de 1997-98 et leur croissance devrait demeurer soutenue ; les réformes macro-économiques et micro-économiques opérées dans ces pays, une croissance vigoureuse chez leurs partenaires commerciaux, en particulier aux États-Unis, et la préservation de l'ouverture des marchés mondiaux y ont été pour beaucoup. Néanmoins, des incertitudes considérables entourent les perspectives d'évolution des marchés de produits de base et de capitaux et leurs conséquences pour l'économie mondiale, et on peut s'interroger sur la durabilité de la croissance dans certains pays. Un certain nombre de pays parmi les moins avancés ne bénéficient pas encore de la mondialisation.

Les *États-Unis* connaissent la plus longue période d'expansion de leur histoire. Les gains de productivité se sont accélérés, le chômage a fortement reculé et les revenus réels ont connu une progression générale. Les nouvelles technologies et les changements structurels ont amélioré le potentiel de croissance non inflationniste de l'économie. Toutefois, malgré quelques signes récents de ralentissement, la demande continue peut-être d'augmenter plus vite que l'offre, au risque d'une accélération de l'inflation. Le déficit de la balance des opérations courantes s'est fortement creusé, sous l'effet principalement de la vigueur particulière de l'économie américaine.

Toute la difficulté pour les autorités monétaires est de maintenir un rythme viable de progression de la demande, compatible avec une faible inflation. Il ne faudrait pas assouplir la politique budgétaire et il convient d'accroître l'épargne nationale.

Dans la *zone euro* et dans les autres *pays européens*, les perspectives à court terme pour la croissance et l'emploi sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été depuis la fin des années 80. Dans l'ensemble de la région, le chômage a régulièrement diminué sans que cela crée d'inflation. Toutefois, malgré la récente évolution positive de l'offre sur les marchés du travail, des produits et des capitaux, il existe un risque limité d'apparition de tensions inflationnistes. La politique monétaire devrait continuer d'être axée sur la stabilité des prix afin de contribuer à la préservation de conditions propices à une expansion économique durable et non inflationniste. Étant donné les perspectives actuelles d'évolution de la production, il convient d'éviter tout assouplissement de la politique budgétaire dans les pays de la zone euro et d'affecter les excédents imprévus de recettes à la réduction de la dette publique. Dans les pays à lourde fiscalité, les allègements d'impôts devraient viser à renforcer la capacité d'offre et s'accompagner de compressions des dépenses en vue de prévenir toute détérioration des situations budgétaires sous-jacentes. Il s'agit maintenant d'inscrire l'expansion actuelle dans la durée. La poursuite des réformes structurelles aiderait les économies européennes à s'acheminer vers une croissance plus soutenue, en leur permettant d'accroître la productivité et l'emploi et de tirer un meilleur parti de l'innovation et des opportunités offertes par les nouvelles technologies.

Au *Japon*, l'économie présente les signes positifs d'une reprise dont la durabilité est toutefois incertaine. Les

autorités devraient s'employer à soutenir le redressement de l'activité à court terme sans compromettre la santé de l'économie à long terme. Il convient de maintenir des conditions monétaires accommodantes. La consolidation des finances publiques n'est pas souhaitable à court terme, mais il faut élaborer une stratégie à moyen terme crédible pour remédier aux niveaux élevés et rapidement croissants de la dette publique brute, et la mettre en œuvre une fois que l'économie sera sur la voie d'une véritable reprise tirée par la demande privée. Il faut mener à bien rapidement d'amples réformes structurelles, et notamment poursuivre la réforme en cours du secteur bancaire et la restructuration des entreprises, pour dynamiser l'économie. La réforme de la réglementation reste importante pour l'économie.

### La « nouvelle économie » et les sources de la croissance

L'OCDE a entrepris une vaste étude sur les *sources de la croissance*, qui doit être achevée en 2001, notamment pour déterminer si une « nouvelle économie » prend forme et comment l'action des pouvoirs publics doit s'y adapter. On a pu observer ces dernières années de grandes disparités dans les performances de croissance des pays membres. L'amélioration est particulièrement frappante aux États-Unis, où la croissance du PIB par habitant dépasse la moyenne de l'OCDE. D'autres économies de l'OCDE (notamment l'Australie, le Danemark, l'Irlande, la Norvège et les Pays-Bas) sont citées dans le premier rapport sur le projet de l'OCDE consacré à la croissance comme ayant affiché une accélération de la croissance tendancielle de leur PIB par habitant au cours des années 90 par rapport à la décennie 80. Ces pays ont relativement bien réussi à mobiliser les

ressources potentielles de main-d'œuvre dans les années 90. Certains nouveaux membres, dont la Pologne, ont également enregistré une croissance économique vigoureuse durant cette période. Ces derniers temps, certaines autres économies de l'OCDE ont aussi obtenu des résultats très satisfaisants. L'amélioration de leurs performances a des causes différentes, mais l'une de leurs caractéristiques communes est d'avoir de bons antécédents en matière de réformes économiques.

Il apparaît de plus en plus que l'innovation, la recherche, le savoir et les *technologies de l'information et des communications (TIC)* constituent des moteurs de productivité, d'emploi et de croissance. C'est aux États-Unis qu'une « nouvelle économie » se manifeste le plus clairement, avec une forte croissance non inflationniste, liée au rôle grandissant des TIC, et une forte augmentation de la productivité du travail à la fin des années 90. Les indices des effets positifs de l'expansion des investissements dans les TIC se sont multipliés au cours des années 90 dans un grand nombre d'autres pays de l'OCDE.

Les travaux de l'OCDE aideront les pays membres à mieux comprendre les très bonnes performances économiques de ces pays, le rôle grandissant des TIC et la possibilité de voir se former une « nouvelle économie », et donc à mieux définir leurs politiques. Les ministres soulignent que des politiques macro-économiques saines, axées sur la croissance et la stabilité, des marchés nationaux et internationaux ouverts et flexibles et des cadres réglementaires et administratifs propres à encourager l'esprit d'entreprise sont essentiels pour obtenir de bons résultats économiques. Tous les pays membres et non membres sont à même de tirer parti des possibilités offertes par la dynamique de la « nouvelle économie »

dans leur propre contexte social. Il convient d'envisager sérieusement le risque d'une « fracture numérique », aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, en particulier en ce qui concerne l'accès des pays en développement aux technologies.

Le *commerce électronique* accroît rapidement son impact sur la productivité et la croissance. Une coopération internationale est indispensable pour formuler des approches cohérentes de ce phénomène mondial. Il est vital que les consommateurs aient confiance dans le commerce électronique si l'on veut tirer pleinement parti des possibilités qu'il offre. Les *Lignes directrices de l'OCDE régissant la protection des consommateurs*, adoptées en décembre 1999, contribuent grandement à ce processus ; il convient donc d'assurer un suivi de leur mise en œuvre. L'OCDE coparrainera en décembre 2000 une conférence sur les modes alternatifs de règlement des différends applicables au commerce électronique. Il faut aussi instaurer une plus grande confiance dans le domaine de l'authentification et de la protection de la vie privée. L'OCDE poursuivra ses travaux à cet égard et collaborera avec le secteur privé et les autres acteurs pour mettre au point des mesures efficaces face à d'autres problèmes urgents concernant la sécurité de l'Internet tels que le piratage et les virus. En janvier 2001, l'OCDE organisera une conférence sur les principaux enjeux du commerce électronique, y compris les risques d'une « fracture numérique », qui accueillera un large éventail d'économies non membres ainsi que des représentants des entreprises, des travailleurs et de la société civile.

Les *petites et moyennes entreprises* sont fondamentales pour la vitalité de nos économies. Les ministres se félicitent de l'adoption de la *Charte de Bologne* à la

Conférence des 14 et 15 juin 2000, laquelle souligne la nécessité d'un environnement de politique économique qui permettra aux PME de s'épanouir et de contribuer ainsi à l'emploi, à la cohésion sociale et au développement local. L'OCDE s'efforcera d'approfondir l'analyse, à l'intention des pays membres, des questions évoquées dans la Charte et de leurs conséquences pour l'action des pouvoirs publics et diffusera les résultats de ces travaux auprès des pays n'appartenant pas à l'Organisation.

### Maintenir la dynamique de la libéralisation des échanges

Le système commercial multilatéral fondé sur des règles offre le meilleur cadre pour assurer la croissance et la prospérité mondiale. A cet effet, l'intensification de la libéralisation multilatérale, fondée sur des règles multilatérales renforcées et conjuguée à des institutions et des politiques nationales bien conçues, aidera à réaliser les promesses de la « nouvelle économie » et favorisera le recul de la pauvreté et le développement durable. Les ministres sont déterminés à œuvrer en vue du lancement à l'OMC, dès que possible, d'un cycle de négociations commerciales multilatérales ambitieux, équilibré et de large portée reflétant les besoins et les aspirations de tous les membres de l'OMC. Les leçons de la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle sont claires. Les ministres conviennent qu'une ferme volonté politique et une plus grande flexibilité de toutes parts sont nécessaires si l'on veut qu'un consensus se dégage en faveur d'un nouveau cycle de négociations ; il faut faire davantage pour répondre aux préoccupations particulières et diverses des pays en développement et une interaction plus large s'impose avec nos sociétés pour instaurer un dialo-

gue constructif sur les avantages et les défis de la libéralisation des échanges. A cet égard, les ministres soulignent la nécessité d'accélérer le processus en cours dans le cadre de l'OMC en vue d'améliorer son fonctionnement.

Les ministres réaffirment leur engagement en faveur de négociations constructives dans le cadre du programme incorporé et s'efforceront de faire progresser ces négociations. Au-delà de ce programme incorporé sur l'agriculture et les services, ce nouveau cycle doit aussi viser à renforcer encore le système de l'OMC et à permettre de mieux prendre en compte les intérêts de tous les membres de l'OMC dans le souci de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Les ministres confirment leur volonté de poursuivre les travaux préparatoires dans cette optique.

Les *intérêts et préoccupations des pays en développement* seront particulièrement prioritaires lors des préparatifs et du déroulement d'un nouveau cycle de négociations. Il faut mettre en œuvre sans délai les mesures à court terme récemment décidées en vue d'instaurer un climat de confiance pour l'application des engagements du cycle d'Uruguay, l'extension de l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés et l'assistance technique au renforcement des capacités. Les ministres reconnaissent la nécessité d'aller plus loin dans ce domaine. Ils se félicitent des travaux réalisés par l'OCDE sur les questions qui concernent les échanges et le développement.

Les ministres se félicitent de l'élargissement de la composition de l'OMC et des progrès des nouvelles adhésions, notamment celle de la *Chine* et, par là même, de l'intégration plus complète de nouveaux membres au système commercial multilatéral.

*L'intérêt manifesté par l'opinion publique à l'égard de la mondialisation* s'est focalisé sur le système multilatéral. Il est donc crucial, pour démontrer les avantages qui découlent du libre accès aux marchés, d'accroître l'ouverture et la transparence de ce système. Il faut faire mieux comprendre à l'opinion publique les liens et complémentarités entre la libéralisation des échanges et l'ensemble des problèmes qui se posent dans d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics si l'on veut renforcer le système commercial multilatéral et susciter un large soutien de l'opinion. Une coopération plus étroite entre les organisations internationales compétentes – OMC, FMI, Banque mondiale, CNUCED, OIT, OMS, PNUE – et l'OCDE est essentielle. Les travaux analytiques de l'OCDE à l'appui du système commercial multilatéral, notamment sur l'investissement, les échanges et l'environnement, les échanges et les normes fondamentales du travail, et les échanges et la concurrence, ainsi que ses contributions à l'analyse internationale des questions de gouvernance, gardent tout leur intérêt.

Les ministres regrettent vivement que les Participants à *l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation* ne soient pas parvenus à conclure un accord régissant l'agriculture conformément aux décisions prises lors du Cycle d'Uruguay. Ils appellent à reprendre les négociations et à les mener à bien d'ici à la fin juillet, si possible, et au plus tard à la fin 2000. Les travaux sur les aspects financiers de *l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation* devraient examiner ces disciplines au regard des pratiques commerciales et sous l'angle de leur application cohérente, compte tenu notamment des développements récents à l'OMC. Des progrès substantiels ont été accomplis au sein du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation dans le sens d'un renforce-

ment des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation. Les ministres demandent instamment que le Plan de travail soit achevé d'ici à la fin de 2001 et souhaitent qu'un rapport d'étape leur soit soumis à leur prochaine réunion. Il faudrait également que le Groupe sur les crédits à l'exportation adopte des mesures plus vigoureuses pour faire en sorte que le soutien accordé aux pays pauvres très endettés (PPTE) au titre des crédits à l'exportation ne soit pas utilisé à des fins improductives.

Les ministres constatent avec préoccupation que *l'Accord de l'OCDE sur la construction navale* n'est pas encore entré en vigueur et que ce secteur reste confronté à de graves difficultés dans certaines régions. L'OCDE poursuivra ses travaux sur la construction navale, notamment pour améliorer la transparence, compte tenu en particulier de la nécessité d'instaurer des conditions normales de concurrence dans ce secteur. L'OCDE resserrera ses contacts avec les pays non membres qui ont des activités importantes de construction navale.

Le *soutien aux agriculteurs* dans l'ensemble de la zone de l'OCDE, tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs, est revenu à des niveaux aussi élevés qu'il y a une décennie. La faiblesse des prix mondiaux des produits de base et les tensions qui en résultent pour les revenus agricoles ont conduit de nombreux pays à prendre de nouvelles mesures ou à octroyer des aides supplémentaires aux agriculteurs. Dans de nombreux cas, ces mesures ont été mises en œuvre selon des modalités incompatibles avec les principes de la réforme des politiques agricoles, tandis que d'autres pays ont adopté des mesures de soutien découplées compatibles avec ces principes. Les ministres réaffirment,

conformément à l'article 20 de l'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, leur attachement à l'objectif à long terme d'une réduction progressive et substantielle du soutien et de la protection, débouchant sur une réforme fondamentale. Ils conviennent de poursuivre leurs efforts pour concrétiser l'ensemble des objectifs et des principes de réforme des politiques agricoles et admettent les caractéristiques multifonctionnelles de l'agriculture et la nécessité de veiller à ce que des politiques soient ciblées, transparentes et efficaces par rapport à leur coût, tout en maximisant les avantages et en évitant de fausser la production et les échanges. L'innocuité des produits alimentaires, la sécurité alimentaire, la viabilité des zones rurales et la protection de l'environnement ainsi que l'efficacité économique du secteur agro-alimentaire sont des préoccupations communes. Les politiques visant à répondre à ces préoccupations doivent respecter les principes et critères notés ci-dessus, adoptés à l'OCDE. Les travaux de l'OCDE présentent un grand intérêt, pour la réforme des politiques agricoles et pour étayer les négociations commerciales en cours à l'OMC.

Une *gestion efficace et durable des ressources halieutiques* et les interactions entre la gestion des ressources et les échanges sont des domaines importants de l'action internationale. Les stocks de poisson surexploités doivent être reconstitués jusqu'à des niveaux viables. Les mesures prises à cet effet devraient s'attaquer aux causes de la surpêche et aux coûts d'ajustement sociaux et économiques à court terme sans pour autant fausser les échanges ou compromettre l'objectif d'utilisation durable des ressources à l'échelle planétaire. L'étude récente de l'OCDE, *La transition vers une pêche responsable*, de même que les nouveaux travaux sur la libéralisation du marché de

la pêche, les coûts de gestion des pêcheries et les indicateurs de viabilité de la pêche, y compris les questions liées aux transferts financiers publics, apporteront une contribution précieuse à l'élaboration des politiques. Les questions concernant l'aquaculture doivent faire partie intégrante de ces travaux.

## Gouvernance

De plus en plus, des *questions communes de gouvernance* se posent dans les pays de l'OCDE et les pays non membres. Les approches de la gouvernance doivent être adaptées, pour que les bienfaits de la mondialisation se concrétisent pleinement et soient largement partagés, et elles doivent tenir compte de la situation de chaque pays. Les ministres demandent à l'OCDE qu'elle continue d'apporter sa contribution essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en matière de gouvernance, par un dialogue avec les économies n'appartenant pas à l'Organisation dans le cadre de l'*Initiative sur la gouvernance* qu'elle met actuellement au point, en partenariat avec d'autres organisations internationales et régionales et à travers des consultations larges et ouvertes avec la société civile. L'OCDE rendra compte de l'avancement de son *Initiative sur la gouvernance* en 2001.

Les ministres se félicitent de l'adoption de la version révisée des *Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales* par les gouvernements des pays membres de l'OCDE ainsi que ceux de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de la République Slovaque. Les Principes directeurs fournissent un solide ensemble de recommandations pour un comportement responsable des entreprises dans le monde entier, en conformité avec les législations en vigueur. Ils font

partie intégrante de la *Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales*, qui offre un cadre équilibré pour améliorer le climat de l'investissement international et encourager la contribution positive que les entreprises multinationales peuvent apporter aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Les Principes directeurs, élaborés dans le cadre d'un dialogue constructif avec les milieux d'affaires, les représentants des organisations syndicales et les organisations non gouvernementales, marquent une étape importante dans la prise en compte des préoccupations du public à l'égard de la mondialisation. Pour une mise en œuvre efficace, il faudra que toutes les parties concernées agissent de façon responsable et en toute bonne foi : les pouvoirs publics, les organisations patronales et syndicales et les autres acteurs ont tous un rôle à jouer.

L'OCDE poursuivra ses travaux analytiques dans le domaine de la *politique d'investissement*, notamment sur les moyens d'optimiser les avantages de la libéralisation de l'investissement en tenant pleinement compte de ses dimensions sociales et environnementales, et sur les formes dommageables de concurrence au niveau des mesures destinées à attirer les investissements. Elle encouragera les pays non membres à adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales.

L'OCDE a beaucoup progressé vers l'élimination des *pratiques fiscales dommageables*. Dans le prolongement de la Recommandation du Conseil de 1998 sur la

concurrence fiscale dommageable, 47 régimes fiscaux préférentiels potentiellement dommageables ont été recensés dans les pays membres de l'OCDE. Les ministres ayant approuvé le Rapport de 1998 réaffirment l'engagement de leurs pays de supprimer d'ici à avril 2003 tous les éléments de leurs régimes fiscaux préférentiels dont il est établi qu'ils sont effectivement dommageables, une fois mises au point de nouvelles orientations pour l'application des critères de 1998. Concernant les paradis fiscaux, l'OCDE a entrepris l'examen d'un certain nombre de juridictions. Les ministres se félicitent de l'engagement de six d'entre elles<sup>1</sup> d'éliminer les pratiques fiscales dommageables ; leurs noms ne figurent pas dans le Rapport publié ce jour<sup>2</sup> même si elles répondent actuellement aux critères qui caractérisent les paradis fiscaux. Sur les juridictions restantes, 35 ont été identifiées comme répondant aux critères techniques qui caractérisent les paradis fiscaux. L'OCDE établira d'ici au 31 juillet 2001 une Liste des paradis fiscaux non coopératifs. Celle-ci devrait servir de base à l'élaboration de mesures défensives, comme prévu dans le Rapport de 1998. L'OCDE aidera les juridictions coopératives à se conformer aux normes internationales à mesure qu'elles renoncent à recourir à des pratiques fiscales dommageables, et entamera un dialogue avec les économies non membres pour éliminer ces pratiques.

Le *commerce électronique* soulève des problèmes nouveaux pour la *politique fiscale et l'administration de l'impôt*. La concrétisation de tous les avantages potentiels du commerce électronique nécessite un environnement prévisible pour les entreprises, les

1. Bermudes, Chypre, Les îles Caïmans, Malte, l'île Maurice et Saint-Marin.

2. État d'avancement des travaux portant sur l'identification et la suppression des pratiques fiscales dommageables.

consommateurs et les pouvoirs publics. Les ministres confirment que l'OCDE a un rôle essentiel à jouer dans le règlement satisfaisant de ces problèmes : des progrès ont été accomplis dans l'application des *Conditions cadres pour l'imposition du commerce électronique* définies à Ottawa. Ils se félicitent de la contribution constructive qu'ont apportée à ces travaux les milieux d'affaires et divers pays non membres de l'OCDE et attendent pour la prochaine réunion un rapport d'étape sur les problèmes de fiscalité directe et indirecte soulevés par le commerce électronique. L'Organisation coparrainera en 2001 une conférence mondiale sur « Les administrations fiscales à l'ère de l'électronique ».

La lutte contre la *corruption* revêt une priorité élevée. De grands progrès ont été accomplis dans la ratification, l'application et le suivi de la *Convention sur la corruption*, entrée en vigueur en février 1999. Vingt-trois pays ont achevé leurs procédures internes et les textes d'application de vingt et un de ces pays ont été examinés par le Groupe de travail sur la corruption. Les ministres félicitent ces pays et les invitent instamment à remédier dès que possible aux déficiences qui ont été recensées dans les textes actuels d'application. Ils constatent avec satisfaction qu'un certain nombre de pays sont sur le point d'achever leurs procédures internes ; il est urgent que tous les signataires ratifient et mettent en œuvre la Convention. Les ministres demandent au Groupe de travail de commencer dès que possible le suivi de l'exécution des textes d'application. Il faut maintenant que la législation anti-corruption soit efficace-

ment appliquée dans la pratique et qu'on progresse dans l'examen des autres questions concernant la corruption<sup>3</sup>. Pour renforcer cette action, il faut que la corruption d'agents publics étrangers devienne une infraction grave déclenchant l'application de la législation anti-blanchiment. L'OCDE continuera à rechercher la participation de pays non membres à ses travaux. Il faut poursuivre les travaux sur les effets anti-corruption potentiels des règles du commerce international conformément au mandat ministériel de 1999.

Le Groupe d'action financière a lui aussi grandement contribué à diffuser le message *anti-blanchiment* dans le monde, en particulier par son rapport sur l'amélioration des politiques des pays et territoires non coopératifs.

Les *ententes injustifiables* privent l'économie mondiale de milliards de dollars. Il faut que les gouvernements démontrent aux consommateurs à travers le monde qu'ils seront efficacement protégés contre de tels abus. La Recommandation de l'OCDE de 1998 a joué un rôle de catalyseur dans le durcissement des lois anti-ententes et l'élaboration de nouveaux programmes d'application ; il faut maintenant que davantage de pays se joignent à cet effort. Il convient d'améliorer la coopération bilatérale et multilatérale pour l'application des lois et de s'efforcer d'éliminer les obstacles injustifiés à l'échange d'informations entre pays dans des conditions de sécurité appropriées.

De nouveaux progrès en matière de *réforme de la réglementation* sont nécessaires dans les pays membres.

3. Les actes de corruption en liaison avec des partis politiques étrangers ; les avantages promis ou accordés à une personne par anticipation de sa désignation comme agent public étranger ; la corruption d'agents publics étrangers en tant qu'infraction principale pour la législation relative au blanchiment de capitaux ; et le rôle des filiales étrangères et des places offshore dans les mécanismes de corruption.

Une réglementation de qualité, sur des marchés ouverts et concurrentiels, supprimera les inefficiences sans nuire à des normes élevées dans des domaines tels que la santé, la sécurité et l'environnement. Les travaux multidisciplinaires de l'OCDE sur la réforme de la réglementation et les examens en cours des progrès réalisés dans les pays membres contribuent utilement à promouvoir de bonnes pratiques réglementaires et devraient être poursuivis pour d'autres pays membres.

L'OCDE et la Banque mondiale ont lancé conjointement des activités fructueuses pour promouvoir à travers le monde la réforme dans le domaine du gouvernement d'entreprise, en adoptant comme base de dialogue les *Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE*. Au cours des prochaines années, les deux institutions poursuivront leurs efforts avec une série de Livres blancs consacrés à des questions spécifiques de gouvernement d'entreprise en Russie, en Amérique latine et en Asie. Afin de favoriser davantage la stabilité financière et la transparence des entreprises, l'OCDE effectuera des travaux analytiques sur l'utilisation abusive de la structure sociétaire.

Les entreprises répondent aux préoccupations du public par l'adoption de *codes de conduite*. Il faut réaliser d'autres travaux analytiques pour mieux comprendre les conséquences de cette évolution.

Les *biotechnologies* revêtent une importance grandissante dans nos sociétés en raison de leurs répercussions considérables, notamment pour la santé humaine et les soins de santé, la production agro-alimentaire et le développement durable. Un approfondissement des connaissances et une intensification de la coopération pour la gestion des

avantages et des risques qui en résultent sont indispensables à l'échelon international pour que se concrétisent tous les bienfaits économiques, environnementaux et sociaux qu'on peut en attendre, et pour résoudre les problèmes nouveaux qui en découlent sur le plan de la réglementation. Il faut en particulier maintenir et renforcer la confiance du public grâce à des politiques transparentes. L'OCDE continuera de contribuer à ce processus d'amélioration des connaissances dans tout l'éventail des questions liées aux biotechnologies et s'efforcera d'associer les pays non membres à ces travaux. Les ministres invitent l'OCDE à envisager l'organisation en 2001 d'une conférence sur les effets environnementaux des organismes génétiquement modifiés.

La *sécurité des aliments* est un objectif fondamental pour tous les gouvernements. Les ministres se déclarent attachés à une démarche scientifique et fondée sur des règles. Les modalités d'application de la précaution à la sécurité des aliments en situation d'incertitude scientifique sont actuellement examinées afin de favoriser une meilleure compréhension des différents points de vue à ce sujet et de parvenir, au niveau mondial, à un plus large consensus sur cette question, en particulier à la Commission du Codex Alimentarius. L'OCDE a engagé d'importants travaux sur les biotechnologies et d'autres aspects de la sécurité des aliments, notamment ceux demandés par le G8, et a ainsi contribué à une meilleure connaissance internationale des différentes approches. Les consultations avec les parties intéressées, notamment avec les ONG, et la Conférence d'Edimbourg sur la sécurité des aliments génétiquement modifiés, qui a eu lieu en février de cette année, ont été très fructueuses. L'OCDE continuera de réaliser des analyses économiques et de jouer un rôle actif dans le

dialogue international sur la sécurité des aliments, en poursuivant son action en direction de la société civile et en s'appliquant à partager les résultats de ses travaux dans ce domaine avec les pays non membres. S'appuyant sur ses avantages comparatifs, l'OCDE, par ses travaux, complétera efficacement, sans double emploi, les activités d'autres organisations internationales, en particulier la FAO et l'OMS.

## Coopération pour le développement

La *coopération pour le développement* a un rôle crucial à jouer pour promouvoir l'intégration des pays en développement au processus de mondialisation, afin de soutenir la croissance et de combattre la pauvreté. La déclaration du Comité d'aide au développement concernant le *partenariat au service de la lutte contre la pauvreté* souligne l'importance de cadres de développement intégré d'envergure nationale incorporant une stratégie de lutte contre la pauvreté. Les objectifs de développement convenus à l'échelon international pour 2015 en matière de réduction de la pauvreté, de progrès social et de protection de l'environnement fournissent un point de référence et un instrument de suivi, aussi bien pour l'action menée au plan international que pour les stratégies nationales de développement. Des avancées réelles ont été obtenues dans la plupart des régions au cours des années 90 mais, dans de nombreux pays, en particulier les plus pauvres, les objectifs ne pourront pas être atteints sans un vaste effort national et sans le soutien de la communauté internationale. L'attachement au respect des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, est un élément essentiel de la coopération pour le développement et revêt une importance vitale pour une réduction durable de la pauvreté.

*Les stratégies de lutte contre la pauvreté* et le partenariat sont à la base du net renforcement des efforts d'allègement de la dette des PPTÉ décidé l'année dernière. Les pays membres doivent dégager dès que possible les contributions, fondées sur le principe d'un partage équitable du fardeau, pour le financement des réductions convenues de la dette multilatérale, afin d'éviter d'en retarder la mise en œuvre. Les ressources libérées par les allègements de la dette et l'aide extérieure doivent être utilisées de manière efficace au service du développement et de la lutte contre la pauvreté et il faut éviter les dépenses improductives. L'OCDE formulera des lignes directrices pour la lutte contre la pauvreté ainsi que des orientations complémentaires pour une application des principes du partenariat propre à améliorer la gouvernance publique dans les pays partenaires. Une plus grande cohérence des politiques dans les pays de l'OCDE est en outre indispensable pour que les pays en développement parviennent à tirer pleinement parti des opportunités que leur offre la mondialisation : l'OCDE établira une Liste des conditions essentielles à la cohérence des politiques afin d'aider ses pays membres dans ce domaine. Elle approfondira également ses travaux analytiques sur les liens entre la libéralisation des échanges, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

*Les apports d'aide* aux pays en développement ont sensiblement augmenté pour la deuxième année consécutive. Les gouvernements des pays de l'OCDE se félicitent de cette évolution. Ils s'emploieront à ce que ce redressement perdure et accentueront leurs efforts pour fournir des fonds supplémentaires. A cet égard, la plupart des membres sont inspirés par l'objectif de 0.7 pour cent fixé pour le rapport

APD/PNB. Les gouvernements des pays de l'OCDE s'efforceront de mobiliser des ressources privées internes et externes comme le préconise le nouveau Programme d'action en matière de financement du développement. Les ministres regrettent que les membres du CAD ne soient pas encore en mesure de parvenir à un consensus sur une recommandation pour le déliement de l'aide aux pays les moins avancés, conformément au mandat donné à la réunion de haut niveau du CAD en 1998. Afin d'accroître l'efficacité de l'aide, ils demandent instamment que les discussions se poursuivent en vue de parvenir à un accord aussi rapidement que possible.

### Coopération avec les non-membres

Les ministres approuvent le programme permanent de coopération de l'OCDE avec les économies non membres. Ils se félicitent du dialogue spécial pratiqué à haut niveau et reconnaissent la contribution importante que ces réunions apportent à l'enrichissement du dialogue sur les politiques à suivre, et à la compréhension commune des questions d'intérêt mondial, entre les pays de l'OCDE et les non-membres. La portée globale du programme de coopération de l'OCDE avec les non-membres reflète l'interdépendance croissante au sein de l'économie mondiale. L'Organisation doit approfondir et élargir ses relations avec les économies non membres, dans les domaines où elle détient un avantage comparatif, en vue de promouvoir le développement d'une économie mondiale fondée sur un ensemble de règles et de valeurs. Les ministres rappellent en outre que l'OCDE doit rester ouverte, sur la base de l'intérêt mutuel, à l'adhésion de pays partageant les mêmes valeurs tout en étant sélective et en maintenant sa tradition de stricts critères d'adhé-

sion ainsi que d'efficacité et de pertinence pour ses membres.

L'instauration de la démocratie, de la paix et de la prospérité dans l'Europe du Sud-Est nécessite, de la part des pays de la région, une entière détermination à réformer leur économie et leur société et, de la part des pays de l'OCDE, une ferme volonté de coopérer avec eux. Les ministres s'engagent à ce que leurs pays continuent d'apporter un soutien actif aux travaux fructueux de l'OCDE concernant l'Europe du Sud-Est, en particulier à sa contribution à la conception et à la mise en œuvre, dans le cadre du Pacte de stabilité, de la Charte pour la réforme, l'investissement, l'intégrité et la croissance et de l'Initiative de lutte contre la corruption.

Des progrès ont été accomplis vers la *stabilité financière* de l'OCDE, grâce en particulier à la décision de créer un fonds de pension pour ses agents. Les ministres encouragent l'Organisation à renforcer ses travaux actuels sur les priorités et sur la réforme financière et de la gestion. La mise en œuvre d'une stratégie à long terme concernant le site du siège de l'OCDE est indispensable à un fonctionnement efficace et efficient de l'Organisation.

Les ministres se félicitent du *Forum 2000 de l'OCDE*, qui marque un grand pas dans l'ouverture de l'Organisation vers les économies non membres et la société civile. Dans ce contexte, ils demandent au Secrétaire général d'élaborer différentes propositions en vue de renforcer le processus et la structure de ses consultations et de son dialogue avec la société civile.

## AMBASSADEURS, REPRÉSENTANTS PERMANENTS AUPRÈS DE L'OCDE MARS 2001



**ALLEMAGNE**  
Son Excellence  
M. Werner Kaufmann-Bühler



**DANEMARK**  
Son Excellence  
M. Flemming Hedegaard



**AUSTRALIE**  
Son Excellence  
M. Anthony Hinton



**ESPAGNE**  
Son Excellence  
Mme Elena Pisonero



**AUTRICHE**  
Son Excellence  
M. Karl Schramek



**ÉTATS-UNIS**  
Son Excellence  
Mme Amy Bondurant



**BELGIQUE**  
Son Excellence  
Mme Régine De Clercq



**FINLANDE**  
Son Excellence  
M. Jorma Julin



**CANADA**  
Son Excellence  
Mme Suzanne Hurtubise



**FRANCE**  
Son Excellence  
Mme Joëlle Bourgois



**CORÉE**  
Son Excellence  
M. Duck-soo Han



**GRÈCE**  
Son Excellence  
M. Spyros Lioukas



**HONGRIE**  
Son Excellence  
M. Béla Kádár



**IRLANDE**  
Son Excellence  
M. Patrick O'Connor



**ISLANDE**  
Son Excellence  
Mme Sigridur Asdis Snaevarr



**ITALIE**  
Son Excellence  
M. Alessandro Vattani



**JAPON**  
Son Excellence  
M. Mutsuyoshi Nishimura



**LUXEMBOURG**  
Son Excellence  
M. Jean-Marc Hoscheit



**MEXIQUE**  
Son Excellence  
M. Javier Arrigunaga



**NORVÈGE**  
Son Excellence  
M. Per Ludvig Magnus



**NOUVELLE-ZÉLANDE**  
Son Excellence  
M. Richard Grant



**PAYS-BAS**  
Son Excellence  
M. Frans Engering



**POLOGNE**  
Son Excellence  
M. Jan Woroniecki



**PORTUGAL**  
Son Excellence  
Mme Ana Martinho



**RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**  
M. Dusan Bella,  
Conseiller



**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**  
Son Excellence  
M. Jaromír Privratský



ROYAUME-UNI  
Son Excellence  
M. Christopher Crabbie, CMG



SUÈDE  
Son Excellence  
M. Anders Ferm



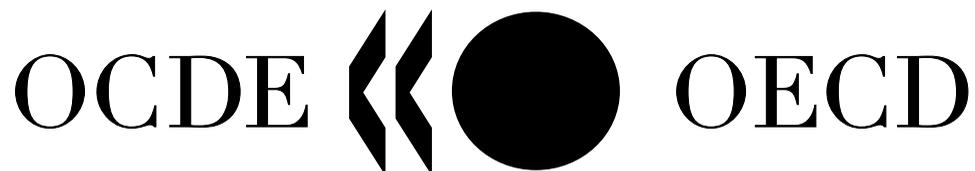
SUISSE  
Son Excellence  
M. Wilhelm Jaggi



TURQUIE  
Son Excellence  
M. Uluç Özülker



COMMISSION EUROPÉENNE  
Son Excellence  
M. John Maddison



## LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE

ALLEMAGNE  
AUSTRALIE  
AUTRICHE  
BELGIQUE  
CANADA  
CORÉE  
DANEMARK  
ESPAGNE  
ÉTATS-UNIS  
FINLANDE  
FRANCE  
GRÈCE  
HONGRIE  
IRLANDE  
ISLANDE

ITALIE  
JAPON  
LUXEMBOURG  
MEXIQUE  
NORVÈGE  
NOUVELLE-ZÉLANDE  
PAYS-BAS  
POLOGNE  
PORTUGAL  
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE  
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE  
ROYAUME-UNI  
SUÈDE  
SUISSE  
TURQUIE

